

 ÉTUDE

HÉBERGEMENT ET SERVICES À DESTINATION DES PERSONNES SANS DOMICILE DANS LE GRAND PARIS

DÉCEMBRE 2023

Remerciements à toutes les personnes sollicitées : Direction des Solidarités de la Ville de Paris, Direction Habitat Logement de la Métropole du Grand Paris, Samu-social de Paris, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France, Fédération des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement, Association Solinum et l'ensemble des personnes interrogées (voir liste des entretiens en annexe).

Directeur et directrice de la publication : **Alexandre LABASSE**
Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : **Clément BOISSEUIL, Chloé HINNEKINT**

Sous la direction de : **Emilie MOREAU**

Avec le concours de : **Jean-François ARENES**

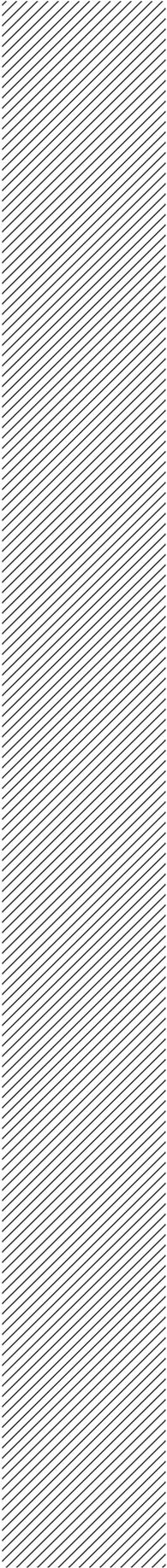
Cartographie et traitement statistique : **Anne SERVAIS**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

Photo de couverture : © Joséphine Brueder - Ville de Paris

www.apur.org



23P030150

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Accompagnement de la rue au logement dans le Grand Paris	6
Veille sociale et orientation	7
Mise à l’abri et hébergement	14
Logement adapté temporaire	40
Logement adapté transitoire et pérenne	42
Les publics prioritaires pour accéder au logement social	50
Synthèse de l’offre d’hébergement et de logement adapté	58
2. Accompagnement social et services du quotidien	60
Accompagnement social et accès aux droits	62
Accueil de jour	67
Domiciliation	70
Aide alimentaire	74
Accès à l’eau potable	80
Hygiène	82
Vestiaires, boutiques solidaires et bagageries	87
Accès aux soins	92
CONCLUSION	99
LISTES DES CARTES	101
ENTRETIENS	102

INTRODUCTION

Dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, 3015 personnes sans-abri ont été décomptées dans le cadre de la 6^e édition de la Nuit de la Solidarité à Paris, et 619 personnes dans 27 communes participant à la 2^e édition de l'opération coordonnée par la Métropole du Grand Paris.

La « Nuit de la Solidarité » est une opération qui consiste à décompter, une nuit donnée et de façon la plus exhaustive possible, le nombre de personnes n'ayant pas d'endroit où dormir pour la nuit ou dormant dans un lieu impropre au sommeil (voiture, tente, hall d'immeubles, etc.).

Chaque personne rencontrée se voit proposer de répondre à un questionnaire anonyme afin de mieux connaître les profils, les besoins et l'accès aux dispositifs d'aide et d'accompagnement des personnes sans-abri, dans le but d'adapter les politiques publiques en réponse.

Les réponses au questionnaire¹ mettent en évidence des besoins en matière d'accompagnement dans les démarches, de réponse aux besoins fondamentaux (alimentation, accès à l'eau, hygiène, santé...), d'accès à une adresse pour recevoir son courrier (domiciliation) ou d'espaces pour stocker ses affaires (bagagerie). L'offre d'hébergement apparaît par ailleurs difficilement accessible pour une large part des personnes rencontrées. Un quart des personnes interrogées indiquent ne jamais avoir été hébergées à Paris (26 %) et dans les 27 communes de la Métropole (27 %). En parallèle, trois quarts des répondants n'appellent pas le 115 à Paris (76 %) et dans la Métropole (77 %).

En regard de ces résultats, **cette étude propose un état de lieux, principalement quantitatif, concernant l'offre**

à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris en matière d'offre d'hébergement, de logement adapté et de services du quotidien.

Ce travail croise plusieurs sources de données complémentaires provenant de l'État concernant l'hébergement et le logement adapté (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux; socle de données sur l'hébergement et le logement adapté de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement; recensement des nuitées hôtelières par la nuit du 26 au 27 janvier 2023 obtenu par l'intermédiaire du Samusocial de Paris, gestionnaire des places pour l'ensemble de l'Île-de-France) et de l'association Soliguide² concernant l'offre de services du quotidien à destination des publics sans domicile.

L'étude se structure en deux parties. **La première présente l'offre de veille sociale, d'hébergement et de logement adapté dans le Grand Paris. La seconde dresse un état des lieux de plusieurs catégories d'offre de services et d'accompagnement à destination des personnes sans domicile:** accueil de jour, accès aux droits et accompagnement social, domiciliation, aide alimentaire, hygiène, accès à l'eau potable, aide matérielle, santé.

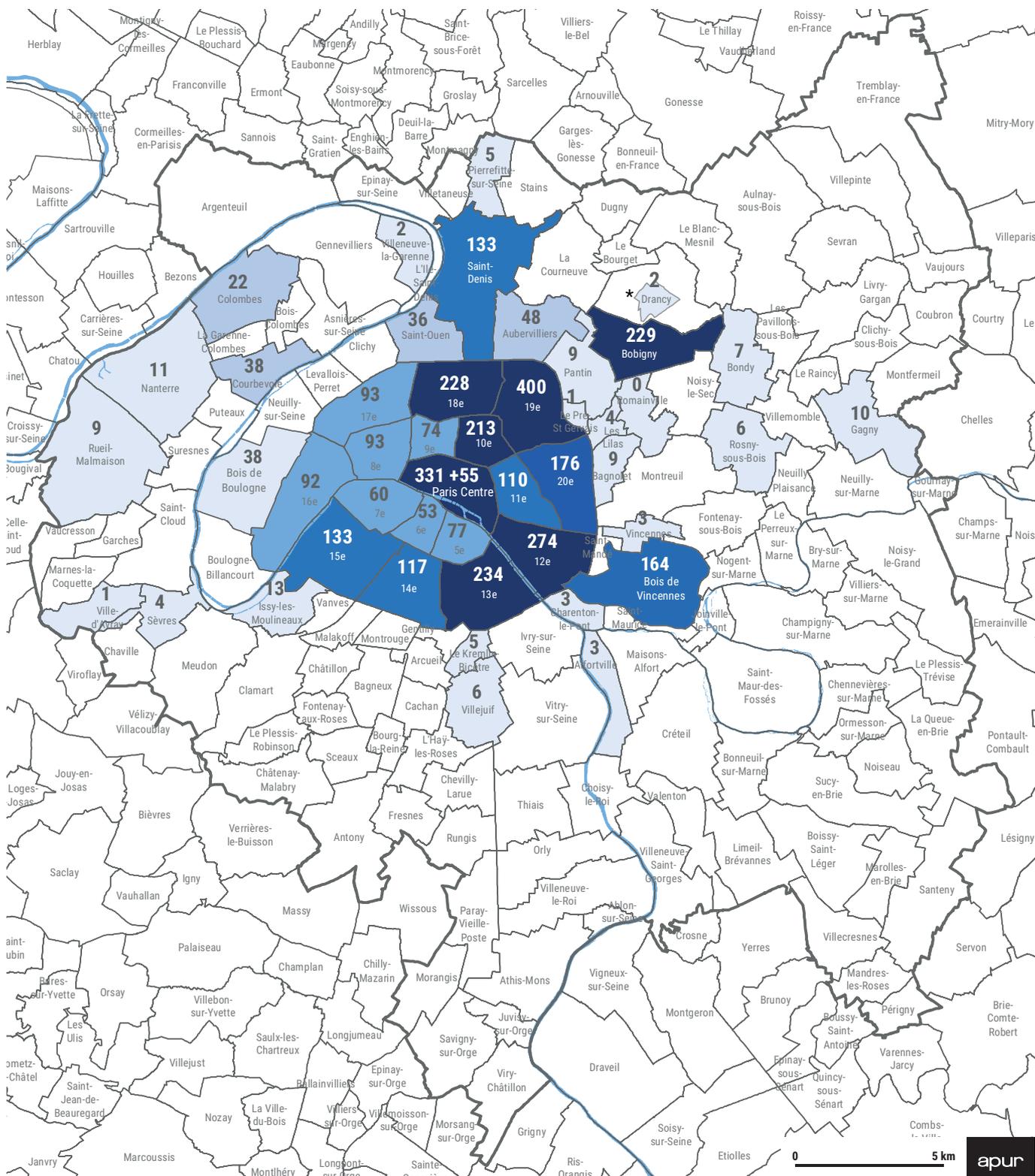
Des entretiens avec des porteurs de projet, publics ou associatifs, ont permis de réaliser plusieurs encadrés portant sur quelques initiatives dans le Grand Paris. Les exemples ont été sélectionnés dans le but d'illustrer différents dispositifs dans les communes ayant participé aux dernières éditions de la Nuit de la Solidarité, sans recherche d'exhaustivité: accueils de jour, douches et bains-douches, structures d'hébergement ou de logement adapté, d'aide alimentaire ou de domiciliation...

Une étude sur l'offre à destination des personnes sans domicile complémentaire à l'analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité de janvier 2023

1 - [Nuit de la Solidarité à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, Apur](#)

2 - Soliguide est un outil qui recense l'offre à destination des personnes précaires ([Soliguide, le guide de la solidarité en ligne](#)). Il est développé depuis 2015 par l'association Solinum.

PERSONNES SANS-ABRI DÉCOMPTÉES LORS DE LA 2^e ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE ET LORS DE LA 6^e ÉDITION À PARIS



Nombre de personnes sans-abri rencontrées

- Moins de 20
- De 20 à 49
- De 50 à 99
- De 100 à 149
- De 150 à 199
- 200 ou plus

— Métropole du Grand Paris

3 015 personnes rencontrées à Paris lors de la 6^e édition de la Nuit de la Solidarité
619 personnes sans-abri rencontrées dans les 27 communes participant à la 2^e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine, dont 268 en groupe de 5 personnes et plus

*Drancy : couverture partielle du territoire

Sources : Communes, Métropole du Grand Paris - Traitement : Apur

1.

Accompagnement de la rue au logement dans le Grand Paris

Une politique d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile sous tension dans le Grand Paris

Chaque soir, plusieurs centaines de personnes appellent les services du 115 dans l'espoir de trouver une solution d'hébergement pour la nuit. Plusieurs centaines d'autres ne l'appellent pas ou plus, faute de solution adaptée, à la suite de plusieurs refus d'hébergement, ou ne parvenant pas à joindre l'opérateur. L'accompagnement de ces personnes de la rue au logement implique une pluralité d'acteurs issus du secteur de l'accueil - hébergement - insertion (AHI). Ces derniers vont à la rencontre des personnes à la rue, les orientent vers des structures d'hébergement lorsque des places sont disponibles en accord avec les principes d'inconditionnalité et de continuité des prises en charge, et les accompagnent dans leurs démarches pour trouver des solutions de logement pérenne adaptées à leurs besoins.

La politique d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile est sous tension dans le Grand Paris : la majorité des dispositifs sont saturés et l'offre est insuffisante au regard des besoins, comme en témoignent les résultats des différentes éditions de la Nuit de la Solidarité (hausse du nombre de personnes sans-abri décomptées en 2023 ; accessibilité contrainte aux dispositifs existants ; niveaux de recours faibles aux dispositifs tels que le 115...). Cette politique fait l'objet d'importantes réformes ces dernières années, dans un contexte de déploiement élargi des principes du « Logement d'Abord », qui vise à promouvoir l'accès direct et accompagné à un logement autonome sans passer par les différents dispositifs d'hébergement.

Cette première partie présente :

- **Les structures de premier accueil et d'orientation, dites de veille sociale, dont l'objectif est d'aller vers et d'orienter les personnes sans domicile.** Celles-ci regroupent les mairies allant à la rencontre des personnes sans-abri, les accueils de jour, ouverts sans condition pour toute personne dans le besoin, le 115 recevant les appels de personnes en recherche d'une solution pour la nuit et le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), plateforme de coordination des dispositifs de veille sociale, d'accompagnement et d'orientation vers l'hébergement.
- **Les dispositifs d'hébergement** (« tous publics » ou spécialisés, avec notamment des structures dédiées aux publics migrants et demandeurs d'asile), permettant un accueil des personnes sans solution.
- **Les différentes formes de logement adapté, proposant un toit et un accompagnement personnalisé, de façon temporaire ou pérenne.** Elles regroupent les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants, les pensions de famille, auxquelles s'ajoutent les logements relevant de l'intermédiation locative dans le parc privé.
- **Les principes du Logement d'abord et les solutions de logement pérennes privilégiées dans ce cadre :** pensions de famille, logement social, intermédiation locative dans le parc locatif privé avec bail glissant.

Veille sociale et orientation

Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), orienter vers des solutions temporaires ou pérennes

Pour aider les personnes sans-abri à sortir définitivement de la rue, différents interlocuteurs se mobilisent avec et autour des personnes sans-domicile : acteurs de la veille sociale, travailleurs sociaux intervenant dans un organisme public ou en secteur associatif, bailleurs sociaux et gestionnaires d'hébergement d'insertion et de logement accompagné... L'objectif est de faire dialoguer les acteurs de l'urgence (par exemple, hébergement une nuit donnée), et ceux permettant l'accès à des solutions pérennes d'insertion (se reconstruire, trouver un emploi...) pour construire des parcours de sortie de rue durables.

Face à ces enjeux de coordination, les **Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) ont été créés en 2010**³. Ils reçoivent les sollicitations de personnes sans domicile et de professionnels⁴, orientent les publics vers des solutions adaptées sur la base d'un diagnostic de situation réalisé par un travailleur social, régulent une partie de l'offre d'hébergement, coordonnent la veille sociale et assurent le suivi des parcours des personnes hébergées⁵. Ils peuvent prendre différentes formes juridiques.

En Seine-Saint-Denis, le SIAO est porté par Interlogement 93, association fédérative de 42 associations de lutte contre le mal-logement et la précarité. Dans le Val-de-Marne, l'association de la Croix-Rouge Française gère le SIAO. Dans les Hauts-de-Seine, le SIAO a le statut de Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS). Il réunit les associations Amicale du Nid, Association pour l'Insertion et le Logement (APIL), Arapej, Aurore, Coallia, Fondation de l'Armée du Salut, Inser'Toit et La Canopée. À Paris, le Samusocial de Paris, Groupement d'Intérêt Public (Gip), gère le SIAO et le 115.

Le 115, écouter et répondre aux urgences

Le 115 est un numéro unique, gratuit et inconditionnel s'adressant à tous les publics sans distinction, qui vise à répondre à l'urgence de certaines situations et à enregistrer les demandes d'hébergement d'urgence.

Les personnes sans-abri peuvent contacter elles-mêmes le 115. Un tiers peut également le faire pour elles (professionnels, mais également citoyens) ou procéder à un signalement⁶, notamment durant les périodes de grand froid ou de canicule. Chaque appel au 115 est renvoyé vers la

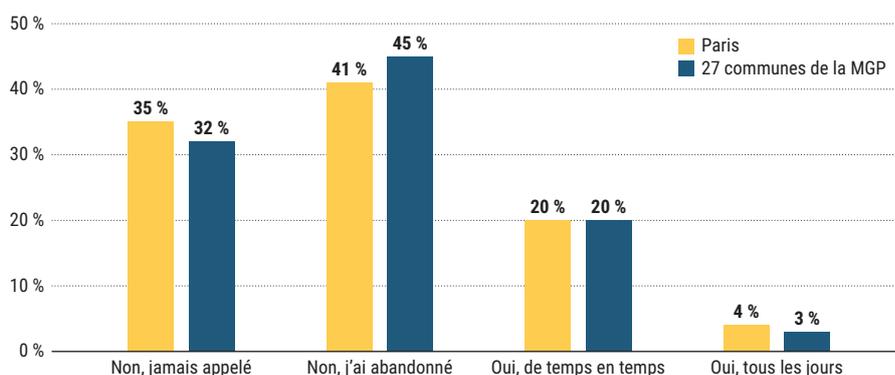
3 - En 2014, la loi ALUR instaure que les SIAO forment la « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile ».

4 - Les SIAO travaillent à partir d'un système d'information national, dit « SI-SIAO ». Des difficultés techniques sont rencontrées par les utilisateurs depuis son déploiement et doivent être corrigées d'ici 2024.

5 - Les équipes des SIAO peuvent notamment inscrire les ménages dans le logiciel d'État « SYPLO » (Système Priorité Logement), qui regroupe les demandes prioritaires de logement social, au titre du Droit au logement opposable (DALO) par exemple.

6 - À titre d'exemple, le Samusocial propose depuis 2018 une plateforme libre d'accès permettant à toute personne qui le souhaite de signaler une situation nécessitant le déplacement d'une équipe de professionnels : [Signaler une personne à la rue - Samusocial de Paris](#)

« APPELEZ-VOUS LE 115 ? » (Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Paris - N = 676 ; 27 communes - N = 127

Qui sont les « personnes sans domicile » ? ⁷

La notion de « sans-domicile » qualifie l'absence de logement personnel entraînant une situation d'exclusion face au logement.

Les personnes « sans-domicile » ne constituent pas un groupe homogène. Elles ont des profils et des besoins très différents. Leurs parcours de vie sont divers et leur ancienneté à la rue ou dans les centres d'hébergement varie.

Ainsi, parmi les personnes sans-domicile, certaines sont isolées, d'autres sont en famille. On retrouve des hommes ou des femmes, parmi lesquelles des femmes enceintes ou des femmes victimes de violence. Tous les âges sont représentés, ce qui impose de personnaliser les dispositifs et modes d'accompagnement (pour les jeunes, mineurs comme ma-

jeurs, les plus âgés...). Les problématiques de santé peuvent également être fortes pour ces publics.

De nombreuses raisons peuvent être à l'origine de la perte ou de l'absence de logement personnel : parcours de vie complexes, ruptures de différentes nature (familiales, professionnelles, problématiques de santé...), dégradation de la situation économique, difficulté à accéder à un logement dans le parc privé ou le parc social en raison d'un manque d'offre ou des niveaux des loyers, situations administratives bloquées et non accès aux droits...

En réponse aux profils, aux aspirations et besoins divers des publics ciblés, les réponses publiques sont différentes et adaptées.

plateforme départementale d'où l'appel est émis. Des écoutants prennent la communication, afin d'évaluer la situation et de proposer le cas échéant une orientation vers une structure d'hébergement adaptée ou encore le déplacement d'équipes mobiles.

Les résultats de la Nuit de la Solidarité témoignent d'un non-recours au 115 très élevé, en forte hausse ces dernières années. À Paris comme dans le Grand Paris, trois personnes interrogées sur quatre n'appellent pas ou plus le 115 en janvier 2023 ⁸, alors que le nombre d'appels est en hausse et que la part de personnes ayant appelé le soir même augmente. Par ailleurs, comme l'indique le Samusocial de Paris à partir d'une enquête menée auprès des publics du 115, les personnes isolées sont celles qui ont le moins recours au 115. Les familles appellent davantage.

À Paris comme dans la Métropole, les principaux motifs évoqués par les personnes interrogées lors de la Nuit de la Solidarité pour ne pas recourir au 115 sont :

- Le fait que le 115 soit injoignable.
- L'anticipation de mauvaises conditions d'hébergement ou d'accueil.

- L'anticipation du fait qu'aucune proposition d'hébergement ou de logement ne leur sera faite.
- Le fait de ne pas souhaiter être hébergé, pour une minorité.
- Le fait de ne pas connaître le 115 pour quelques-uns.

Le dispositif connaît des niveaux de saturation très importants dont témoignent le nombre de demandes non pourvues, à savoir les demandes d'hébergement ne recueillant pas de réponse favorable. Les tensions observées sont particulièrement importantes à Paris et en Seine-Saint-Denis. À Paris, le nombre de demandes non pourvues (DNP) s'élève à plus de 800 réponses défavorables quotidiennes au cours du mois de janvier 2023. Le SIAO de Seine-Saint-Denis comptabilise en moyenne plus de 600 demandes non pourvues quotidiennes en 2022, avec une représentation importante de familles avec enfants dont la part continue d'augmenter en 2023. Dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, le nombre de demandes non pourvues est plus faible en comparaison (entre une dizaine et une vingtaine de ménages) ⁹.

⁷ - Voir Anthony Caruso (Drees), « 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021 - Premiers résultats de l'enquête ES-DS », octobre 2023.

⁸ - Paris : 76 % en 2023, contre 69 % en 2022 et 68 % en 2021. 27 communes : 77 % des répondants n'appellent pas ou plus le 115 en janvier 2023.

⁹ - Les demandes non pourvues sont enregistrées par les systèmes d'information des SIAO. La publication de cette donnée n'est pas uniforme selon les départements. Un travail est en cours, mobilisant les SIAO et les services de l'État, sur l'ensemble de la région Ile-de-France. L'objectif est de constituer un socle commun de données.

Les maraudes, aller à la rencontre des personnes sans-abri

Les maraudes ont pour but d'identifier et de répondre aux situations d'urgence observées dans la rue, d'orienter les publics et de les écouter tout en leur proposant des aides ponctuelles (boissons chaudes ou froides selon la température, denrées, couvertures...) lorsqu'aucune solution d'hébergement d'urgence ne peut leur être apportée, faute de place disponible. Des équipes mobiles vont à la rencontre des personnes à la rue, dans des campements ou tout autre lieu d'installation impropre au sommeil.

Les équipes de maraudes peuvent être bénévoles, professionnelles ou mixtes. Selon les cas, elles associent ainsi des professionnels du social en lien avec les SIAO, des bénévoles ou professionnels d'associations spécialisées (Aurore, Protection Civile, Croix rouge, Ordre de Malte, Enfants du canal, Em-

maüs, associations religieuses...). De jour comme de nuit, leur rôle est multiple :

- **Signaler les urgences, protéger et mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables** (personnes malades ou âgées, publics en détresse, enfants et familles à la rue...).
- **Répondre aux besoins fondamentaux** par la distribution de denrées, de boissons, de kits d'hygiène, de matériel (couvertures, gourdes...).
- **Informers et orienter les publics vers l'offre d'accompagnement.**
- **Inscrire les personnes rencontrées sur le fichier centralisé des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** en vue de l'obtention d'un hébergement à partir d'une première évaluation médicale, psychique et sociale, tout en les incitant à appeler le 115 pour trouver une solution d'hébergement, voire à appeler avec elles.
- **Écouter les personnes et leur apporter du réconfort lorsqu'aucune solution n'est disponible.**

10 - Notes s'appuyant sur un entretien avec la responsable des statistiques et de l'observation sociale au sein du Samusocial de Paris, le 23/05/2023.

SIAO et 115 – Exemple du Samusocial de Paris ¹⁰

Créés en 2010 par circulaire, et consacrés juridiquement par la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur) de 2014, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation sont les plateformes uniques départementales qui régulent les acteurs de la veille sociale. La structure responsable du SIAO peut être une association ou un groupement d'associations, un groupement d'intérêt public (Gip) comme le Samusocial de Paris, ou encore un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS).

Les SIAO sont responsables du recensement de l'offre d'hébergement et sa régulation. Ils sont en charge de la gestion de la plateforme 115, en direct ou en passant par un opérateur désigné. Les SIAO sont par ailleurs responsables du suivi des personnes et de leurs parcours d'insertion à partir des demandes et informations renseignées par les travailleurs sociaux habilités à remplir le SI-SIAO. Ils coordonnent les acteurs de la veille sociale, notamment les équipes mobiles et les accueils de jour, tout en ayant une mission d'observation.

Le Samusocial de Paris gère le SIAO et le 115 à Paris, et réserve l'ensemble des nuitées hôtelières pour l'Île-de-France au travers du service Delta. Il est ainsi en lien avec les huit SIAO de la région (un par département), la Cafda - Coordi-

nation d'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile, la Ville de Paris et le SIAO 95 pour les familles prises en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Par ailleurs, le Samusocial de Paris gère en direct deux accueils de jour, deux haltes de nuit, sept Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU), trois sites comprenant des Lits halte soins santé (LHSS), ainsi que des Lits d'accueil médicalisés (Lam).

Au 115, les équipes réceptionnent tous les appels émis depuis Paris, 24h/24, 7 jours/7. Elles peuvent orienter sur les places disponibles en hébergement ou réorienter vers le service Delta. De nombreux appels et signalements font néanmoins l'objet de demandes d'hébergement non pourvues. Ils peuvent faire l'objet d'interventions de maraudes.

Chaque appel fait l'objet d'une qualification permettant d'évaluer les profils des appelants et de les inscrire sur un système d'information partagé (SI-SIAO) : durée et raisons de l'arrivée à la rue, situation familiale et liens sociaux, état de santé, situation administrative, situation financière, ancrage territoriale. Les personnes peuvent également recevoir des informations sur les services existants vers lesquels se diriger pour s'alimenter, prendre une douche, trouver des vêtements, bénéficier d'un accompagnement social...

Plusieurs types de maraudes coexistent. Certaines se centrent sur le lien social avec les personnes en rue, notamment les plus éloignées des dispositifs d'aide et d'accompagnement. D'autres sont en charge des orientations ou des évaluations sociales. D'autres proposent un accompagnement en matière de santé et de soins (notamment en termes de troubles psychiques ou pour la prévention et la lutte contre les addictions). D'autres réalisent des distributions. Les bénévoles et professionnels engagés peuvent endosser un ou plusieurs de ces rôles.

Selon le dernier recensement réalisé par l'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (Ofpruh), datant de janvier 2019, plus de 110 maraudes en activité ont été dénombrées à Paris et environ une cinquantaine dans les départements de petite couronne ¹¹. La couverture métropolitaine par des équipes de maraudes varie selon les territoires et n'est pas homogène. En complément, des initiatives citoyennes se déploient afin d'apporter une aide et un soutien aux plus démunis sans être systématiquement connues et comptabilisées.

La fréquence de passage des équipes sur le terrain varie elle-aussi. Certaines se déploient quotidiennement, d'autres le soir uniquement, d'autres encore plusieurs fois par semaine ou bien de manière hebdomadaire. La majorité d'entre elles sont généralistes (proposant une diversité d'actions à l'ensemble des publics), mais certaines sont spécialisées. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, des maraudes spécialisées dans l'accompagnement des publics migrants maillent le territoire, avec le passage notamment de France Terre d'Asile, ou de Médecins du Monde. Dans les Hauts-de-Seine, 21 maraudes maillent le territoire. Le département du Val-de-Marne rassemble quant à lui seulement six maraudes en 2019, rattachées à trois opérateurs : Croix-Rouge (en charge du SIAO), Protection Civile et RATP pour les stations de métro et RER ¹².

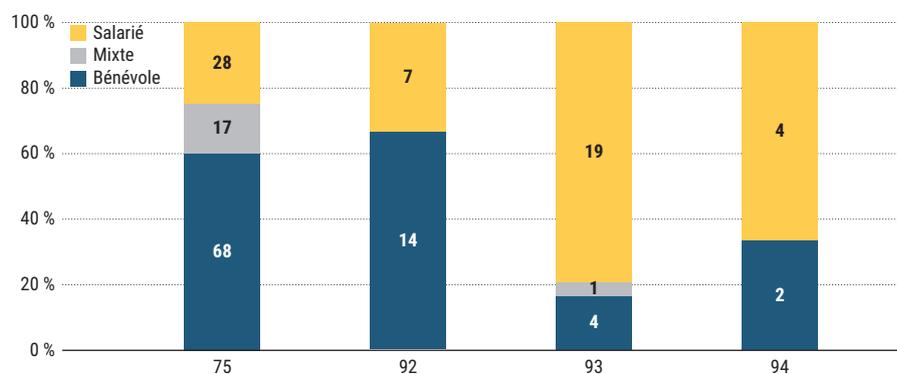
Selon le recensement de l'Ofpruh, environ la moitié (46 %) des maraudes identifiées dans le Grand Paris étaient mixtes ou professionnelles, l'autre moitié (54 %) bénévoles. Paris se démarque par le nombre important de maraudes bénévoles parcourant son territoire, qui représentent 60 % des 113 maraudes recensées. Un nombre important de maraudes bénévoles sont également dénombrées dans les Hauts-de-Seine (67 %). À l'inverse, en Seine-Saint-Denis, les maraudes sont plutôt conduites par des professionnels.

Dans chaque département, les maraudes sont coordonnées par les SIAO, avec des fonctionnements qui diffèrent d'un territoire à un autre. Des solutions d'urgence peuvent être mobilisées en fonction des places disponibles et de la vulnérabilité des publics rencontrés.

11 - Enquête sur les maraudes franciliennes menée par l'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (Ofpruh) en 2019.

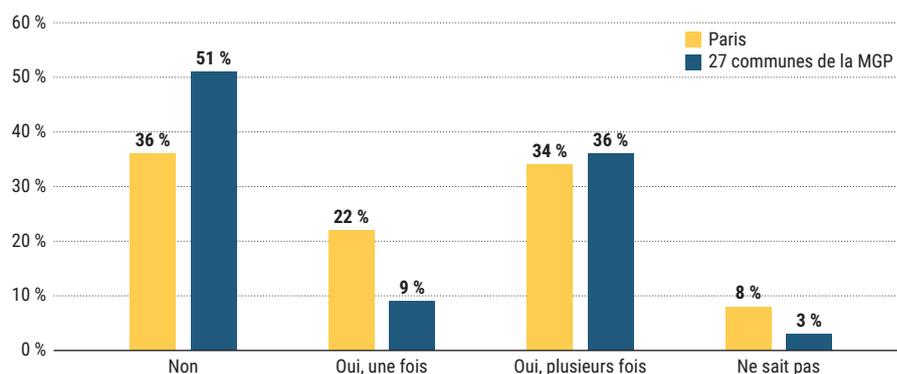
12 - Ces éléments datent de 2019 et peuvent avoir connu des évolutions. La mise à jour des données constitue un des axes de travail dans le cadre de l'actualisation prochaine du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Île-de-France.

COMPOSITION DES ÉQUIPES DE MARAUDES DANS LE GRAND PARIS



Source : Ofpruh, 2019

« AU COURS DE LA DERNIÈRE SEMAINE, AVEZ-VOUS RENCONTRÉ UNE OU DES MARAUDES ? » (Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Paris - N = 559 ; 27 communes - N = 126

La coordination des maraudes parisiennes par le Samusocial de Paris ¹³

La coordination des maraudes sur le territoire parisien a été confiée au Samusocial de Paris par les services de l'État (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement - Drihl). Cette coordination unifiée assure un suivi des situations et permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés.

En lien étroit avec l'ensemble des partenaires de la veille sociale, elle régule l'intervention auprès des personnes signalées et appuie la réflexion autour des situations complexes afin de favoriser les sorties de rue. Des réunions fréquentes sont organisées en mairies d'arrondissements, ainsi que des groupes de travail thématiques.

Le Samusocial de Paris réunit par ailleurs :

- Les équipes mobiles d'aide (Ema) qui sillonnent le territoire parisien jour et nuit selon un parcours qui varie en fonction des signalements, de la coordination avec les autres maraudes mais également des rencontres sur le terrain.
- L'équipe mobile d'évaluation et d'orientation sanitaire (Emeos) composée de cinq infirmières, intervenant en journée du lundi au vendredi.

En complément, des équipes mobiles de psychiatre et précarité (EMPP) sont créés par une circulaire en 2005. À Paris, trois équipes rattachées au Groupement Hospitalier Universitaire (GHU).

Un enjeu de coordination avec l'échelon métropolitain est identifié au niveau du service : des équipes de maraudes localisées en Seine-Saint-Denis interviennent à Paris et ne sont pas connues du Samusocial. De plus, les personnes sans-abri sont mobiles. Des échanges entre les équipes de maraude intervenant sur des territoires limitrophes pourraient permettre une meilleure connaissance et prise en charge des situations.

En journée, afin de répondre à des demandes ponctuelles, des maraudes d'évaluation et d'orientation se relaient. La Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-abri (Bapsa) se déplace pour répondre aux signalements en journée. La nuit, ce sont les Équipes Mobiles d'Aide (Ema) du Samusocial qui prennent le relais. Les professionnels procèdent à une évaluation de la situation et orientent les personnes selon leurs besoins et les capacités de réponse.

De nombreuses autres équipes de maraudes, professionnelles ou bénévoles, couvrent le territoire sur des amplitudes horaires variées. De ce fait, une réorganisation de la coordination des maraudes est en cours et vise à renforcer la coordination opérationnelle d'une part, et la montée en compétences des équipes d'autre part.

Lors de l'édition de la Nuit de la Solidarité de janvier 2023, les personnes rencontrées ont été interrogées pour la première fois sur le fait qu'elles aient été en contact avec une ou plusieurs maraudes au cours de la semaine. À Paris, plus de la moitié (56 %) des personnes interrogées indique avoir rencontré une maraude une ou plusieurs fois au cours de la semaine précédant l'opération. Dans les communes de la Métropole du Grand Paris ayant participé à l'opération, un peu moins de la moitié des répondants (46 %) indique avoir rencontré une maraude.

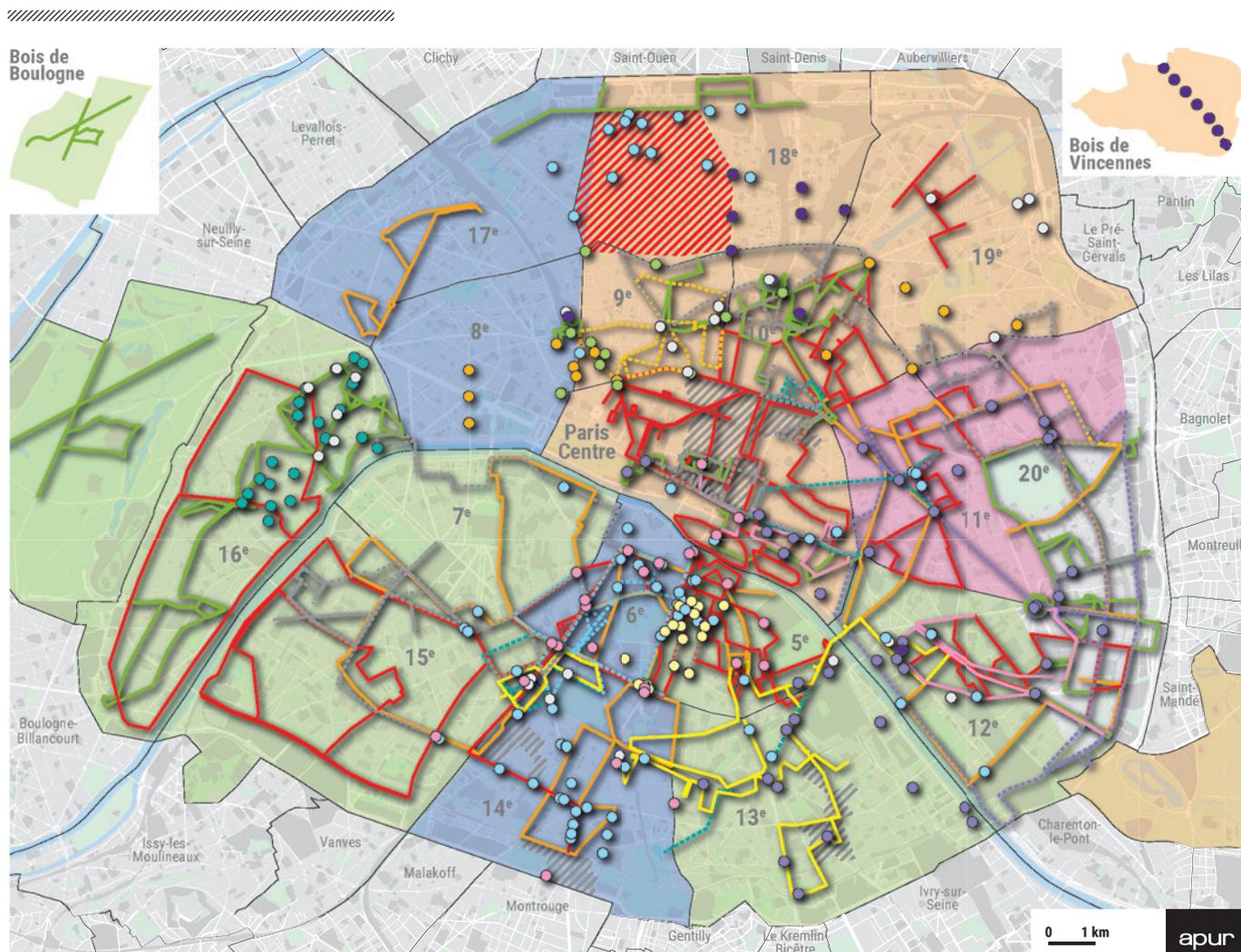
Le territoire parisien est davantage maillé que le reste de la Métropole en termes de passage de maraudes. La carte ci-après ¹⁴ représente les itinéraires empruntés par l'ensemble des maraudes

sur le territoire parisien, distinguant les associations mobilisées et leurs types de couverture. Les secteurs du sud du 20^e et du nord-est du 12^e, seul secteur sans aplats de couleur, sont couverts par des maraudes d'intervention sociale parcourant tout leur arrondissement sans parcours fixe. Des équipes sillonnent tout Paris selon les besoins d'intervention, notamment les équipes de l'Unité d'Aide aux Sans-Abris (Uasa) de la Ville de Paris ou encore les équipes des Ema (Équipes Mobiles d'Accueil) du Samusocial de Paris et celles du recueil social dans les espaces de la RATP.

¹³ - Échange avec la coordination des maraudes du Samusocial de Paris, le 02/08/2023.

¹⁴ - Cette carte résulte d'un travail de collecte de données mené par le Samusocial de Paris auprès des maraudes actives en 2023 à Paris.

MARAUDES À PARIS



Cartographie des équipes de maraudes professionnelles et bénévoles intervenant au moins une fois par semaine à Paris, en partenariat avec la coordination des maraudes (SIAO 75 - Samusocial de Paris)

Lieu de passage des maraudes sans parcours défini

- ADSF
- La Chorba
- Macadam Café - Paroisse Trinité
- Paroisse Notre-Dame de Grâce de Passy
- Protection civile Paris Seine
- Saint-Jacques du Haut Pas
- Saint-Vincent de Paul
- Secours Populaire
- Autre (Saint-Jacques du Haut Pas, ARC-EA, Charonne, Notre-Dame du Travail...)

Parcours défini des maraudes

- Aux Captifs La Libération
- Croix Rouge Française
- Jeunes - Notre-Dame des Champs
- La Balade des Lucioles
- La Chorba
- Ordre de Malte
- Protection civile Paris Seine
- Saint Vincent de Paul
- Secours Catholique
- Autre (Secours Populaire, Toi pour Tous, Autrement...)

Maraude sectorisée

- Aurore
- Charonne
- Les Enfants du Canal
- Emmaüs
- Croix Rouge Française
- Autre (Centre d'Action Sociale Protestant, mairie)

Maraude déssectorisée

Médecins du Monde, ADSF, Equipes Mobiles d'Aide du Samusocial de Paris, Brigade d'Assistance aux Sans Abris (BAPSA), Unité d'Assistance aux Sans Abris (UASA) et Recueil Social (RATP dans le réseau souterrain du métro)

Maraude sans parcours défini

Paris Centre	Protection Civile, Ordre de Malte, Emmaüs, AIDES, Diocèse 75	13°	Ordre de Malte, Croix Rouge, La Chorba, Secours Catholique, Aurore, La Cloche, O Coeur de la Rue, Dans ma Rue
5°	Carit' Assas, Sant' Egidio, Ordre de Malte, Aurore	14°	Protection Civile, Ordre de Malte, Femape, Wanted Community, Les Enfants du Canal
6°	Ordre de Malte, Enfants du Canal	15°	Aurore, Les Enfants du Canal
7°	Aurore	16°	Aurore, Les Enfants du Canal
8°	Protection Civile, Aurore, Enfants du Canal, Aux Captifs La Libération	17°	Robins des Rues, Croix Rouge, Aurore, Les Enfants du Canal, Sainte-Marie des Bat.
9°	Protection Civile, La Balade des Lucioles, Emmaüs, Aux Captifs La Libération	18°	Robins des Rues, Ordre de Malte, Emmaüs, UASA
10°	Aux Captifs La Libération, Emmaüs, Aurore, Charonne Opélia, Gaïa, UASA	19°	Robins des Rues, Ordre de Malte, Emmaüs, UASA, Charonne Opélia, Aurore, Atoll, Gaïa
11°	Coup de Pouss' Bastille, Secours Catholique	20°	Secours Catholique, Ordre de Malte
12°	Saint-Vincent de Paul		

Source : Coordination des Maraudes (SIAO 75) en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels réalisant les maraudes - 2023

Le recueil social de la RATP ¹⁵

Créé en 1994, le « recueil social » de la RATP vient en assistance des personnes sans-abri rencontrées au sein de son réseau de transports. Une équipe d'une soixantaine d'agents volontaires, formés à cet effet, interviennent en continu sur le réseau dans les stations de métro et de RER.

Ils vont à la rencontre des publics et réalisent des orientations en cherchant les solutions les plus adaptées (accueils de jour ou autres services selon les besoins identifiés). Toutes les nuits, un bus est affrété pour conduire les personnes qui le souhaitent au Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (Chapsa) de Nanterre.



© RATP



© Sébastien Champeaux



© Ville du Pré-saint-Gervais

2^e édition de la Nuit de la Solidarité 2023 à Rosny-sous-Bois

1^{re} Nuit de la Solidarité 2023 au Pré-Saint-Gervais



© Guillaume Bontemps - Ville de Paris

6^e édition de la Nuit de la Solidarité 2023 à Paris



© Sébastien Moulard

2^e édition de la Nuit de la Solidarité 2023 à Saint-Denis

15 - Encadré réalisé à partir des informations du site de la RATP.

Mise à l'abri et hébergement

En augmentation ces dernières années, l'offre d'hébergement vise à répondre aux besoins de personnes sans-abri, installées depuis longtemps ou arrivant pour la première fois sur le territoire métropolitain (depuis la France ou de l'étranger), de personnes perdant leur logement (expulsions locatives, séparations familiales, décohabitations forcées de chez un tiers ou un parent, femmes victimes de violence...), ou d'autres sortant d'institutions sans solution (déten-tion, établissements hospitaliers, struc-tures de l'aide sociale à l'enfance...).

Tous dispositifs confondus dans le Grand Paris, ce sont près de 71 500 places d'hébergement et de nuitées hôtelières¹⁶ qui permettent la mise à l'abri de personnes sans solution pour une nuit ou pour quelques semaines, voire plusieurs mois. Elles dorment dans des structures spécialisées (centres d'hé-bergement, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales...) ou à l'hôtel, mais en l'absence d'accès à l'offre institutionnelle, peuvent aussi avoir recours à d'autres solu-tions : chez des tiers, dans des squats ou dans des campements de fortune, sans que la diversité des situations ne puisse être comptabilisée de manière précise.

Les allers-retours entre rue, solutions précaires (hébergement chez des tiers,

squats...) et hébergement ne sont pas rares. Ainsi, en janvier 2023, près des deux tiers (63 %) des personnes sans-abri interrogées à Paris dans le cadre de la Nuit de la Solidarité ont connu plu-sieurs épisodes de rue – plus de la moitié (53 %) dans les communes de la Métro-pole ayant participé à l'opération.

À la question « quand avez-vous été hé-bergé/logé pour la dernière fois ? », plus d'un quart des personnes ayant répondu au questionnaire de la Nuit de la Soli-darité n'a jamais eu de solution d'hé-bergement, que ce soit à Paris (26 %) ou dans les communes de la Métropole (27 %). À la même date, la moitié des répondants à Paris (48 %) indique que leur dernier lieu d'hébergement était un centre d'hébergement ou un hôtel, un tiers d'entre eux dans les communes de la Métropole (32 %).

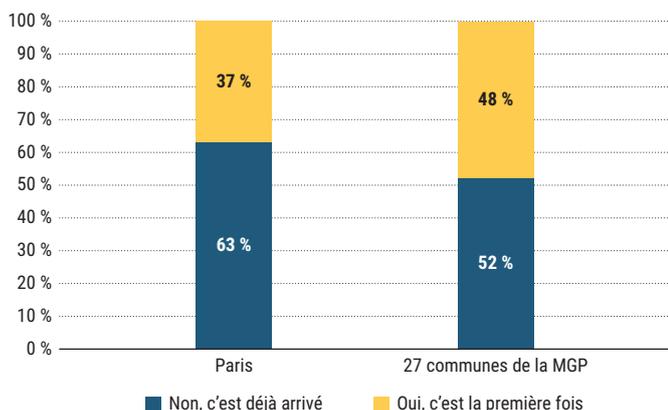
Offre d'hébergement et principes du Logement d'abord

L'hébergement repose sur le principe de l'inconditionnalité de l'accueil et celui de la continuité de la prise en charge. Toute personne faisant face à l'absence de logement ou d'une solu-tion de mise à l'abri, quel que soit son statut, a droit à une solution d'hé-bergement digne, décente et stable¹⁷.

¹⁶ - Nombre de places en hébergement d'urgence, d'insertion, et nuitées hôtelières au 31 décembre 2022 (Socle Hébergement Logement Adapté - Drihl Île-de-France).

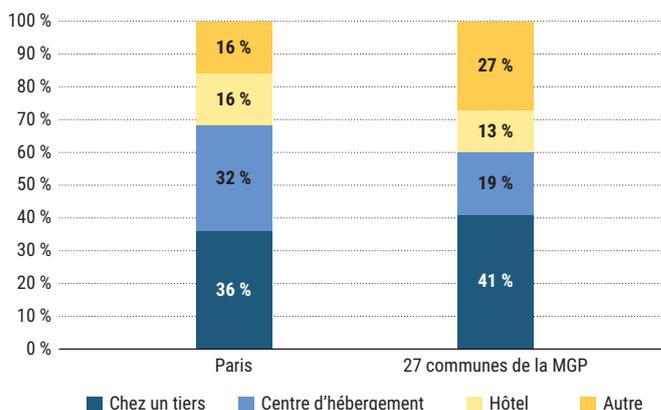
¹⁷ - Le droit à l'hébergement d'urgence est introduit par l'article 73 de la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion (Molle) du 25 mai 2009.

« EST-CE LA PREMIÈRE FOIS QUE VOUS ÊTES SANS-ABRI ? »
(Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur Paris - N = 633 ; 27 communes - N = 156

« CET HÉBERGEMENT ÉTAIT ? »
(Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur Paris - N = 298 ; 27 communes - N = 91

Financement de l'hébergement et du logement adapté¹⁸

Les structures d'hébergement et de logement adapté sont financées par l'État à partir d'un montant accordé par place. Les crédits dédiés au financement de l'hébergement, des parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables sont regroupés dans le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 177. En 2022, en Île-de-France, ce budget s'élève à 1,2 milliard d'euros.

En complément, le BOP 303 regroupe les moyens relatifs à l'encadrement de la circulation des personnes étrangères sur le territoire français et à la gestion du droit d'asile. Il finance le Dispositif National d'Accueil. En 2022, en Île-de-France, son montant est de 226 millions d'euros.

Le BOP 104 regroupe les crédits d'intervention consacrés à l'intégration des étrangers et des réfugiés. En 2022, en Île-de-France, il représente un montant de 34 millions d'euros.

Ces lignes budgétaires représentent l'essentiel des financements en lien avec l'accès des personnes sans-domicile à une solution d'hébergement ou de logement. On leur ajoutera le Fonds National pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), d'un montant de 15,6 millions d'euros en 2022 en Île-de-France.

Toutefois, ce principe reste souvent théorique en raison du manque de places disponibles, mais également de la vétusté de certaines structures.

Si en principe tous les enfants doivent être mis à l'abri conformément au droit de la protection de l'enfance, plusieurs dizaines d'enfants dormaient à la rue chaque soir ces derniers mois selon différents acteurs œuvrant dans le champ du social dont les SIAO. Ils étaient notamment 105 mineurs à Paris lors de la Nuit de la Solidarité de janvier 2023, le nombre le plus élevé enregistré depuis six éditions¹⁹. Depuis l'été 2023, plusieurs associations alertent sur la situation en Île-de-France et en France par l'intermédiaire notamment d'Unicef et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité²⁰. Le baromètre annuel des enfants à la rue rappelle que « *quelle que soit la période, Paris reste le département où il y a le plus de personnes en famille en demande non pourvue (DNP), suivi de la Seine-Saint-Denis* »²¹.

L'offre d'hébergement intègre à la fois des places ouvertes de façon inconditionnelle à tous les publics et d'autres dédiées à des publics migrants au travers du Dispositif National d'Accueil régulé par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Elle comprend des places pérennes et d'autres ouvertes de façon temporaire (Plan Grand Froid, nuitées hôtelières hors ou dans le cadre d'opérations de mise à l'abri). Au-delà d'un toit, les établissements d'hébergement proposent un accompagnement social global orienté vers l'insertion et l'autonomie.

La politique du Logement d'abord, passant notamment par la mise en place de services dédiés à l'accompagnement de la rue au logement, bouscule le circuit dit « en escalier » consistant en un parcours de structures d'urgence à celles d'insertion avant l'accès à un logement autonome. Elle encourage l'accès direct à un logement pour les personnes éligibles sans domicile, sans passer par un parcours en hébergement. Dans cette perspective, l'accès à un logement est possible lorsque les personnes sont en situation administrative régulière et sans que le critère « d'autonomie » ne soit à prendre en considération *a priori*.

Les principes du Logement d'abord se diffusent depuis 2009 et de façon accélérée depuis 2018 au travers du premier plan national en la matière. L'idée défendue est que la capacité à vivre de façon autonome peut s'acquérir une fois dans le logement, et non en amont, au travers d'un accompagnement personnalisé plus ou

¹⁸ - Source : Drihl Île-de-France, « *Les financements accordés par l'État en 2022 pour l'hébergement et le logement* », synthèse d'avril 2023.

¹⁹ - 18 mineurs ont été rencontrés dans les 27 communes de la Métropole du Grand Paris.

²⁰ - [Une rentrée plus qu'incertaine pour les 1 990 enfants sans solution d'hébergement - Unicef](#)

²¹ - Baromètre 2023 des enfants à la rue produit par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et l'Unicef : il s'agit d'une analyse une nuit donnée, permettant de dresser un tableau à date d'une année sur l'autre de la situation, dans une logique proche de celle de la Nuit de la Solidarité.

moins intensif et long. Les solutions qui sont promues sont un accès direct à un logement social, à un logement privé par intermédiation locative avec bail glissant, ou encore à un logement adapté pérenne (pensions de famille en particulier).

La politique du Logement d'Abord s'inspire du concept de « *housing first* » développé depuis de nombreuses années dans plusieurs pays anglo-saxons et qui a montré son efficacité dans des pays comme la Finlande. Ce changement de paradigme vise à la fois à désengorger un système d'hébergement embolisé du fait du nombre croissant de personnes nécessitant une mise à l'abri, et à stabiliser des personnes qui se détournent parfois du système d'hébergement, souhaitant avant tout un logement autonome pérenne et non une solution temporaire.

Paris et la Seine-Saint-Denis ont fait notamment partie des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord pour la période 2018-2022. Un deuxième plan quinquennal 2023-2027 a été engagé en juin 2023 à l'échelle nationale.

L'hébergement généraliste, ouvert à toute personne en difficulté

Le dispositif d'hébergement dit « généraliste » recoupe les places en centres d'hébergement d'urgence (CHU), en hébergement d'urgence avec accompagnement social (Huas) et en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Les structures s'adressent à différents profils de ménages et répondent à différentes réalités de rue. Ainsi, certains centres se spécialisent dans l'accueil des familles ou des femmes avec des enfants en bas âge, quand d'autres accueillent des hommes ou des femmes isolées.

L'État finance cette offre au titre du programme (BOP) 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Les gestionnaires sont des structures publiques ou des associations.

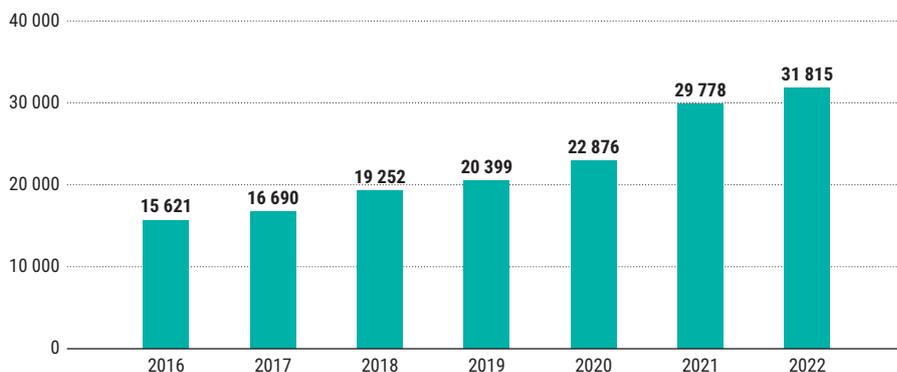
Les centres d'hébergement d'urgence (CHU) sont ouverts à toute personne, quel que soit le profil ou le statut administratif, selon un principe d'inconditionnalité de l'accueil. L'hébergement d'urgence se définit par une durée d'hébergement théoriquement de courte durée dans l'attente de solutions plus pérennes. Certaines personnes restent néanmoins plusieurs mois dans ces dispositifs, voire plusieurs années.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent des personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de santé ou d'insertion. Le but est de les aider à accéder ou recouvrer l'autonomie. Les CHRS peuvent être spécialisés dans l'accueil d'un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison, etc.) ou « tous publics ».

Fin 2022, on dénombre près de 32 000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion dans la Métropole du Grand Paris. L'offre est en nette hausse ces dernières années. Sur un an, l'offre d'hébergement d'urgence a augmenté de près de 800 places sur le territoire métropolitain (+4 %) et le nombre de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) a quant à lui augmenté de 1 244 places (+16 %) dans un contexte où l'État privilégie l'offre d'hébergement

Près de 32 000 places d'hébergement généralistes dans le Grand Paris début 2023

NOMBRE DE PLACES D'HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE (CHU, HUAS, CHRS) DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS, HORS OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI

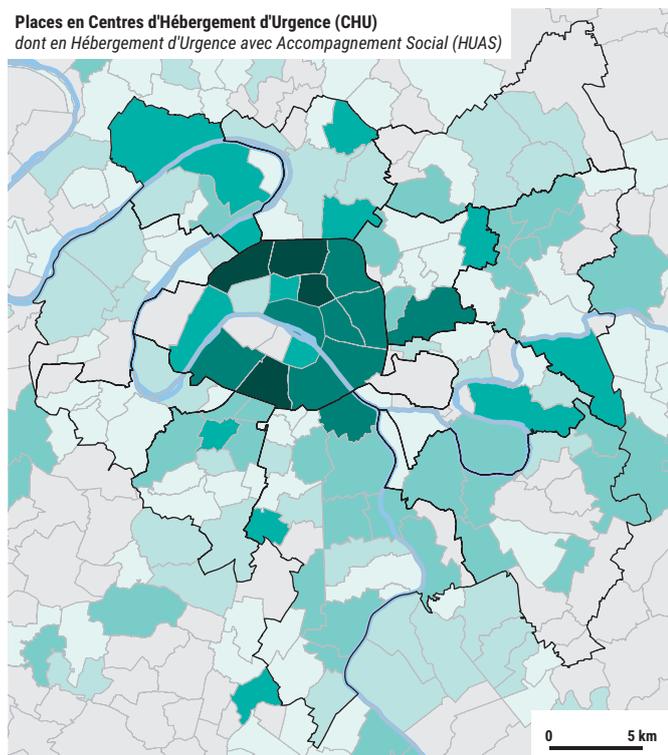


Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur
 Note de lecture : L'hébergement d'urgence avec accompagnement social (Huas) est un marché spécifique lancé en 2016 afin de constituer des places d'hébergement d'urgence et de renforcer les capacités. Il s'agit de places créées dans le diffus ou dans des résidences hôtelières à vocation sociale. Des prestations supplémentaires sont assurées : accompagnement social renforcé, accès à un espace pour cuisiner.

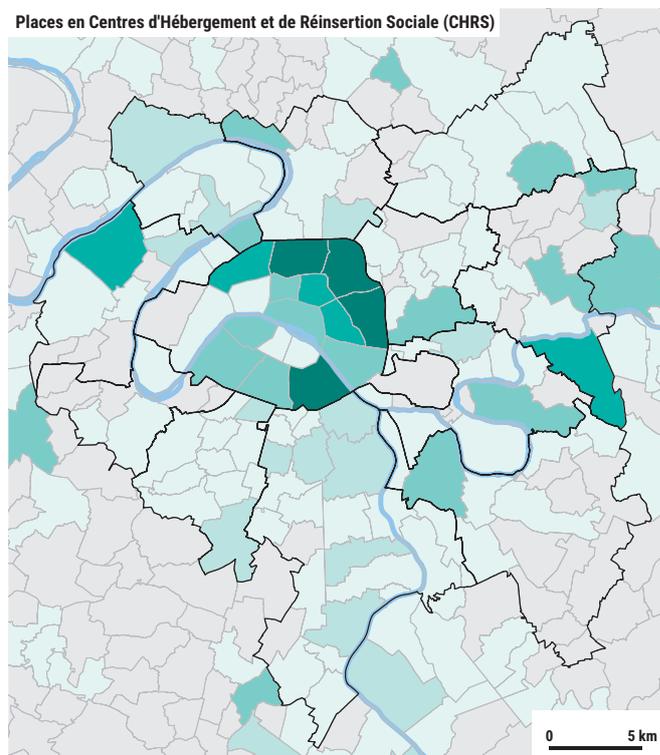
LOCALISATION DES PLACES EN HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, HORS OPERATIONS DE MISE À L'ABRI



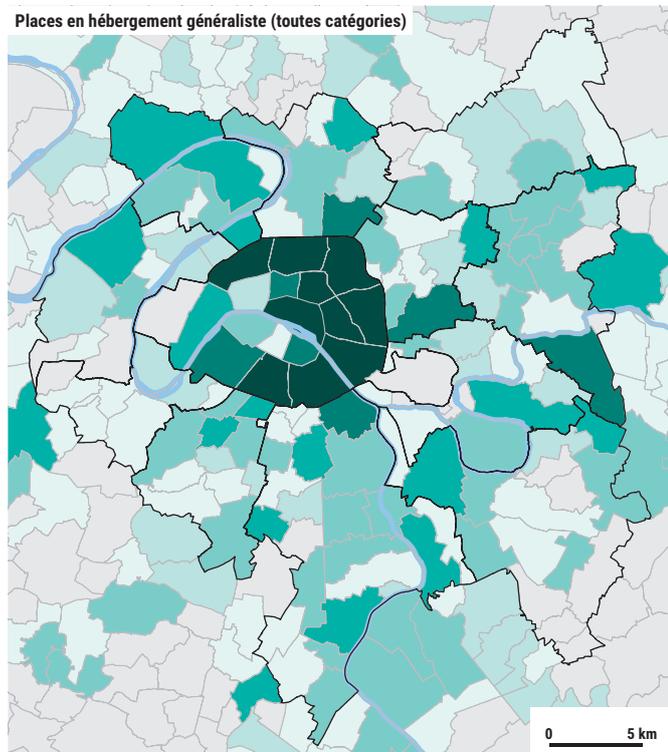
Places en Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU)
dont en Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS)



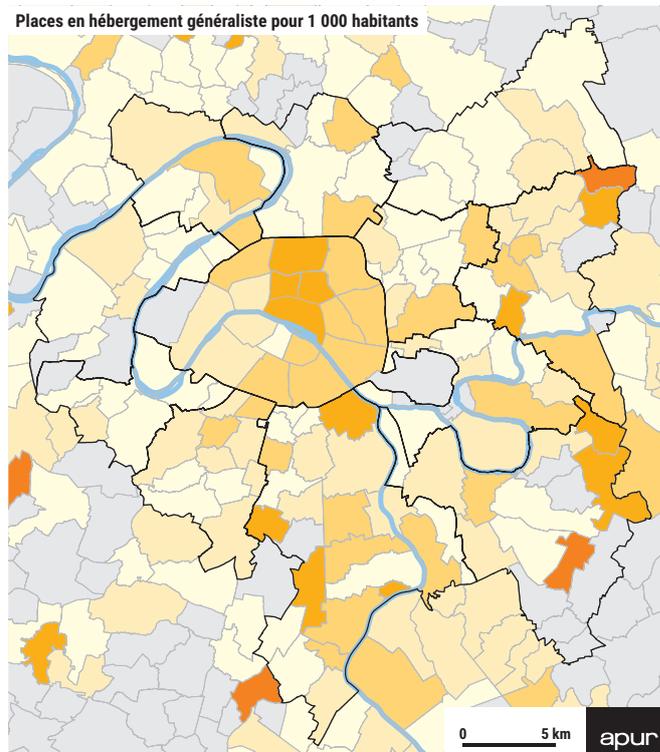
Places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)



Places en hébergement généraliste (toutes catégories)



Places en hébergement généraliste pour 1 000 habitants



Nombre de places en centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHU, HUAS, CHRS) hors opérations de mise à l'abri



Nombre de places en centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHU, HUAS, CHRS) pour 1 000 habitants, hors opération de mise à l'abri



Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022, Recensement de la Population (Insee) - 2020

pérenne à l'offre hôtelière. Les nouvelles places en CHRS proviennent principalement de la transformation d'anciennes places en CHU.

Au 31 décembre 2022, on compte **4,5 places d'hébergement d'urgence ou d'insertion pour 1 000 habitants dans la Métropole**, mais cette offre se répartit de façon inégale sur le territoire, allant de 2,2 places pour 1 000 habitants dans le département des Hauts-de-Seine à 7,6 places pour 1 000 habitants à Paris. Au sein des départements eux-mêmes, l'offre est inégalement répartie selon les communes.

Le nombre de places d'hébergement généraliste a doublé en six ans. Il est passé de 15 621 places fin 2016 à 31 815 fin 2022, soit une hausse de 16 194 places. Le tableau ci-après précise le nombre de places comptabilisées dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

Certains établissements sont déployés de façon temporaire dans le cadre d'opérations intercalaires. À titre d'exemple, à Paris, près de la moitié de l'offre d'hébergement (hors hôtel) correspondrait à des places intercalaires en 2022 selon la Drihl²² (46 %).

La capacité en nombre de places peut être localisée à partir du fichier « Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux » (Finess) pour les structures d'hébergement collectif, c'est-à-dire regroupées dans un même bâtiment et dédié à l'accueil de publics.

On retrouve également des places en « diffus », soit des logements mobilisés à des fins d'hébergement. On estime qu'environ la moitié (46 %) des places se situent dans le diffus²³. Dans certaines communes, la totalité des places peuvent être localisées dans le diffus, sans structure d'hébergement collectif.

22 - Présentation de la Drihl le 2 février 2023 dans le cadre du Pacte Parisien de lutte contre l'exclusion.

23 - Source : Fichier national des établissements médico-sociaux (Finess) - Extraction et traitement Apur : mai 2023.

24 - Extrait de l'étude Apur « [Hébergement d'urgence : approches nouvelles, projets hybrides – Des exemples dans la Métropole du Grand Paris](#) »

Le Bastion de Bercy dans le 12^e arrondissement de Paris²⁴

Le Bastion de Bercy est un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) installé dans le 12^e arrondissement de Paris depuis 2018. La structure propose un accueil inconditionnel des publics et une mise à l'abri immédiate. Elle offre différentes prestations complémentaires (aide alimentaire, accompagnement social...). La durée de séjour est indéterminée et dépend de la situation de la personne et des solutions pouvant lui être proposées, et celle-ci varie selon les structures.

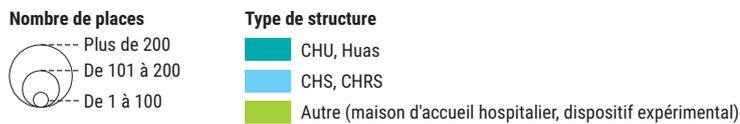
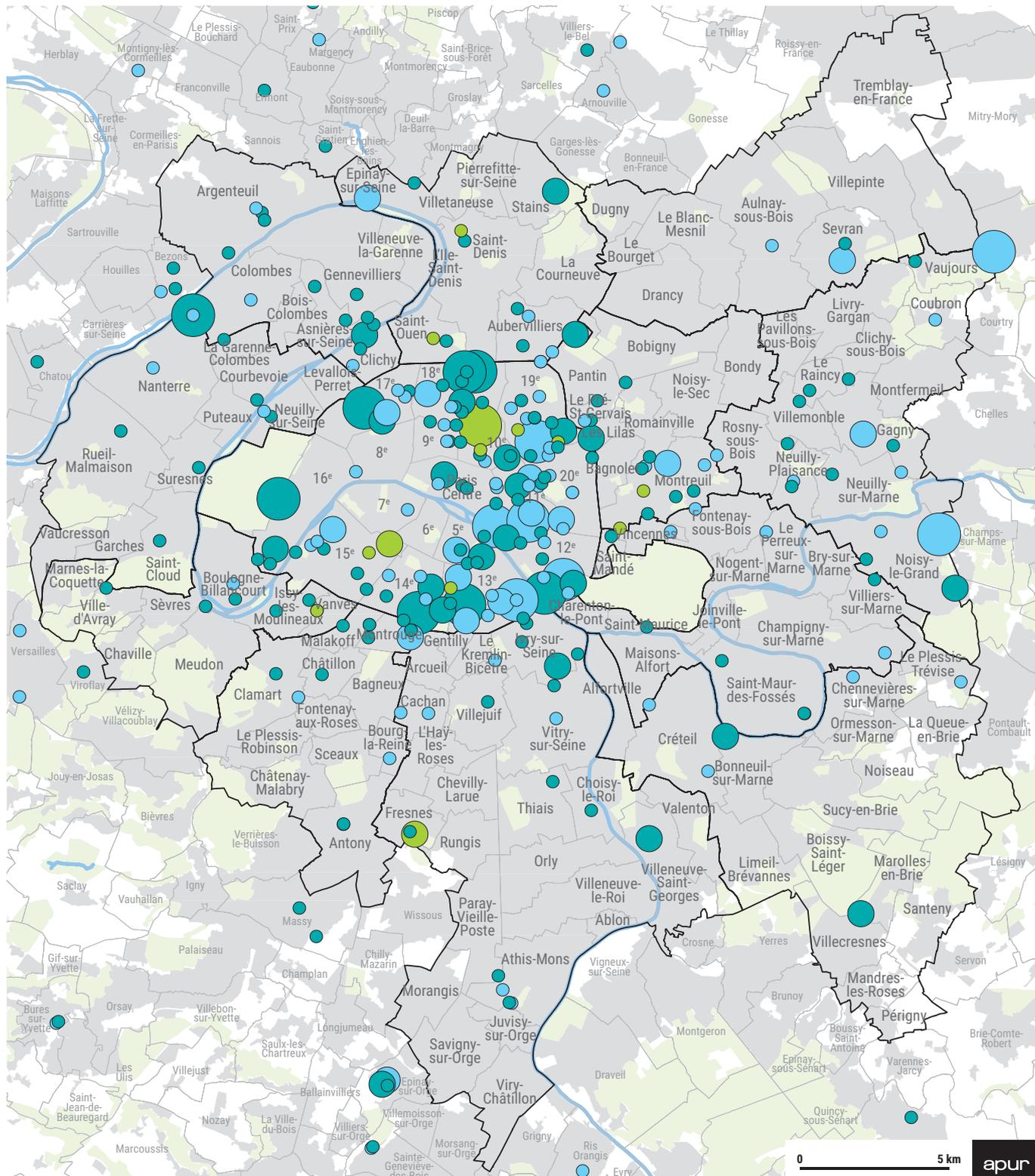
Le CHU du Bastion de Bercy est une installation temporaire, en intercalaire, sur un terrain disponible en amont d'une future opération d'aménagement. Le site est mis à disposition par la Ville de Paris pour une durée d'occupation de sept ans. L'association Aurore gère la structure, prenant appui sur un financement de l'État (BOP 177).

Le centre héberge des adultes isolés et des familles orientées par le 115, dont certaines ont été identifiées dans le cadre de maraudes, notamment dans le bois de Vincennes voisin, ou réorientées à la suite de la fermeture d'autres sites en intercalaire (ouverts de façon temporaire entre deux opérations d'aménagement).

Les résidents partagent les blocs sanitaires et ont accès à des espaces collectifs (un réfectoire, des salles d'activité et d'animation, une buanderie et un vestiaire). Ils sont accompagnés au quotidien par une équipe pluridisciplinaire composée d'une quarantaine de professionnels de l'association Aurore. L'équipe met en place des actions d'insertion et assure un accompagnement global (démarches administratives et sociales) et individualisé des personnes hébergées. Une dizaine de bénévoles apporte leur aide en proposant du soutien scolaire, des cours de français ou des activités socioculturelles.

Certains espaces en rez-de-chaussée sont loués à plusieurs associations depuis juillet 2019. Elles proposent des projets en lien avec les résidents et œuvrent dans des domaines variés (insertion professionnelle de réfugiés, production de projets culturels et sociaux, production audiovisuelle, développement durable, bien-être et écoute). Un théâtre est ouvert au public extérieur et accueille des initiatives locales. Des événements culturels y sont organisés en partenariat avec la Mairie du 12^e arrondissement, les institutions culturelles des 12^e et 13^e arrondissements, Bercy Beaucoup, lors de festivals (12x12) ou d'événements parisiens (« Off » de la Nuit de la Solidarité).

HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE EN STRUCTURES COLLECTIVES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : Finess - 2023

LOCALISATION DES PLACES EN HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, HORS OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI

Types d'hébergement	Localisation des places	Nombre de places au 31/12/2022	Nombre de places au 31/12/2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31/12/2022	Population au 01/01/2020
				Effectif	%		
Centres d'hébergement d'urgence (CHU, Huas)	Paris - 75	11 303	11 490	-187	-2 %	5,3	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	2 364	2 608	-244	-9 %	1,5	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	3 803	3 382	+421	+12 %	2,3	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	4 117	3 490	+627	+18 %	2,9	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	22 589	21 796	+793 places	+4 %	3,2	7 086 619
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Paris - 75	5 076	4 177	+899	+22 %	2,4	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	1 133	1 161	-28	-2 %	0,7	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	1 596	1 371	+225	+16 %	1,0	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	1 235	1 124	+111	+10 %	0,9	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	9 226	7 982	+1 244 places	+16 %	1,3	7 086 619
Total - hébergement généraliste	Paris - 75	16 379	15 667	+712	+5 %	7,6	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	3 497	3 769	-272	-7 %	2,2	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	5 399	4 753	+646	+14 %	3,3	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	5 352	4 614	+738	+16 %	3,8	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	31 815	29 778	+2 037 places	+7 %	4,5	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Note de lecture du tableau : La Métropole du Grand Paris est constituée de 131 communes, dont l'ensemble de ces 4 départements, ainsi que six communes de l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon), et Argenteuil dans le Val d'Oise. Les données sont présentées dans l'étude à l'échelle des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les sept communes situées dans les autres départements sont intégrées au total du nombre de places dans la Métropole du Grand Paris.

Dispositifs renforcés selon la saisonnalité

La veille saisonnière renforcée est activée en hiver et durant l'été : entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (période dites de trêve hivernale au cours de laquelle les expulsions locatives sont suspendues), et entre le 1^{er} juin et le 15 septembre.

L'objectif est d'augmenter les dispositifs d'information et de prévention et de porter une attention particulière aux publics les plus vulnérables, notamment les personnes sans-abri. Des niveaux d'alerte sont définis au regard des prévisions de Météo France.

En hiver, l'ouverture de places supplémentaires de mise à l'abri sont prévues en cas d'activation du « Plan Grand Froid ». Les vagues de froid sont caractérisées par leur durée et leur intensité. Il s'agit de places exceptionnelles et non pérennes, par exemple avec la réquisition de gymnases à des fins de dortoirs.



Distribution d'un repas dans le cadre d'un Plan Grand Froid
© Jean-Baptiste Gurliat - Ville de Paris

La Maison de la Colline à Sèvres (92)²⁵

La Maison de la Colline est un accueil de jour et un centre d'hébergement situé à Sèvres, dans le département des Hauts-de-Seine. Elle a été créée à l'initiative de la commune en décembre 1995 et s'est progressivement développée. Le gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale de Sèvres.

Elle comprend également 16 places d'hébergement, s'adressant aux publics orientés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :

- Sept chambres individuelles en réinsertion (stabilisation) pour des séjours jusqu'à 18 mois : une participation financière est demandée aux résidents à hauteur de 25 % de leurs ressources. L'insertion par le travail est un des critères d'entrée, et 100 % des personnes hébergées dans ces chambres travaillent ou sont en formation.
- Trois chambres collectives en dispositif d'urgence pour un total de neuf places pour des séjours de 14 nuits renouvelables une fois, et deux places supplémentaires d'urgence pure ouvertes selon la situation météorologique.

L'accueil de jour reçoit de manière inconditionnelle les publics sans-abri du territoire tous les jours de l'année de 12h à 18h. Il est possible d'accéder à des douches, de laver son linge, de disposer d'un accompagnement social et de participer à des ateliers thématiques. En 2022, 297 personnes différentes y ont été rencontrées. 4 199 passages sont comptabilisés au sein de l'accueil de jour sur l'année, avec une moyenne de 20 passages par jour. La structure recense 1 942 douches et 764 lessives dans l'usage des services proposées.

Des repas chauds sont servis quotidiennement, grâce à un contrat signé avec une cuisine collective. Les représentants de la structure soulignent que l'accès à un repas chaud servi à table attire un public nombreux, car c'est une offre rare dans le département des Hauts-de-Seine. Près de 4 000 repas chaud ont été distribués en 2022, soit en moyenne 20 repas par jour.

D'autres projets et initiatives sont mis en place et évoluent au fil du temps selon la disponibilité des bénévoles. Par exemple, la structure a organisé des consultations médicales avec d'anciens médecins de l'Ordre de Malte. Actuellement, un partenariat avec la Conférence Saint-Vincent-de-Paul permet de tenir une permanence juridique encadrée par un juge à la retraite. La Maison de la Colline organise également des maraudes sur signalement pour aller à la rencontre de personnes sans-abri dans la commune.

Les représentants de la structure constatent une évolution dans la fréquentation du lieu : pendant la crise sanitaire, le nombre de passages a été limité et les personnes accompagnées ont changé leurs habitudes. La fréquentation est revenue à la hausse en 2022. Situé à côté d'une station de tramway



© Maison de la Colline

qui dessert la Défense, l'accueil de jour est un lieu de passage pour des personnes mobiles se déplaçant sur le territoire, plus souvent domiciliées dans le nord du département.

Les besoins identifiés localement sont en premier lieu l'accès à un hébergement pérenne. En sortie d'hébergement d'urgence, faute de propositions, ce sont souvent des solutions informelles (hébergement chez un tiers notamment) qui sont mobilisées pour éviter que les personnes ne se retrouvent sans solution.

L'accès aux soins et l'accompagnement en matière de santé est également un sujet de préoccupation majeur. La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (Pass) la plus proche de la Maison se situe au sein de l'hôpital Ambroise Paré (AP-HP) à Boulogne-Billancourt.

De nombreuses personnes accueillies ont des démarches administratives en cours, mais la complexité et le cloisonnement de certains services entraînent des difficultés et des retards, et des situations de rupture. Les solutions d'orientation sont insuffisantes selon les responsables, avec un nombre restreint d'associations en capacité de prendre en charge des situations spécifiques. Enfin, les responsables de l'accueil de jour notent un manque de solutions de stockage d'affaires.

²⁵ - Entretien avec le responsable de la structure et son adjoint, le 27 mars 2023.

Le Dispositif National d'Accueil à destination des personnes migrantes

Le Grand Paris est un territoire d'accueil pour des personnes exilées arrivant sur le territoire français. **Le Dispositif National d'Accueil (DNA) vise à leur proposer une solution d'hébergement à leur arrivée, au cours de leur demande d'asile et dans le parcours d'intégration. Il regroupe différentes structures selon le statut des personnes : demandeuses d'asile, réfugiées statutaires du droit d'asile ou bénéficiant de la protection internationale.**

Les orientations et les places pour les personnes migrantes sont gérées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii), bien que certains exilés se retrouvent dans le parc d'hébergement généraliste, faute de places disponibles dans le Dispositif National d'Accueil ²⁶. L'Ofii attribue également les allocations pour demandeurs d'asile (Ada), aides financières, et accompagne les demandeurs d'asile le temps de l'instruction de leur dossier par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra).

L'Ofii pilote en particulier les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) vers lesquelles sont orientées les primo-arrivants à leur arrivée sur le territoire, afin d'être accompagnés dans leurs démarches (dépôt de la demande à

l'Ofpra, accès aux droits, accompagnement social global). Il en existe dix sur le territoire francilien, dont six dans la Métropole du Grand Paris ²⁷ : trois à Paris, un à Nanterre, un à Aubervilliers et un à Créteil. Les personnes sont ensuite orientées vers les Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES), puis les autres dispositifs du Dispositif National d'Accueil en fonction des places disponibles.

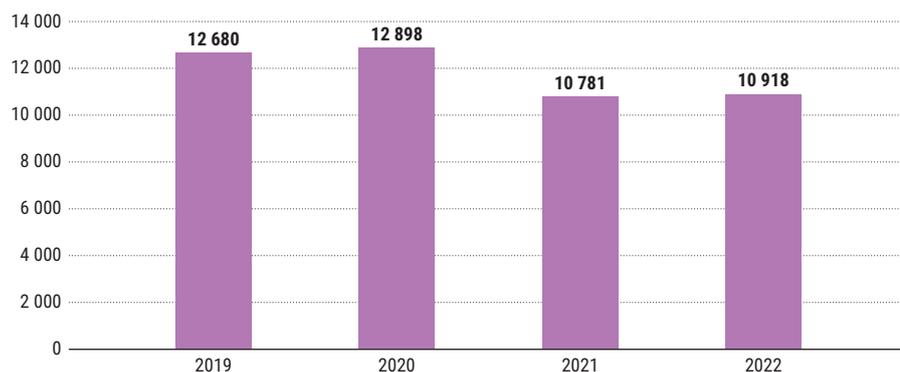
Les structures d'hébergement du Dispositif national d'accueil sont principalement financées par l'État au titre du programme 303 « Immigration et asile », bien que les Centres provisoires d'hébergement soient financés par le programme 104 relatif à la politique d'intégration et d'accès à la nationalité.

Pour les demandeurs d'asile, l'offre se compose :

- **De places en Centres d'Accueil et d'Examen des Situations administratives (CAES).**
- **Des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (Cada)** qui ont pour missions l'hébergement et l'accompagnement administratif, social et médical, des personnes pendant toute la durée de la procédure d'instruction de leur demande d'asile.
- **Des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda)** ²⁸ destinés à accueillir, à titre provisoire, des demandeurs d'asile préalablement à leur admission éventuelle en Cada.

Près de 11 000 places dans le dispositif national d'accueil dans le Grand Paris début 2023

NOMBRE DE PLACES DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (CADA, HUDA, CPH ET ASSIMILÉS) DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2019 à 2022 - Traitement Apur

²⁶ - Depuis 2018 et la loi asile immigration, suivie d'une circulaire en 2019, il est demandé aux SIAO de transmettre à l'Ofii des informations sur les ménages demandeurs d'asile hébergés dans le parc d'hébergement généraliste ou sans-abri.

²⁷ - Source : Ofii, 2021.

²⁸ - Auquel on associe la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda).

Ils permettent, en outre, de prendre en charge des demandeurs d'asile ne pouvant pas bénéficier d'un hébergement en Cada.

- **Du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda)** qui assure l'accueil des demandeurs d'asile ou personnes qui souhaitent en faire la demande, en vue d'une orientation future vers des structures du DNA adaptées à leur situation. Un hébergement et un accompagnement aux personnes s'orientant vers la procédure d'asile y sont disponibles. Dans la Métropole du Grand Paris, on compte seulement 106 places en Prahda au 31 décembre 2022.
- **De places en Centres d'aide au retour accompagné (Cara) ou via le Dispositif de préparation au retour (DPAR) pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin.**

Pour les publics réfugiés statutaires bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire, l'offre regroupe :

- **Les centres provisoires d'hébergement (CPH) destinés aux réfugiés** et nécessitant un accompagnement pour préparer leur insertion, notamment en raison de psycho-traumatismes liés au parcours migratoire et à l'exil mais pas uniquement. L'admission se fait sous conditions pour une durée limitée à six mois, renouvelable mensuellement en fonction de l'évolution de la situation des ménages.
- **Et les dispositifs assimilés à un CPH** que sont le Dispositif Provisoire d'Hébergement des Réfugiés Statutaires (DPHRS) et les Dispositifs d'Accueil, d'Hébergement et d'Accompagnement des Réfugiés (Dahar).

29 - Sources : Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra).

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile : éléments de définition ²⁹

Une personne migrante est selon la définition des Nations Unies « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ».

Parmi les personnes migrantes, on distingue les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui sollicitent une protection au titre de l'asile et qui attendent la réponse des autorités de protection.

À l'échelle du territoire européen, une demande d'asile ne peut être étudiée que dans un seul État européen à la fois, conformément à la procédure Dublin III. Si le pays dont relève la demande d'asile est responsable et qu'il est estimé que la personne a la possibilité de s'y rendre, elle en a alors l'obligation (dans le langage courant, on parle de personnes « dublinées »).

Les personnes réfugiées sont celles qui ont obtenu une réponse positive à leur demande d'asile et ont eu une reconnaissance de ce statut par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra) ou par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Elles sont ainsi bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire.

La protection subsidiaire est attribuée aux étrangers qui ne remplissent pas les conditions d'obtention du statut de ré-

fugiés et prouvent qu'ils sont exposés dans leur pays à l'un des risques suivants : peine de mort ou exécution, torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants, menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Les ressortissants ukrainiens disposent d'un statut particulier de protection temporaire accordée aux étrangers qui fuient leur pays ou leur région d'origine et ne peuvent pas y retourner. Le statut est accordé un an, renouvelable deux ans maximum.

Les personnes déboutées du droit d'asile sont celles qui ont obtenu une réponse négative définitive à leur demande d'asile. Elles n'ont pas l'autorisation de rester sur le territoire français, ou seront considérées en situation irrégulière.

Être en situation irrégulière peut faire suite à une demande d'asile rejetée, mais peut aussi être le résultat de la difficulté à renouveler un titre de séjour pour des personnes arrivées sur le territoire avec un titre de séjour valide, par exemple avec un visa d'étude ou de travail. La difficulté à renouveler son titre peut être liée à un changement de situation, à des blocages administratifs dus à l'incomplétude d'un dossier ou encore à des délais administratifs anormalement longs.

LOCALISATION DES PLACES DANS LE DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Types d'hébergement	Localisation des places	Nombre de places au 31/12/2022	Nombre de places au 31/12/2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31/12/2022	Population au 01/01/2020
				Effectif	%		
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)	Paris - 75	526	519	+7	+1 %	0,2	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	457	457	0	0	0,3	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	866	861	+5	+1 %	0,5	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	735	732	+3	0%	0,5	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	2 728	2 708	+20 places	+1 %	0,4	7 086 619
Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda), Huda hôtelier, ex-CHUM	Paris - 75	1 396	1 828	-432,	-24 %	0,7	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	1 489	1 411	+78	+6 %	0,9	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	842	681	+161	+24 %	0,5	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	1 350	1 455	-105	-7 %	1,0	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	5 489	5 587	-98 places	-2 %	0,8	7 086 619
Places en Centres d'Accueil et d'Examen des Situations administratives (CAES) et via le Programme régional d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda)	Paris - 75	300	300	+ ou - 0 places	0	0,1	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	150	40	+110	+275 %	0,1	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	106	106	+ ou - 0 places	0	0,1	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	0	0	0	0	0,0	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	556	446	+110	+25 %	0,1	7 086 619
Centres provisoires d'hébergement (CPH) et dispositifs assimilés au CPH (DPHRS, DAHAR, CAÏR)	Paris - 75	521	493	+28	+6 %	0,2	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	561	500	+61	+12 %	0,3	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	508	562	-54	-10 %	0,3	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	388	309	+79	+26 %	0,3	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	2 145	2 040	+105	+5 %	0,3	7 086 619
Total – Dispositif national d'accueil	Paris - 75	2 743	3 140	-397	-13 %	1,3	2 145 906
	Hauts-de-Seine - 92	2 657	2 408	+249	+10 %	1,6	1 626 213
	Seine-Saint-Denis - 93	2 322	2 210	+112	+5 %	1,4	1 655 422
	Val-de-Marne - 94	2 473	2 496	-23	-1 %	1,8	1 407 972
	Métropole du Grand Paris	10 918	10 781	+137	+1 %	1,5	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022



La Ferme du Rail, 19^e arrondissement de Paris

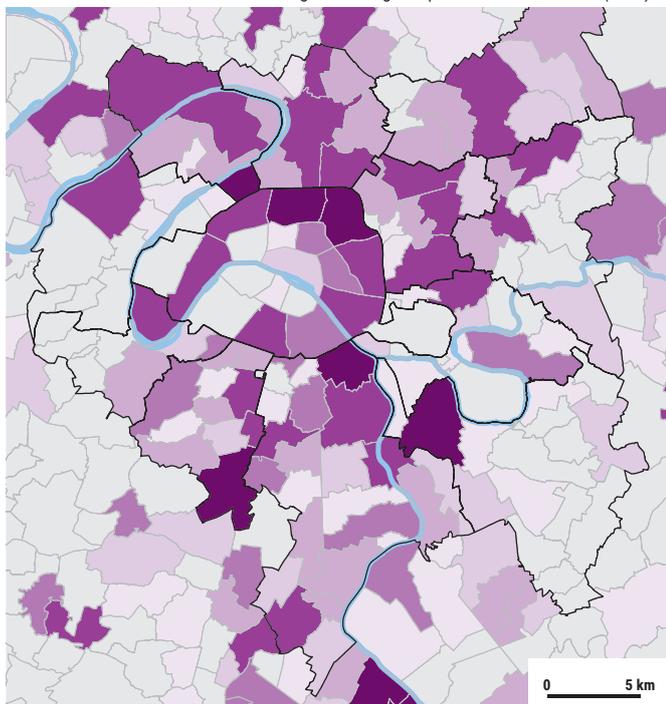


Centre d'Hébergement d'Urgence

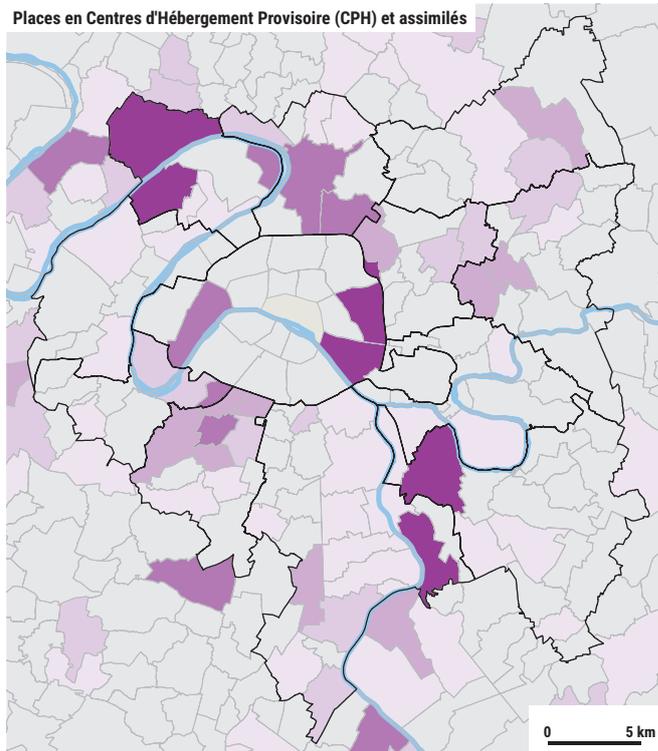
LOCALISATION DES PLACES DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (DNA) DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



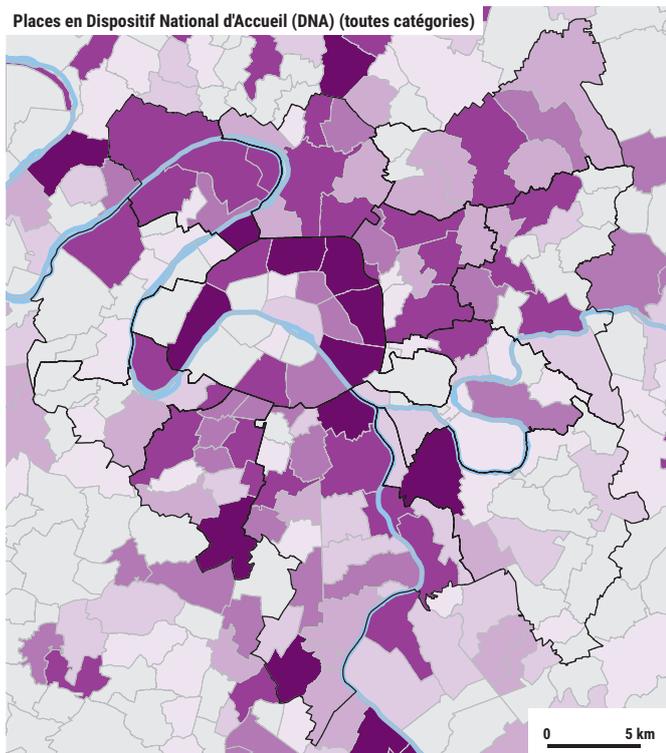
Places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (Cada)
dont celles en Centres de Transit et Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (Huda)



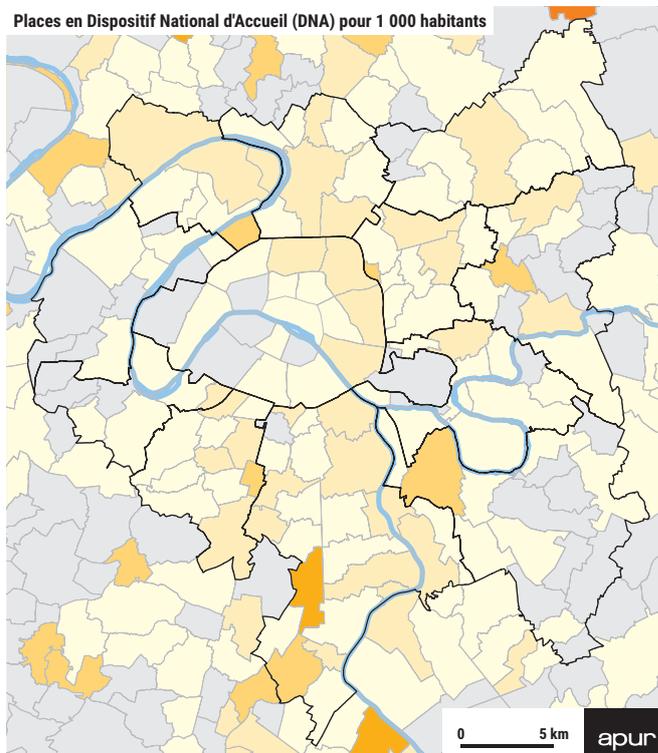
Places en Centres d'Hébergement Provisoire (CPH) et assimilés



Places en Dispositif National d'Accueil (DNA) (toutes catégories)



Places en Dispositif National d'Accueil (DNA) pour 1 000 habitants



Nombre de places

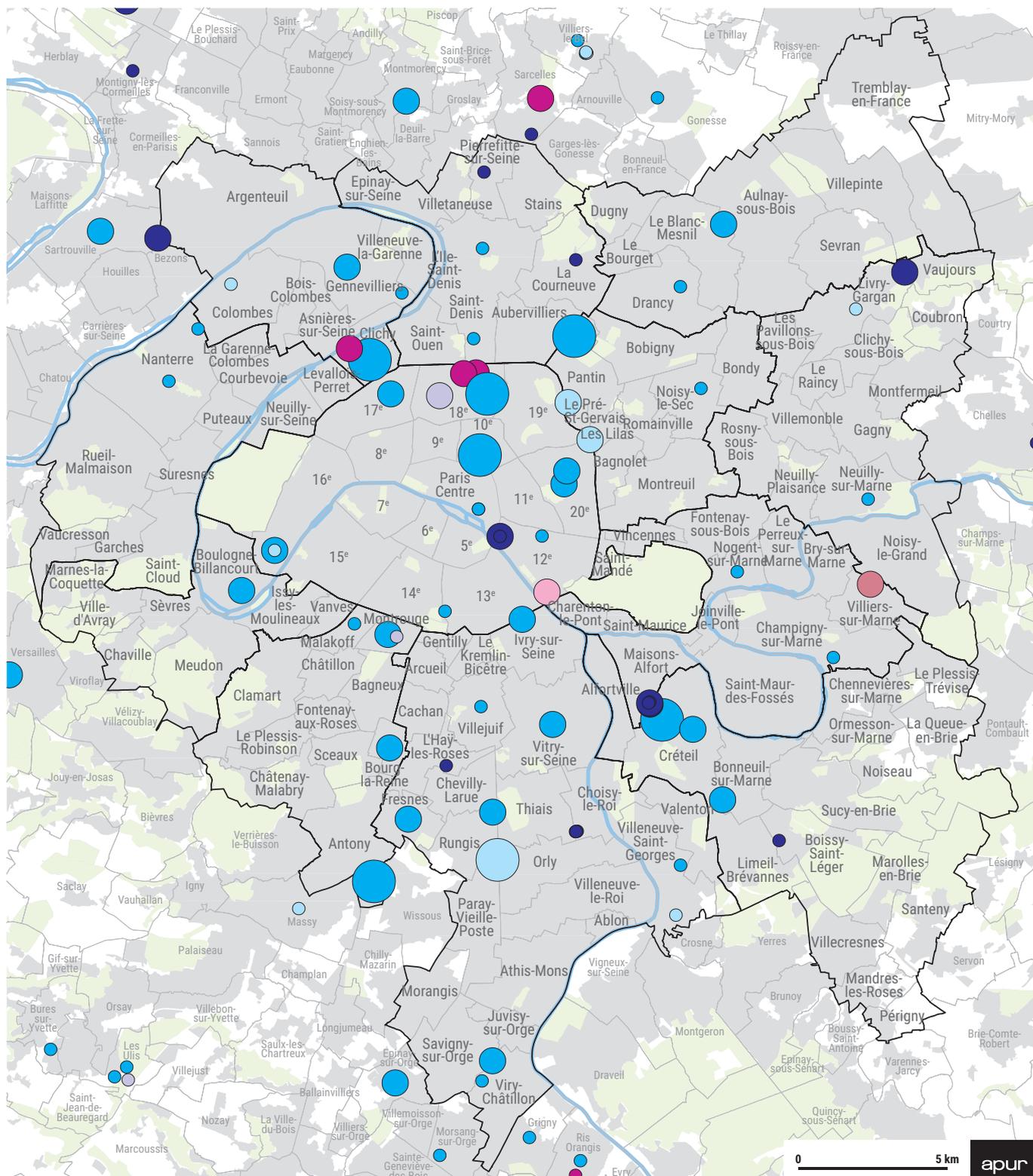


Nombre de places en Dispositif National d'Accueil (DNA) (Cada, Huda, CAES, Praha, CPH et assimilés) pour 1 000 habitants



Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022, Recensement de la Population (Insee) - 2020

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT EN STRUCTURES COLLECTIVES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (DNA)



Nombre de places (places en collectif pour CAES/Cada/Prahda/CPH et assimilés/DPAR, places en collectif et diffus pour Huda)



Type de structure



Sources : Finess - Extraction de mai 2023

La Métropole du Grand Paris concentre près de 11 000 places au travers du Dispositif national d'accueil. L'offre est relativement équilibrée d'un département à l'autre. Paris réunit 25 % de l'offre, les Hauts-de-Seine 24 %, le Val-de-Marne 21 % et la Seine-Saint-Denis 21 %.

L'offre est en recul entre 2019 et 2022 dans la Métropole, passant de 12 680 places fin 2019 à un peu moins de 11 000 fin 2022, marquant une baisse de 1 762 places au total, soit -14 %³⁰.

Le tableau ci-avant précise le nombre de places présentes dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

Une tension importante est constatée sur l'offre d'hébergement dans le cadre du Dispositif National d'Accueil. Si aucune place d'hébergement n'est disponible, les demandeurs d'asile sont inscrits sur liste d'attente et peuvent être orientés vers des solutions

provisoires d'hébergement, dans une structure collective ou un hôtel (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile, HUDA). Le parc privé et les initiatives citoyennes sont également des solutions largement mobilisées.

Afin de déconcentrer les besoins qui se portent sur le territoire du Grand Paris et faute d'une offre d'hébergement suffisante, des solutions sont proposées par les services d'État et ses opérateurs en dehors de la région francilienne. Les orientations en régions existent depuis la fin des années 2010³¹, concernant les demandeurs d'asile, et ont été renforcées en 2023 avec la mise en place des « sas d'accueil temporaires régionaux » pour les personnes migrantes.

Pour encourager ces orientations en province, le nombre de places à destination des demandeurs d'asile s'est développé hors Île-de-France ces dernières années, dans une logique de

30 - Les données 2016-2018 des socles hébergement et logement adapté de la Drihl sont partielles, ne permettant pas la comparaison.

31 - Ainsi, en 2015, les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) sont créés afin de mettre à l'abri des personnes exilés à Calais pour des séjours allant de 3 à 4 mois. En moyenne, les structures comptent entre 50 et 100 places. Certaines sont spécialisées dans l'accueil des familles ou des mineurs. Si les personnes déposent une demande d'asile, elles sont orientées vers un Cada, ou une place en Huda.

32 - Sources : site d'Aurore et de la Préfecture d'Île-de-France.

33 - Le Delf est un diplôme officiel reconnu dans le monde entier, et il est valable à vie. Le Delf B1 permet d'obtenir la nationalité française.

Cair et Cama Poniatowski (Paris 12^e)³²

Le Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés (Cair) Poniatowski a ouvert à titre expérimental en 2019 dans le 12^e arrondissement de Paris, sous le pilotage de la préfecture de la région d'Île-de-France et la gestion de l'association Aurore. Il a été conçu en réponse au constat d'une présence de nombreux réfugiés statutaires, c'est à dire dont la demande d'asile a été acceptée, dans les campements.

D'une capacité de 200 places, le centre a pour objectif d'accueillir et d'héberger, pour une durée de six mois renouvelable sur décision de la Préfecture, des hommes isolés réfugiés restés sans solution d'hébergement. L'objectif est de leur trouver une solution de logement pérenne et de faciliter leur insertion par l'emploi.

La structure est installée dans un ancien entrepôt logistique aménagé en centre d'hébergement. Des chambres modulables ont été installées, accueillant trois personnes à chaque fois, soit près de 70 chambres au total. Des cuisines, frigos et casiers de rangement sont disponibles. Afin d'assurer un roulement chaque jour, une trentaine de résidents accèdent aux cuisines afin de préparer leurs repas pour deux ou trois jours.

Les résidents sont suivis et bénéficient d'un accompagnement global pour préparer leur projet. Des activités variées sont proposées. Six jours par semaine, des cours de français sont accessibles afin de préparer le diplôme officiel Delf³³. Des ateliers de recherche d'emploi sont également organisés et visent à travailler sur les candidatures et à préparer les entretiens d'embauche. D'autres ateliers complémentaires sont régulièrement organisés tels qu'un atelier qui vise à préparer la recherche et l'installation dans un logement, ou des cours de sport. Un espace de bibliothèque ludothèque a été installé par l'association « Bibliothèque Sans Frontières ».

Le Centre d'Accueil et de Mise à l'Abri Poniatowski propose quant à lui 70 places à destination de familles avant ou pendant la procédure d'asile. Une participation à la vie du centre est demandée aux résidents, par deux moyens différents : une participation financière régulière et une contribution à l'entretien des parties communes. Ces deux dispositifs ciblent les réfugiés statutaires et sont les seules structures de ce type dans le Grand Paris. Il vient compléter l'offre en Centre d'Hébergement Provisoire (CPH) en proposant un accompagnement renforcé. Les places sont financées par l'État au titre du BOP 104 dédié aux personnes réfugiées.

Dispositif d'accueil déployé pour l'hébergement des réfugiés ukrainiens en Île-de-France ³⁴

Le conflit en Ukraine a entraîné un important déplacement de population. Près de 65 358 personnes sont arrivées sur le territoire national entre le 24 février et le 1^{er} décembre 2022 selon le Ministère de l'Intérieur. Un mécanisme de protection temporaire a été décidé pour les accueillir à l'échelle de l'Union Européenne.

Leur accueil a été organisé par les services de l'État en coordination avec les collectivités locales et les partenaires associatifs. **En Île-de-France, un circuit spécifique a été mis en place à Paris avec un premier accueil tenu par l'association France Terre d'Asile à la Porte de la Villette**, proposant une première mise à l'abri et l'établissement d'un diagnostic social.

Cette première évaluation sociale vise à distinguer deux types de situations : d'une part, des personnes ayant une

attache territoriale avec l'Île-de-France (famille, emploi, besoins de santé) ; d'autre part, des personnes sans attache dans la région et à qui une orientation hors du territoire francilien est proposée.

L'accueil des réfugiés Ukrainiens a suscité un important élan solidaire et citoyen : de nombreuses places ont été trouvées au travers de places d'hébergement citoyen conventionnées et encadrées par le Centre d'Action Sociale Protestante et France Terre d'Asile.

Afin de garantir la continuité des dispositifs et de venir en relais des familles hébergeantes, l'État (Drihl) a repris la gestion du dispositif à partir de juin 2022 et a privilégié le recours à l'intermédiation locative (IML). Le Samusocial de Paris a été chargé de réguler le parc locatif privé en intermédiation locative à Paris et en Seine-Saint-Denis jusqu'à l'été 2023.



Centre d'accueil urgence Ukraine - © Guillaume Bontemps - Ville de Paris



rééquilibrage territorial souhaitée par le Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Les réorientations ont un caractère obligatoire pour une partie des publics. En cas de refus, une personne à qui est préconisée une réorientation risque de perdre ses allocations (Ada) et de ne pas recevoir de nouvelle proposition d'hébergement. Seule une problématique de santé nécessitant un suivi médical autorise le refus d'une orientation en dehors de l'Île-de-France.

En complément de ces réorientations organisées par l'Ofii, des programmes ciblant les personnes statutaires du droit d'asile encouragent également l'installation en région. C'est notamment le cas du dispositif « Émile » qui vise à proposer un emploi et un logement aux personnes sans domicile en situation régulière résidant en Île-de-France et acceptant de partir en province.

34 - Notes s'appuyant sur un échange avec la chargée de mission « Migrants/Asile » au Samusocial de Paris, le 27 juillet 2023.

Près de 32 000 personnes hébergées à l'hôtel dans le Grand Paris dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023

Des nuitées hôtelières pour mettre à l'abri dans un contexte de places d'hébergement pérenne insuffisantes

Dans l'objectif d'apporter une réponse immédiate à des situations d'urgence, le recours à des nuitées hôtelières s'est développé à partir des années 1990. Il constitue une solution de mise à l'abri très fortement mobilisée.

Près de 32000 personnes étaient hébergées à l'hôtel dans la Métropole du Grand Paris dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, dont 7930 à Paris. À l'échelle de l'Île-de-France, 54180 personnes étaient hébergées à la même date, dont 28821 adultes et 25359 enfants. 8575 de ces enfants avaient moins de 3 ans ³⁵.

Le Samusocial régule la réservation des places pour l'ensemble de la région Île-de-France. Financées par l'État, les nuitées bénéficient à des personnes isolées comme à des familles. Elles peuvent être mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri ³⁶. Les familles sont majoritaires dans le parc hôtelier ³⁷.

Le recours aux nuitées hôtelières s'est fortement accru ces dernières années, notamment au cours et depuis la crise sanitaire. Les professionnels du secteur s'accordent sur le fait que le recours à l'hôtel n'est pas une solution viable et pérenne pour les publics. Il constitue par ailleurs une solution coûteuse.

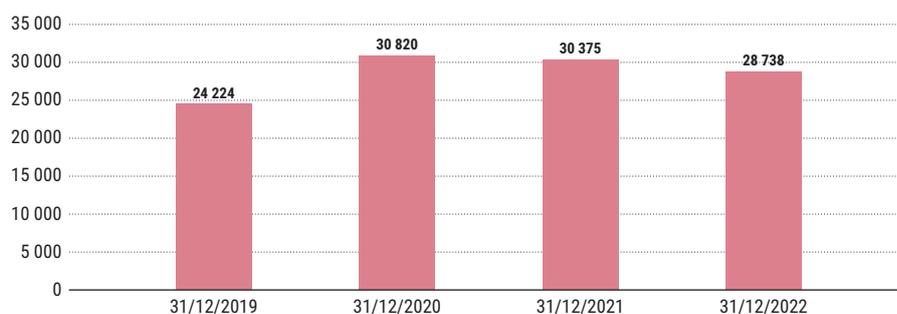
Le nombre de personnes hébergées à l'hôtel a baissé entre janvier 2022 et 2023 à Paris (-2 169, soit -21 %) et dans les Hauts-de-Seine (-769 personnes, soit -20 %). Au total, à l'échelle métropolitaine, la baisse s'établit à 2 579 personnes hébergées à l'hôtel sur un an (-7 %). Cette diminution fait suite à une hausse particulièrement élevée du recours à l'hôtel pendant la crise sanitaire de 2020-2021.

La répartition des personnes hébergées à l'hôtel est inégale selon les territoires, allant de 7 pour 1000 habitants en Seine-Saint-Denis à 1,8 dans les Hauts-de-Seine.

En 2023 et dans la continuité des réformes précédentes, l'État a décidé de limiter le nombre de personnes hébergées à l'hôtel, privilégiant le développement et les orientations vers les places d'hébergement pérennes. Des directives ont en particulier été partagées aux différents SIAO depuis le début de l'été 2023.

L'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel est assuré par les acteurs associatifs en lien avec les services sociaux des Départements et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des services sociaux de proximité à Paris. Depuis 2020, des Plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) sont en place dans chaque département.

NOMBRE DE NUITÉES HÔTELIÈRES DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS, HORS OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2019 à 2022 - Traitement Apur
 Note de lecture : Les données présentées dans le graphique sont celles du Socle d'Hébergement et de Logement Adapté de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl) pour permettre la comparabilité dans le temps. Les données présentées dans les pages suivantes reprennent les données issues du logiciel Delta, transmises par le Samusocial de Paris et la Drihl, en date de la Nuit de la Solidarité du 26 janvier 2023.

³⁵ - Source : données issues du logiciel Delta, transmises par le Samusocial de Paris et la Drihl, en date de la Nuit de la Solidarité le 26/01/2023.

³⁶ - Les opérations de mises à l'abri (OMA) correspondent aux places mobilisées pour répondre aux besoins d'hébergement immédiat des personnes évacuées de campements ou de bidonvilles, orientées soit vers hôtels, soit vers des Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU).

³⁷ - Le Méner, E. (2013). Quel toit pour les familles à la rue ? L'hébergement d'urgence en hôtel social. *Métropolitiques*, 12 juin 2013.

LOCALISATION DES PERSONNES HÉBERGÉES À L'HÔTEL DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI INCLUSES

	Nombre de personnes hébergées à l'hôtel dans la nuit du 26-27 janvier 2023	Nombre de personnes hébergées à l'hôtel dans la nuit du 20-21 janvier 2022	Évolution entre janvier 2022 et janvier 2023		Nombre de personnes hébergées à l'hôtel pour 1000 habitants au 26 janvier 2023	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	7 930	10 099	- 2 169	-21 %	3,7	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	2 995	3 764	-769	-20 %	1,8	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	11 580	11 759	-179	-2 %	7,0	1 655 422
Val-de-Marne - 94	6 942	6 646	+296	+4 %	4,9	1 407 972
Métropole du Grand Paris	31 812	34 391	- 2 579	-7 %	4,5	7 086 619

Source : DRIHL, Samusocial de Paris, Delta au 26 janvier 2023 et au 20 janvier 2022

Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (Pash) ³⁸

De nombreuses personnes, en familles ou isolés, sont hébergées chaque nuit à l'hôtel faute de place d'hébergement dans d'autres structures. Ces places sont majoritairement financées par l'État (BOP 177) et dans certains cas, par les collectivités.

Le recours aux nuitées hôtelières soulèvent différents enjeux, parmi lesquels une offre coûteuse, mais également une solution instable pour les bénéficiaires.

Afin de structurer l'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel, les services de l'État ont mis en place depuis 2020 des Plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (Pash) départementales dont la gestion est confiée à des associations ou organismes sélectionnés par les services déconcentrés.

En 2021, la gestion est confiée aux mêmes associations que celles portant les SIAO à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

L'objectif est de coordonner les interventions des travailleurs sociaux et de s'assurer qu'il n'y ait pas de ménages à l'hôtel sans accompagnement social. Les tra-

vailleurs sociaux de la Pash sont habilités à intervenir en urgence en cas de besoin. Cet accompagnement vient en complément de l'action sociale de droit commun menée par les centres communaux d'action sociale et les services sociaux départementaux notamment.

Selon la Drihl Île-de-France, 806 ménages ont été accompagnés à Paris au 31 décembre 2022, 1481 en Seine-Saint-Denis, 811 dans le Val-de-Marne et 793 dans les Hauts-de-Seine. Près de la moitié des personnes accompagnées sont mineures à l'échelle régionale. Le premier des motifs de sollicitation des travailleurs sociaux de la Pash concerne les violences familiales, suivies d'enjeux liés aux vulnérabilités multiples, à la santé, à la parentalité et à l'alimentation. Sur l'ensemble des ménages accompagnés en Île-de-France, 43 % sont allés vers une solution de logement de droit commun ou un dispositif d'intermédiation locative (Solibail), 34 % vers un hébergement ou un logement adapté, 4 % une structure médico-sociale ou autres, et le reste ont trouvé des solutions personnelles ou n'ont pas renseigné l'information ³⁹.

³⁸ - Source : Site Drihl Île-de-France.

³⁹ - [Infographies PASH | Drihl Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



Places dédiées à l'hébergement d'urgence à Paris

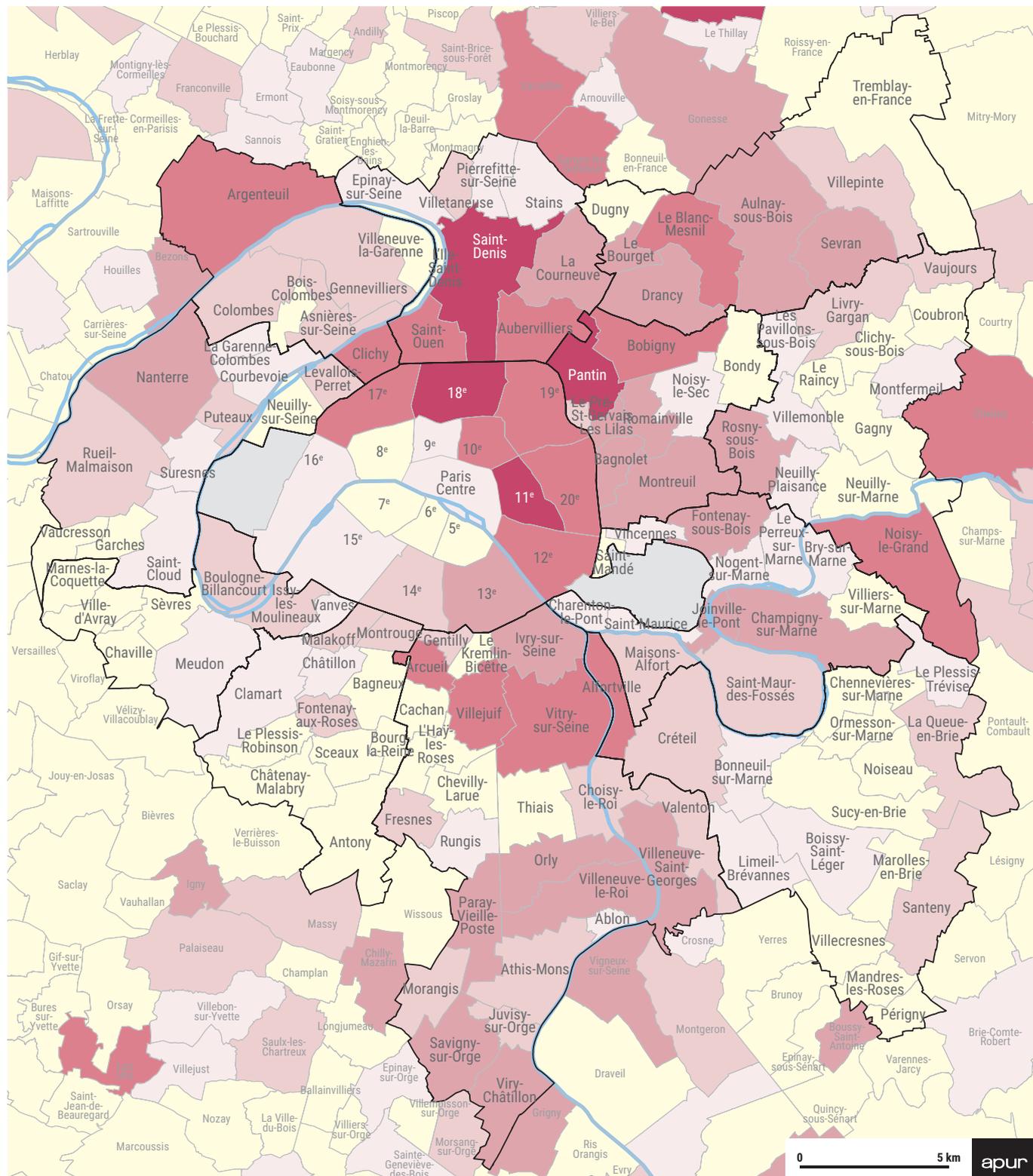
© Joséphine Brueder - Ville de Paris



Installation de structures imaginées par Shigeru Ban, architecte japonais

© Guillaume Bontemps - Ville de Paris

**NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES EN NUITÉES HÔTELIÈRES LA NUIT DU 26 JANVIER 2023
(2^e ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE), OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI INCLUSES**

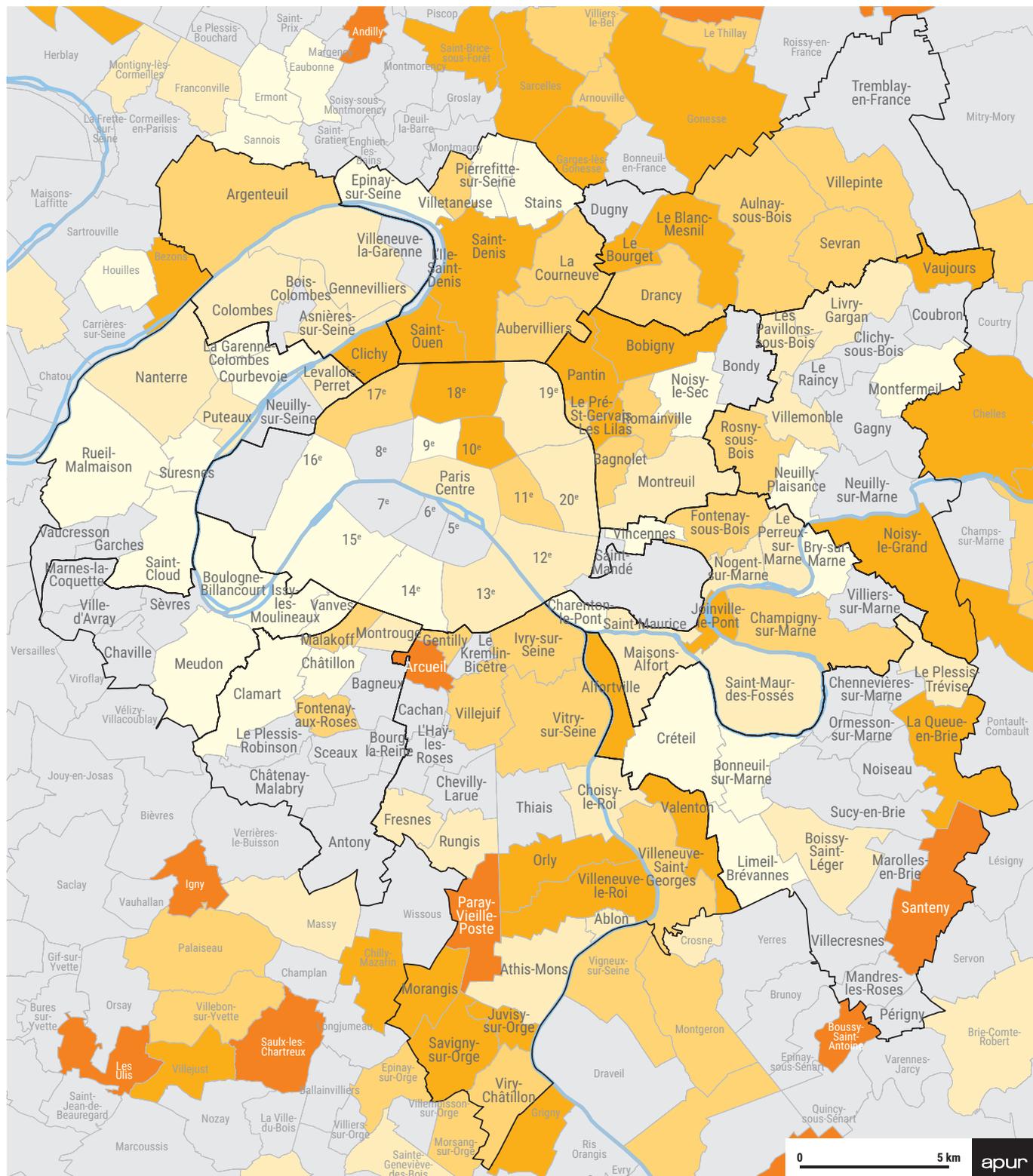


Nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières la nuit du 26 janvier 2023

- 1 000 ou plus
- De 500 à 999
- De 250 à 499
- De 100 à 249
- Moins de 100
- Aucune nuitée hôtelière

Sources : Samusocial de Paris, Delta / DRIHL 26/01/2023

LOCALISATION DES PERSONNES HÉBERGÉES EN NUITÉES HÔTELIÈRES POUR 1 000 HABITANTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - NUIT DU 26 JANVIER 2023 (2^E ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE), OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI INCLUSES

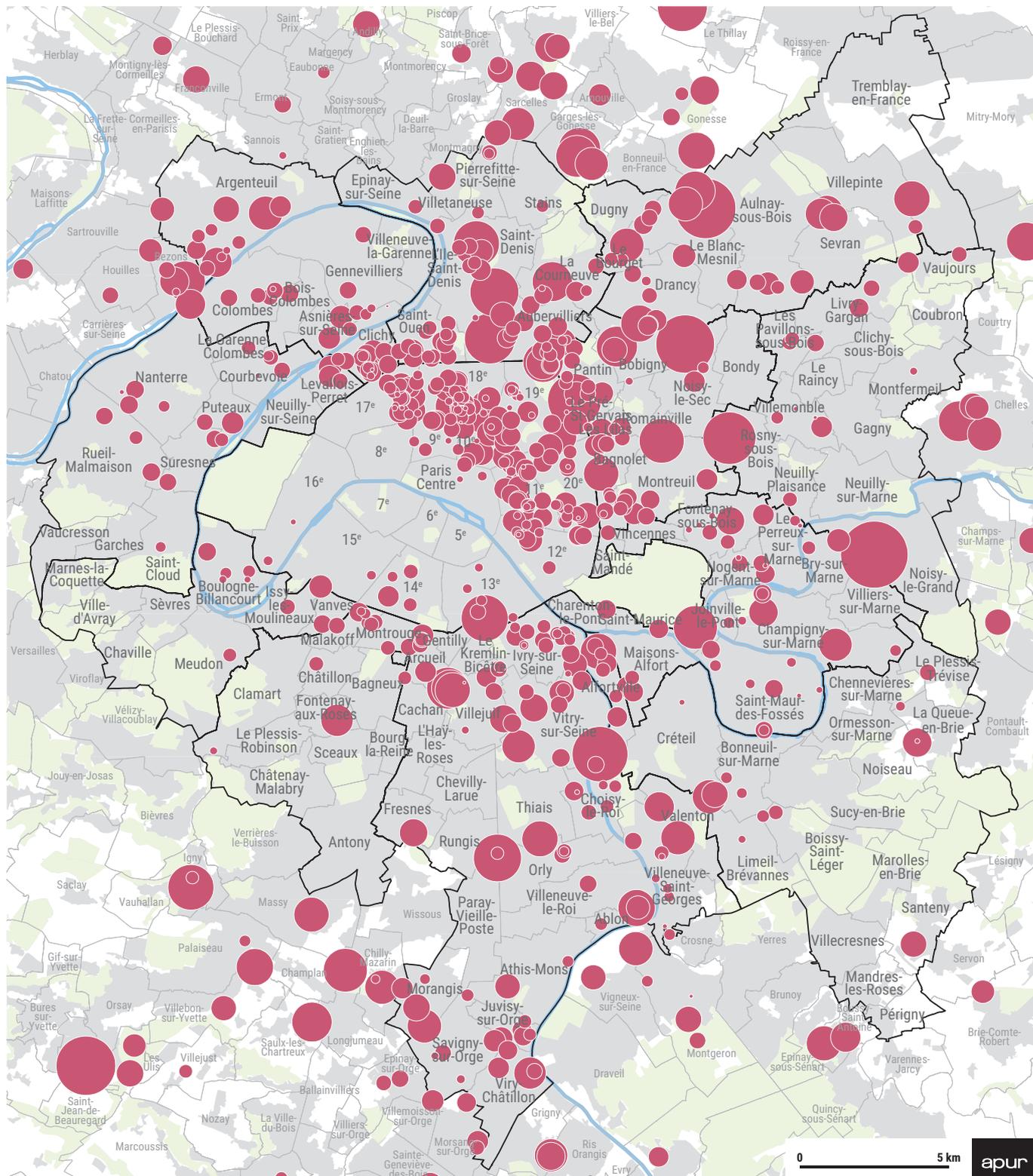


Nombre pour 1 000 habitants de personnes hébergées en nuitées hôtelières la nuit du 26 janvier 2023

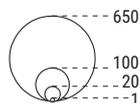
- Plus de 25
- De 10 à 25
- De 5 à 10
- De 2 à 5
- Moins de 2
- Aucune place

Sources : Samusocial de Paris, Delta / DRIHL 26/01/2023, Recensement de la Population (Insee) - 2020

**31 812 PERSONNES HÉBERGÉES EN NUITÉES HÔTELIÈRES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - NUIT DU 26 JANVIER 2023
(2^e ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE), OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI INCLUSES**



Nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières la nuit du 26 janvier 2023



Sources : Samusocial de Paris, Delta / DRIHL 26/01/2023

Des lieux de mise à l'abri pour les plus vulnérables sans solution

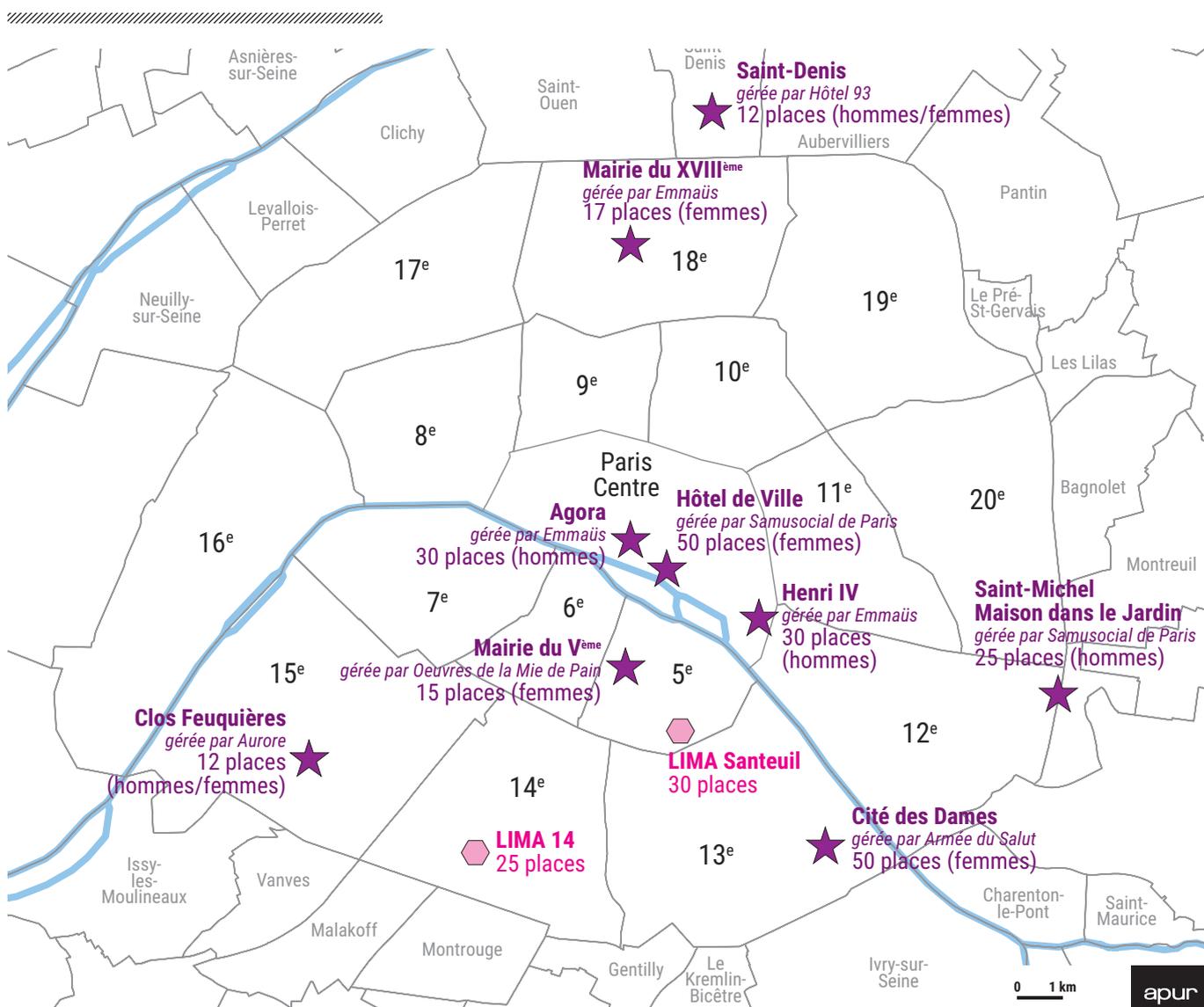
En 2018, face aux besoins très importants et à la vulnérabilité des familles à la rue avec des enfants, la Ville de Paris et l'État ont créé des Lieux de Mise à l'Abri (LiMA).

Un premier LiMA a ouvert dans le 14^e arrondissement géré par l'association Coallia et financé par la Ville. Un dispositif similaire a ouvert ses portes dans le 5^e arrondissement, également géré par l'association Coallia et financé par l'État.

L'accès à ce dispositif est conditionné : seules les maraudes de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (Uasa) et des équipes mobiles d'aide (Ema) du Samusocial de Paris peuvent y orienter les familles au regard de certains critères de vulnérabilité (femmes enceintes, familles avec jeunes enfants ou enfants handicapés, ancienneté à la rue...).

Initialement prévus pour un accueil temporaire de nuit, avec une orientation en journée vers les accueils de jour, ces lieux sont rapidement passés en ouverture continue.

HALTES DE NUIT ET LIEUX DE MISE À L'ABRI (LiMA) À PARIS



Source : Samusocial de Paris - 2023

Des haltes de nuit à haut seuil de tolérance

Les haltes de nuit constituent un dispositif complémentaire à l'offre d'hébergement classique. La première halte parisienne a ouvert en 2018. Ouvertes de 20h à 8h y compris le weekend, elles s'adressent aux personnes éloignées des dispositifs traditionnels de l'accueil et de l'hébergement. Il y existe une tolérance pour ce qui est de la consommation d'alcool, l'expression de problèmes psychiques ou comportementaux et l'accueil des animaux. Le dispositif fonctionnant bien, l'offre se développe rapidement, en particulier à destination des femmes. Certains professionnels proposent de continuer à développer les places, pour les hommes notamment.

Une rencontre avec un travailleur social est proposée, ainsi qu'une collation, l'accès à une douche, à une laverie et un vestiaire. Des activités calmes (lecture, cartes...) sont possibles, ainsi que l'accès à un ordinateur. Certaines haltes sont accolées à un accueil de jour.

On compte huit haltes de nuit à Paris et depuis 2023, une neuvième à Saint-Denis. L'ouverture de cette halte gérée par Hôtel 93 est une des actions entreprises par la Ville de

Saint-Denis à l'issue de sa participation à la Nuit de la Solidarité Métropolitaine en 2022.

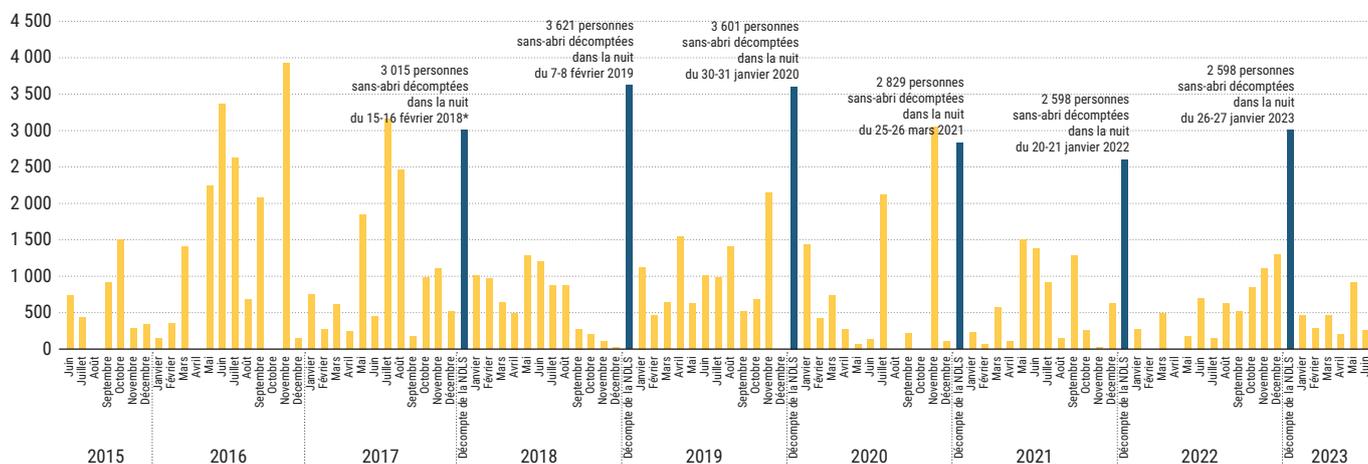
Des opérations de mises à l'abri tout au long de l'année

Des Opérations de Mise à l'Abri (Oma) sont régulièrement organisées pour évacuer certains campements ou regroupements et orienter les personnes vers des lieux d'hébergement. Des gymnases ou des hôtels peuvent être mobilisés dans ce cadre. Les opérations de mise à l'abri sont fréquentes à l'échelle métropolitaine. Dans la nuit du 31 décembre 2022, 643 nuitées hôtelières étaient réservées dans le cadre d'Oma. L'année 2022, 1 162 places étaient décomptées dans des CHU. Un suivi global et mensuel n'est toutefois pas possible au regard des données disponibles ⁴⁰. À Paris, les données de l'Unité d'assistance aux personnes sans-abri permettent de rendre compte des opérations et du nombre de personnes mises à l'abri ces derniers mois.

Dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, soir de la Nuit de la Solidarité, deux gymnases étaient ouverts à Paris : le Gymnase Bouin avec 107 personnes (51 femmes, dont 20 enceintes, 18 hommes, 38 enfants) et le Gymnase Poliveau avec 118 personnes (52 femmes dont

40 - Source : socle de données sur l'hébergement et le logement adapté de la Drihl.

PARIS - NOMBRE DE PERSONNES MISES À L'ABRI PAR MOIS (HOMMES ISOLÉS ET PERSONNES VULNÉRABLES) DEPUIS 2015 ET DÉCOMPTES DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ DEPUIS 2018



Source : Uasa - Traitement Apur
 * Le résultat du premier décompte de 2018 correspondait à un périmètre géographique plus restreint que lors des éditions suivantes pour lesquelles le périmètre d'enquête a été élargi (berges de Seine, talus du périphérique...) et de nouveaux partenaires ont été intégrés (Paris Habitat, Saemes). Les personnes peuvent avoir été mises à l'abri plusieurs fois.

27 enceintes, 20 hommes, 46 enfants). Sur l'année 2022, ce sont 25 opérations de mise à l'abri qui ont été recensées à Paris pour un total de près de 6300 personnes mises à l'abri. Au premier semestre 2023, 13 opérations de mise à l'abri ont été réalisées, pour un total de plus de 2600 personnes mises à l'abri.

Des initiatives citoyennes plus ou moins formelles

En complément des dispositifs d'hébergement et de mise à l'abri, des citoyens se mobilisent pour l'hébergement et le soutien des personnes à la rue. L'hébergement citoyen est une solution d'hébergement non institutionnelle, plus ou moins encadrée, qui consiste pour des particuliers à proposer un hébergement temporaire à des personnes sans solution (dans un salon, une chambre individuelle, voire un logement entier) et à les accueillir directement chez eux. Ces dispositifs sont la plupart du temps encadrés par des associations avec des modalités d'accueil diverses et pour des publics différents. La capacité globale de ces dispositifs est très difficile à estimer.

Ces formes solidaires de mise à l'abri n'ont pas vocation à se substituer à l'hébergement et ne sauraient être considérées comme la réponse principale au déficit chronique constaté en termes de places. Elles contribuent à leur manière à compléter et à faire évoluer l'offre existante.

Certaines associations se concentrent sur des publics particuliers. Par exemple, Merci pour l'invité est destiné exclusivement aux femmes sans-abri. Paris d'exil organise l'accueil de familles et de jeunes, notamment de mineurs non accompagnés (le temps de prouver leur minorité), tout comme la TIMMY (Team mineurs exilés). Utopia 56 propose différents programmes destinés aux femmes seules, aux familles et aux mineurs non accompagnés. L'association met en œuvre des programmes d'hébergement chez des particuliers pour des durées variables, à partir d'un soir. Elle mobilise des appartements vides et des locaux vacants.

De manière plus informelle, le « 115 du particulier » est une association qui dispose d'un numéro de téléphone dé-

LES PRINCIPALES FORMES D'HÉBERGEMENT CHEZ DES PARTICULIERS, DE LA PLUS INSTITUTIONNELLE À LA PLUS INFORMELLE

	Hébergement citoyen	Hébergement solidaire	Mise à l'abri solidaire	Hébergement informel
Acteurs organisant l'hébergement	Hébergement financé et encadré par la Dihal, organisé par les associations lauréates des appels à projet	Hébergement organisé par des associations	Mise à l'abri organisée par des associations	Hébergement organisé directement entre l'accueilli et l'accueillant
Public accueilli	Personnes bénéficiaires de la protection internationale	Variable (bénéficiaires de la protection internationale, demandeurs d'asile, migrants dont familles et mineurs non accompagnés, autres personnes précaires).		
Durée d'accueil	Long terme (3 à 12 mois)	Long terme	Court terme, de manière régulière ou non (un soir par semaine, un week-end ponctuellement)	Variable
Positionnement par rapport à l'hébergement d'urgence institutionnel	Logique plutôt complémentaire	Logique plutôt complémentaire	Logique plutôt palliative	Logique plutôt palliative
Exemples	Programme « J'accueille » de Singa	Réfugiés Bienvenue; programme JRS Welcome de JRS	Programme Hébergement citoyen d'urgence d'Utopia 56	Particuliers mis en contact sur le groupe Facebook du « 115 du particulier »

Source : Apur - [Étude : Hébergement d'urgence : approches nouvelles, projets hybrides – Des exemples dans la Métropole du Grand Paris, 2021](#)

dié, d'un site internet et d'un groupe Facebook qui permettent de mettre en lien des personnes en besoin d'hébergement et des familles pouvant les accueillir. De nombreux particuliers passent aussi directement par leur réseau personnel, sans encadrement de la part d'une association.

D'autres formules sont plus éloignées de l'hébergement solidaire, mais en reprennent certains éléments. L'Association pour l'amitié organise des colocations solidaires où habitent ensemble des personnes qui étaient sans domicile fixe, et des personnes qui ne l'étaient pas. Le diocèse de Paris propose des espaces de mise à l'abri dans les paroisses dans le cadre du programme Hiver solidaire. Quant à l'association « Dans ma rue », elle propose aux propriétaires de chambres de bonne de les mettre à disposition pour héberger une personne sans-abri dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative.

Des solutions pour les personnes sans domicile atteintes de pathologies variées

Trois types d'établissements médico-sociaux ciblent les personnes sans domicile atteintes de pathologies, somatiques ou psychiques, ne nécessitant pas de prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de santé des personnes accompagnées et de désengorger les services hospitaliers où ces personnes demeurent parfois faute de solution adaptée :

- **Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)** proposent un hébergement temporaire pour des personnes psychologiquement et/ou socialement fragiles nécessitant une coordination des soins, un suivi médical et des traitements, un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. L'admission y est soumise à un diagnostic médical, quelle que soit la situation administrative, mais est sujette à une participation financière. On dénombre 27 établissements dans la Métropole,

dont 13 à Paris et d'autres à Nanterre, Montreuil, Le Raincy, Le Kremlin-Bicêtre, Saint-Ouen-sur-Seine, Bourg-La-Reine, Montrouge, Villeneuve-La-Garenne et Chatenay-Malabry.

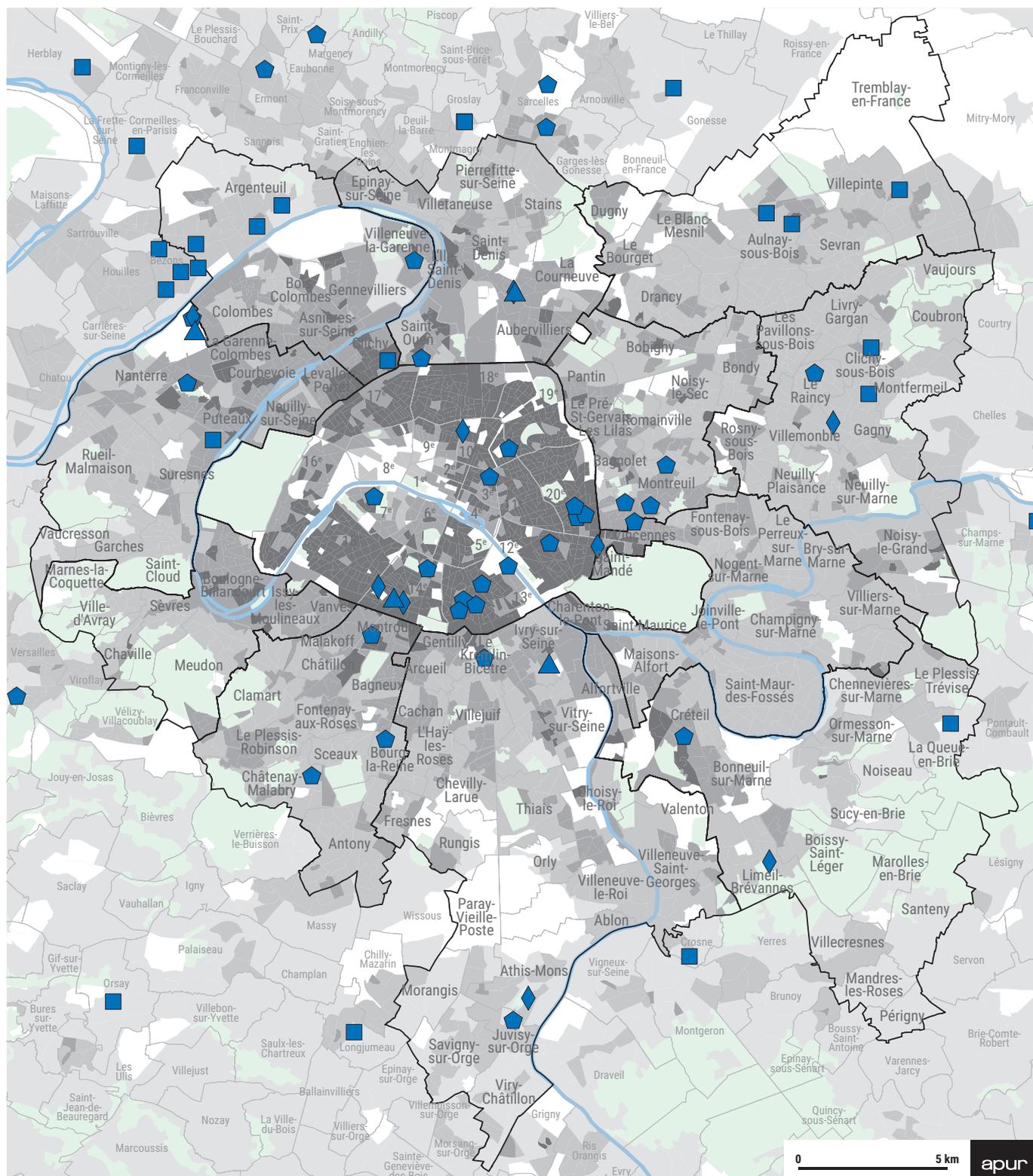
- **Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)** accueillent des personnes majeures, quelle que soit leur situation administrative et quelle que soit leur pathologie (ne nécessitant pas d'hospitalisation ou prise en charge médico-sociale particulière). La durée de séjour est de deux mois, renouvelable. Les LHSS sont notamment une solution en cas de sortie d'hospitalisation appelant à des soins infirmiers et paramédicaux. On dénombre huit établissements dans la Métropole, dont quatre à Paris et un dans quatre autres communes (Nanterre, Saint-Denis, Gagny, Limeil-Brevannes). Des expérimentations de LHSS mobiles sont en cours.

- **Les Lits d'Accueil Médicalisés (Lam)** accueillent des personnes majeures sans domicile atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, quelle que soit leur situation administrative et sans durée prévisionnelle de séjour. On dénombre quatre établissements dans la Métropole, à Paris, Nanterre, Saint-Denis et Ivry-sur-Seine.

En 2023, l'AP-HP annonce également l'ouverture de centres médico-sociaux à destination des personnes sans domicile en sortie d'hospitalisation. Ces centres se situent à l'hôpital Emile Roux à Limeil-Brevannes (24 places gérées par la Croix Rouge), à l'hôpital Corentin-Celton à Issy-les-Moulineaux (15 places gérées par Aurore fin 2022 avec un objectif de 45 places à terme), à l'hôpital René Muret à Sevran (18 places gérées par le groupe SOS à fin 2022 avec un objectif de 40 places à terme).⁴¹

41 - Source : site AP-HP, 2023.

LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ, LITS HALTE SOINS SANTÉ ET APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : Finess - Mai 2023, Apur - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

Le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri et le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (92) ⁴²

Le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (Chapsa) de Nanterre a été créé en 1887 sous le nom de « Maison de Nanterre » en vue de l'application du code pénal réprimant le vagabondage et la mendicité pouvant donner lieu à une peine correctionnelle. Au total, 2 900 lits composaient le « dépôt de mendicité » et 1 200 lits d'hôpital, afin de répondre aux besoins des personnes hébergées.

À partir de 1955 et en réaction à l'appel de l'Abbé Pierre, une unité de police spécialisée est créée en vue d'amener au Chapsa les personnes en situation de rue, prenant le nom de « Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri » (Bapsa) à partir de 1960, qui existe toujours aujourd'hui. Depuis 1994, la mendicité n'est plus un délit. Le Chapsa s'est modernisé mais conserve son objet initial d'accueil inconditionnel des plus démunis.

Aujourd'hui d'une capacité d'accueil de 217 personnes (hors plan hivernal), le Chapsa offre un hébergement pour une nuit aux personnes orientées par la Bapsa (140 places), la RATP (50 places) et le 115 des Hauts-de-Seine (27 places). Centre d'hébergement d'urgence (CHU), il est financé par l'État en fonction du nombre de places ouvertes (BOP 177).

Deux bus affrétés par la Bapsa partent tous les jours de la Porte de la Villette aux alentours de 16h et 18h. Les personnes qui souhaitent être hébergées au Chapsa pour la nuit se présentent devant le bus et sont accueillies par les agents de police de la Bapsa qui organisent les départs en faisant monter les publics prioritaires au regard de leur vulnérabilité (femmes, personnes âgées, personnes avec des problématiques de santé).

Le Chapsa fonctionne 365 jours par an. Les personnes sont accueillies à partir de 17h jusqu'à 9h le lendemain matin, avec un réveil à 6h30 (sauf pour les personnes arrivées tardivement avec le recueil social de la RATP, qui peuvent dormir jusqu'à 9h). Les chambres sont collectives et accueillent entre 4 et 6 personnes. Le premier étage du bâtiment est réservé aux femmes et le second aux hommes. La durée de séjour est d'une nuit maximum : une partie des publics repart en journée à la porte de la Villette.

Des services sont mis à disposition au rez-de-chaussée : des douches, une lingerie, un espace de stockage des affaires, un restaurant servant un dîner et un petit déjeuner, un accueil de jour pouvant accueillir une vingtaine de personnes. Les personnes accueillies au centre peuvent aussi bénéficier d'une consultation médicale. Le Chapsa accueille un public avec des profils variés, avec une partie importante d'hommes isolés exclus des autres dispositifs d'urgence du fait du manque de places. Le personnel encadrant du Chapsa constate néanmoins une présence plus forte des femmes parmi les publics hébergés ces dernières années, ainsi qu'un rajeunissement de la population.

La spécificité de l'accompagnement proposé repose sur la pluridisciplinarité de l'établissement. Le Chapsa est adossé au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (Cash) de Nanterre, établissement unique en France qui a une double vocation, celle d'un pôle hospitalier classique, mais également un pôle médico-social assurant la prise en charge des personnes sans-abri. Une unité de stabilisation d'une quarantaine de places vise à permettre une transition entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement stable, afin d'accompagner les personnes dans la définition de leur projet d'insertion. Enfin, 48 places en Lits Halte Soins Santé sont disponibles pour une prise en charge médicale de courte durée de personnes sans-abri dont l'état de santé est incompatible avec une vie à la rue.



© Apur - David Bourreau

⁴² - Entretien avec Olivia Vieujean, anthropologue et Anne Leroy, photographe, en lien avec un travail de recherche-action mené au Chapsa, réalisé le 19/09/2023.

Logement adapté temporaire

L'hébergement et les mises à l'abri constituent des solutions pour répondre à l'urgence et permettre un accueil temporaire. Un parc de logement dit « adapté », ou encore « accompagné », complète cette offre.

On distingue deux formes de logement adapté, distinctes au regard de la durée d'installation des résidents :

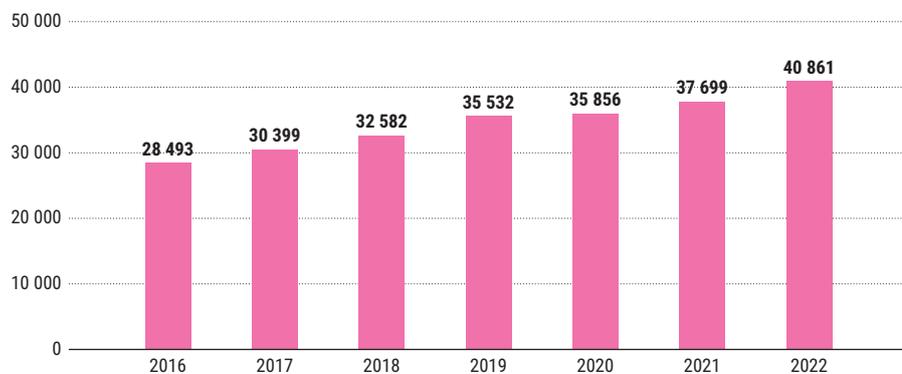
- Des solutions temporaires ou transitoires à destination de publics spécifiques, comprenant les résidences sociales, dont les foyers de jeunes travailleurs, et l'intermédiation locative (hors bail glissant).
- Des solutions transitoires ou pérennes, c'est-à-dire sans limitation de durée d'installation, tels que les foyers de travailleurs migrants, les

dispositifs d'intermédiation locative en bail glissant et les pensions de famille.

Résidences sociales, des logements-foyers temporaires

Les résidences sociales sont des logements abordables, temporaires et autonomes au sein de structures semi-collectives, pour des personnes éprouvant des difficultés particulières d'ordre économique ou social. Elles peuvent être entièrement créées ou être issues de la transformation de Foyers Travailleurs Migrants (FTM). Elles se composent de chambres meublées, associées à des espaces collectifs (salle de réunion, buanderie, cuisine familiale). À l'exception

NOMBRE DE PLACES EN RÉSIDENCES SOCIALES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

NOMBRE DE PLACES EN RÉSIDENCES SOCIALES

	Nombre de places en résidences sociales au 31 décembre 2022	Nombre de places en résidences sociales au 31 décembre 2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	14 641	13 660	+981	+7 %	6,8	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	4 390	3 861	+529	+14 %	2,7	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	9 524	9 524	0	0	5,8	1 655 422
Val-de-Marne - 94	10 795	9 557	+1 238	+13 %	7,7	1 407 972
Essonne - 91 (6 communes)	746	746	0	0	5,2	142 539
Val d'Oise - 95 (Argenteuil)	765	351	+414	+118 %	7,0	108 567
Métropole du Grand Paris	40 861	37 699	+ 3 162	+8 %	5,8	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Près de 41 000 places en résidences sociales et plus de 9 000 places en foyers de jeunes travailleurs dans le Grand Paris fin 2023

des résidents issus de Foyers de Travailleurs Migrants qui bénéficient d'un droit au maintien dans les lieux sans limitation de durée, les durées de séjour n'y dépassent pas 24 mois en théorie.

Près de 41 000 places en résidences sociales sont décomptées dans la Métropole du Grand Paris. Leur nombre augmente ces dernières années, en lien notamment avec la transformation des Foyers de Travailleurs Migrants en résidences sociales. Le nouveau Plan Logement d'Abord de 2023 prévoit des objectifs chiffrés en termes de construction de résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs. Pour l'Île-de-France, l'objectif est de +7 500 places d'ici 2027.

Foyers de jeunes travailleurs, une solution temporaire de logement pour les 16-30 ans
La Métropole réunit plus de 9 000 places au sein de foyers de jeunes

travailleurs ou « habitats jeunes », forme spécifique de résidence sociale. Ces établissements accueillent des jeunes de 16 à 30 ans en activité professionnelle, en formation ou demandeurs d'emploi, rencontrant des difficultés pour trouver un logement. Les locataires signent un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer pour une durée d'un mois renouvelable dans la limite de deux ans maximum. D'autres personnes peuvent être hébergées par l'occupant pour un maximum de trois mois.

Les logements peuvent être meublés ou non. Des espaces communs sont à disposition. Une redevance mensuelle est demandée, ainsi qu'un dépôt de garantie d'un mois. Tout ou partie des frais peuvent être pris en charge par les aides personnalisées au logement si le foyer est conventionné. Une aide financière du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) peut être demandée.

NOMBRE DE PLACES EN FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

NOMBRE DE PLACES EN FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

	Nombre de places en Foyers de Jeunes Travailleurs au 31 décembre 2022	Nombre de places en Foyers de Jeunes Travailleurs au 31 décembre 2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	4230	4503	-273	-6 %	2,0	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	2084	2085	-1	+0 %	1,3	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	1401	1401	0	0	0,8	1 655 422
Val-de-Marne - 94	825	470	+355	+76 %	0,6	1 407 972
Métropole du Grand Paris	9 114	9 034	+80	+1 %	1,3	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Logement adapté transitoire et pérenne

Les personnes sans domicile souhaitent majoritairement accéder à une solution de logement pérenne. Plusieurs solutions existent pour cela : le parc social abordable, malgré de longs délais d'attente pour une attribution ; les logements adaptés pérennes comme les pensions de famille, bien que le nombre de places demeure limité ; ou encore l'accès au parc privé, par l'intermédiaire d'associations garantissant les loyers et la bonne tenue du logement aux propriétaires.

Des foyers de travailleurs migrants en cours de transformation

Les foyers de travailleurs migrants (FTM) se sont développés afin d'accueillir les travailleurs immigrés dans des chambres individuelles ou collectives assorties d'espaces communs. Un contrat d'occupation est signé par le résident avec le gestionnaire du foyer. Les contrats sont reconduits automatiquement par période d'un mois.

Ces structures sont en cours de transformation dans le cadre du plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants avec un objectif de les transformer en résidences sociales. Les résidents des foyers de travailleurs migrants disposent d'un droit de maintien

dans les lieux dans tout foyer transformé en résidence sociale.

La transformation de ces foyers explique la baisse du nombre de places comptabilisées dans la Métropole. Celles-ci sont passées de plus de 14 000 places au 31 décembre 2021 à moins de 11 000 un an plus tard, soit une baisse de 24 %. Au 31 décembre 2022, ce sont une quarantaine d'établissements qui sont encore à transformer dans la Métropole. Ils se situent à Paris (5 établissements), en Seine-Saint-Denis (20), dans les Hauts-de-Seine (12), le Val-de-Marne (2) et le Val-d'Oise (1).

Les pensions de famille, une solution plébiscitée dans le cadre du Logement d'abord

Les pensions de famille (ou maisons relais) sont une sous-catégorie particulière des résidences sociales s'adressant à des personnes qui ne nécessitent pas un accompagnement social lourd, mais pour qui, au regard de certaines difficultés (isolement, état de santé) et de leur parcours (allers-retours entre rue et structures d'hébergement), la vie au sein d'un collectif représente une solution adaptée⁴³. Contrairement aux résidences sociales, aucune limitation de durée de séjour n'est envisagée dans ces

⁴³ - Définies à l'article L633-1 du Code de la Construction et de l'Habitat depuis 1996, et dont le fonctionnement est précisé par une circulaire publiée en 2002. Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais - Financement du logement social.

NOMBRE DE PLACES EN FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

	Nombre de places en Foyers de Travailleurs Migrants au 31 décembre 2022	Nombre de places en Foyers de Travailleurs Migrants au 31 décembre 2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	1149	1892	-743	-39 %	0,5	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	2400	2679	-279	-10 %	1,5	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	5687	5687	0	0	3,4	1 655 422
Val-de-Marne - 94	1258	3361	-2103	-63 %	0,9	1 407 972
Métropole du Grand Paris	10 788	14 265	-3 477	-24%	1,5	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants dans la Métropole du Grand Paris ⁴⁴

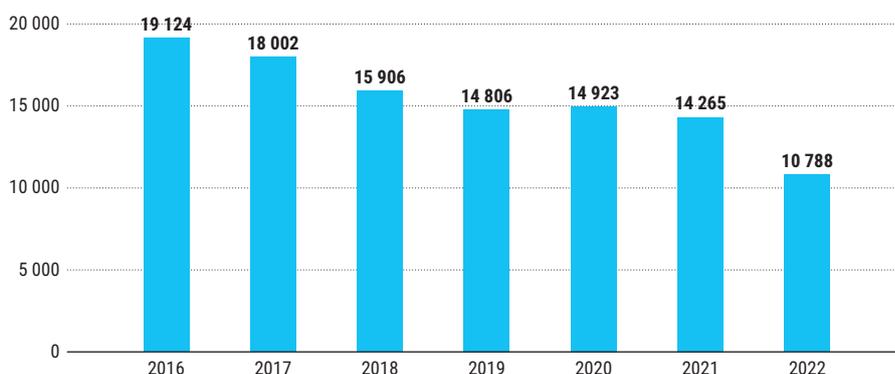
Bâties dans les années 1950 à 1960, les foyers de travailleurs migrants avaient pour objectif de répondre aux difficultés de logement touchant la population arrivée en France durant la période d'après-guerre.

Ces résidences se composent de chambres collectives et connaissent pour beaucoup une suroccupation. Pensées à l'origine comme des formes de logement temporaire, **un droit de maintien dans les lieux est accordé aux résidents sans limite de durée dans le temps**. Les places sont financées par l'État au titre des lignes du BOP 135 et 177.

Aujourd'hui dégradés, de nombreux foyers ne répondent pas aux normes actuelles. Dans ce contexte, la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (CILPI) pilote depuis 1997 **un plan national dont l'objectif est de transformer et de rénover les foyers vétustes**.

À terme, l'ensemble des foyers sont amenés à être transformés en résidences sociales. Ce plan de transformation est financé dans le cadre du BOP 104.

NOMBRE DE PLACES EN FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

établissements qui ont vocation à proposer des solutions de logement pérennes.

Au 31 décembre 2022, près de 2 800 places en pensions de famille sont décomptées dans la Métropole du Grand Paris, dont 57 % à Paris. Le nouveau Plan Logement d'Abord de 2023 prévoit des objectifs chiffrés en termes de construction de pensions de famille. Pour l'Île-de-France, l'objectif est de +1 500 places d'ici 2027.

Gérées le plus souvent par des associations, les pensions de famille sont organisées autour de petites unités de vie avec des espaces partagés (cuisine, salon) et des logements individuels pour les résidents. Des encadrants, appelés « hôtes », animent le lieu de vie

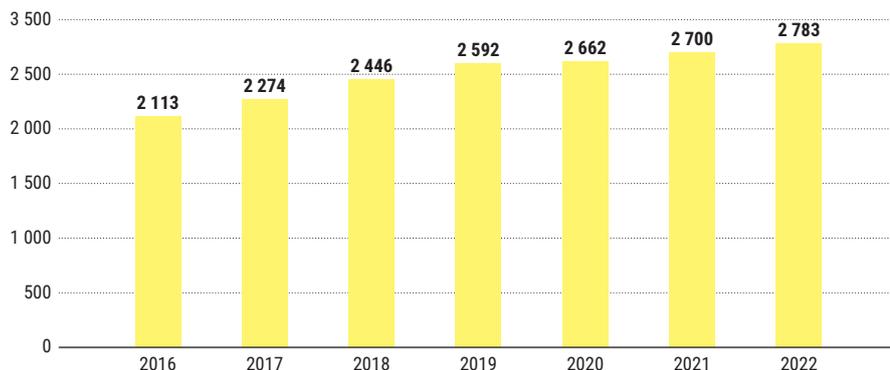
et accompagnent les ménages sans se substituer aux dispositifs d'accompagnement social de droit commun. Leur rôle est d'être à l'écoute des résidents et d'assurer un programme d'activités ainsi qu'une présence quotidienne.

Les résidents s'acquittent d'une redevance mensuelle couvrant l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement. Ils peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée du logement (APL). Les loyers sont plafonnés et correspondent au niveau réglementaire des logements sociaux les moins chers (PLAI).

En complément, les résidences accueils sont une catégorie de pension de familles destinée aux publics dont l'état de santé nécessite un suivi sanitaire renforcé.

⁴⁴ - Source : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

NOMBRE DE PLACES EN PENSIONS DE FAMILLE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

45 - [Source : Site de la Maison des Thermopyles](#)

NOMBRE DE PLACES EN PENSIONS DE FAMILLE

	Nombre de places en pensions de famille au 31 décembre 2022	Nombre de places en pensions de famille au 31 décembre 2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	1596	1 580	+16	+1 %	0,7	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	456	456	0	0	0,3	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	366	366	0	0	0,2	1 655 422
Val-de-Marne - 94	310	298	+12	+4 %	0,2	1 407 972
Métropole du Grand Paris	2 783	2 700	+83	+3 %	0,4	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

La Maison des Thermopyles, 14^e arrondissement de Paris ⁴⁵

Proposant un mode de vie collectif et un logement individuel, les pensions de famille doivent permettre aux personnes en situation de grande exclusion de se ré-adapter à la vie sociale de façon autonome et dans un environnement sécurisant. Leur statut a été défini par une circulaire de 2002 concernant les projets de maisons-relais, pensions de familles, et petites unités de vie. Les places sont financées par l'État (BOP 177) et par une participation financière des résidents.

La Maison des Thermopyles est une pension de famille créée en 2012 à l'initiative d'une association de quartier dans le 14^e arrondissement. La structure est signataire de la charte des pensions de famille de la Fondation Abbé Pierre, son partenaire privilégié.

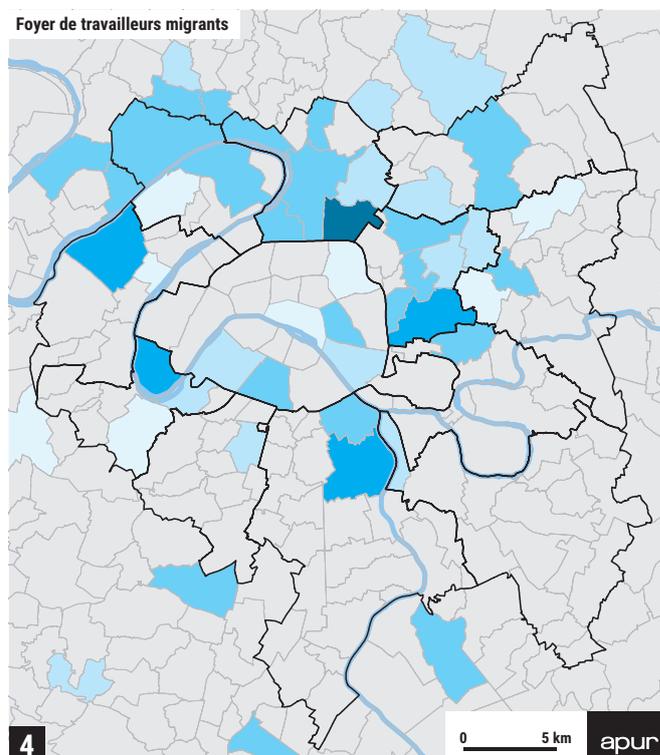
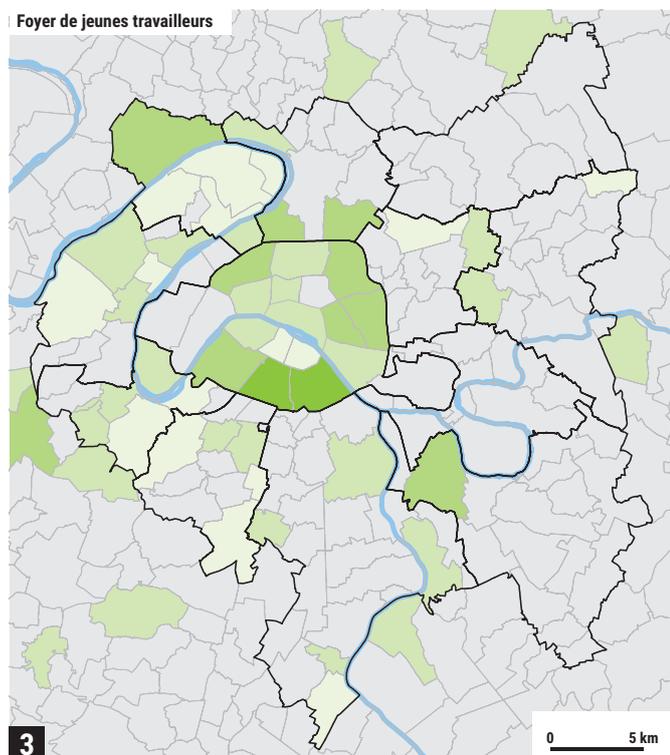
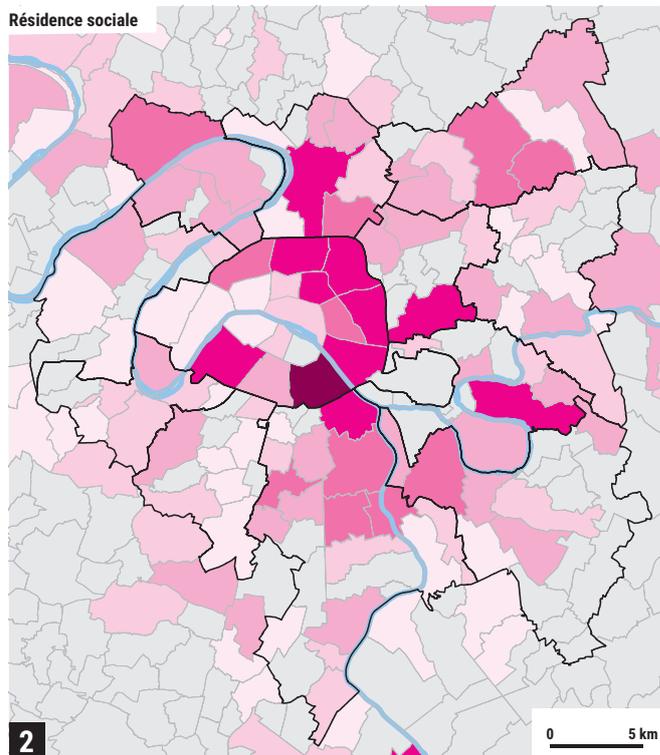
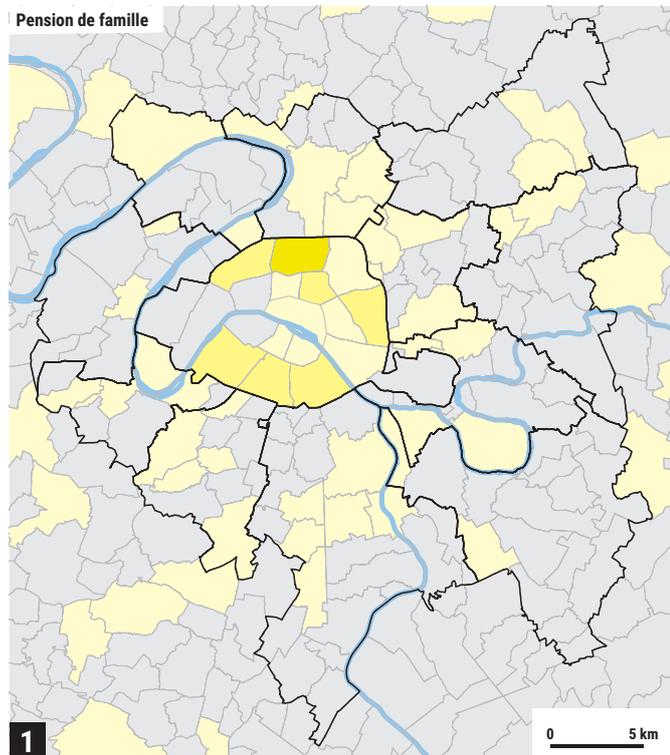
L'établissement comprend 17 logements pouvant accueillir des couples ou personnes isolées. Les logements sont entièrement équipés avec des espaces de douche et une kitchenette. Des salles communes sont disponibles : salon, cuisine collective, jardin. Des « hôtes » encadrent des activités au quotidien et passent du temps avec les résidents : cuisine, repas partagé, activités culturelles...

Les résidents ont des profils variés. Leur durée de séjour n'est pas limitée dans le temps. Deux salariés sont présents au quotidien. Des activités sont construites autour des besoins exprimés : ateliers cuisine avec des voisins, jardinage, etc.



© Apur - Hannah Darabi

NOMBRE DE PLACES EN LOGEMENTS ADAPTÉS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



- 1** Nombre de places
- De 250 à 500
 - De 100 à 250
 - Moins de 100
 - Aucune place

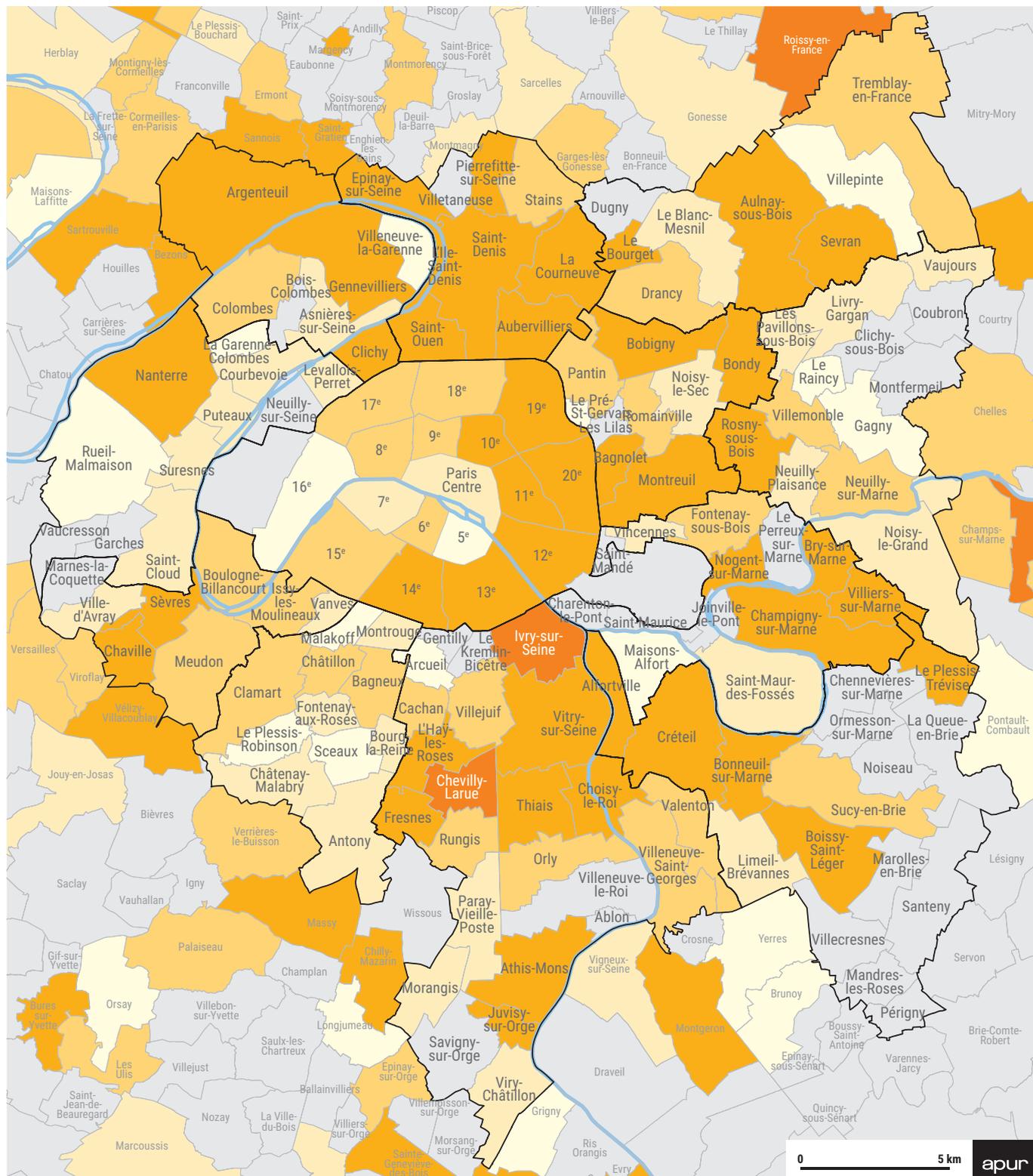
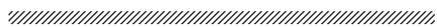
- 2** Nombre de places
- Plus de 2 500
 - De 1 000 à 2 500
 - De 500 à 1 000
 - De 250 à 500
 - De 100 à 250
 - Moins de 100
 - Aucune place

- 3** Nombre de places
- De 500 à 1 000
 - De 250 à 500
 - De 100 à 250
 - Moins de 100
 - Aucune place

- 4** Nombre de places
- De 1 000 à 2 500
 - De 500 à 1 000
 - De 250 à 500
 - De 100 à 250
 - Moins de 100
 - Aucune place

Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022

LOGEMENT ADAPTÉ - PLACES EN PENSIONS DE FAMILLE, RÉSIDENCES SOCIALES ET FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS OU DE TRAVAILLEURS MIGRANTS POUR 1 000 HABITANTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

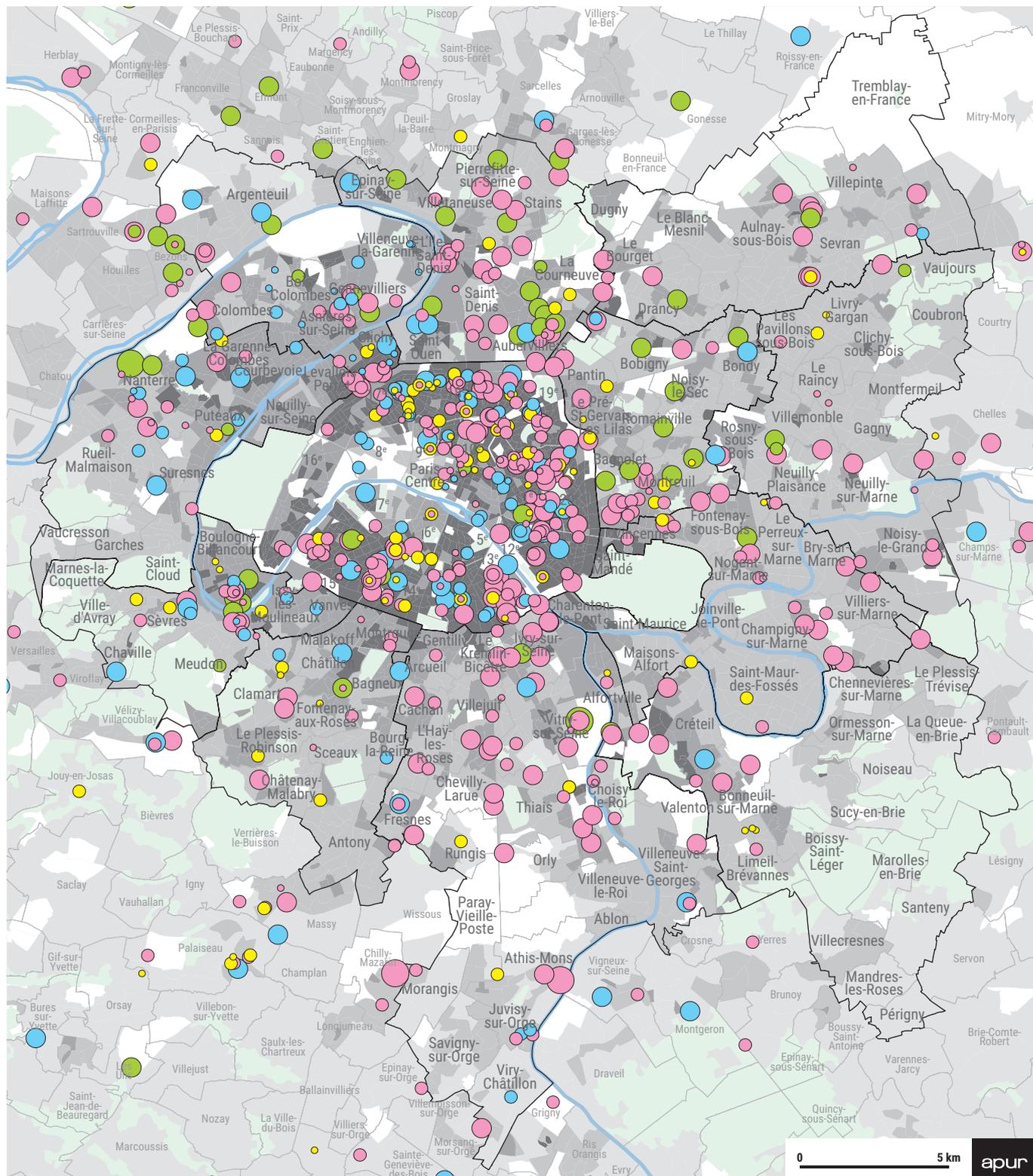


Nombre de places en pensions de famille, résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), pour 1 000 habitants

- Plus de 25
- De 10 à 25
- De 5 à 10
- De 2 à 5
- Moins de 2
- Aucune place

Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022, Recensement de la Population (Insee) - 2020

LOCALISATION ET CAPACITÉ DES PENSIONS DE FAMILLES, RÉSIDENCES SOCIALES, FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS OU DE TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : FINSS - 2023, Apur - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

L'accès au parc privé par l'intermédiation locative

L'intermédiation locative consiste en la mobilisation du parc privé afin de développer une offre locative à loyer conventionné à destination des personnes et ménages les plus en difficulté. Le dispositif implique un tiers social, le plus souvent une association, en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires. Cet intermédiaire se porte garant des locataires concernant les paiements de loyers, la bonne tenue des logements et l'accompagnement social adapté aux ménages bénéficiaires.

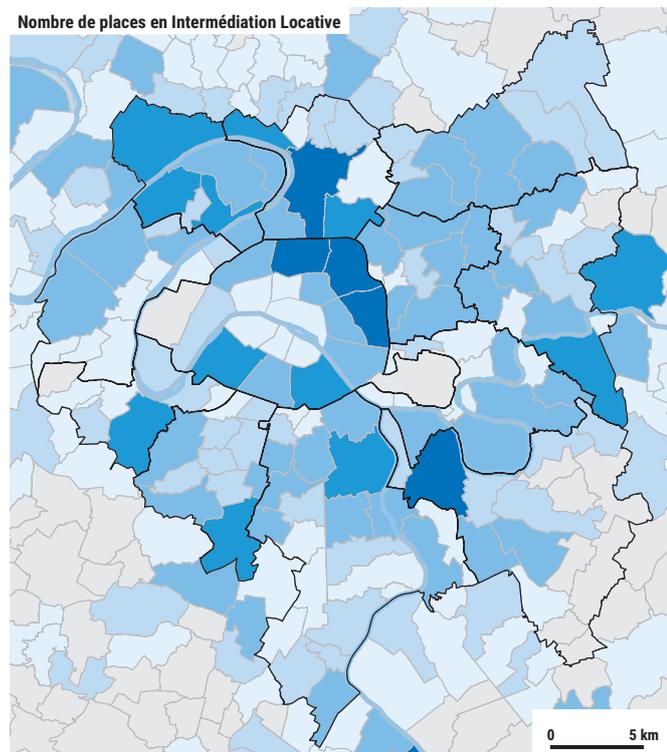
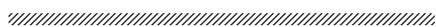
L'intermédiation locative peut être réalisée en location / sous-location – dans ce cas l'association est locataire du logement qu'elle sous-loue à un ménage

précaire – ou en mandat de gestion – l'association est alors agence immobilière sociale, prend le mandat de gestion et assure une gestion locative adaptée. La personne ou le ménage est locataire en titre de son logement.

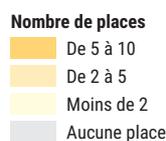
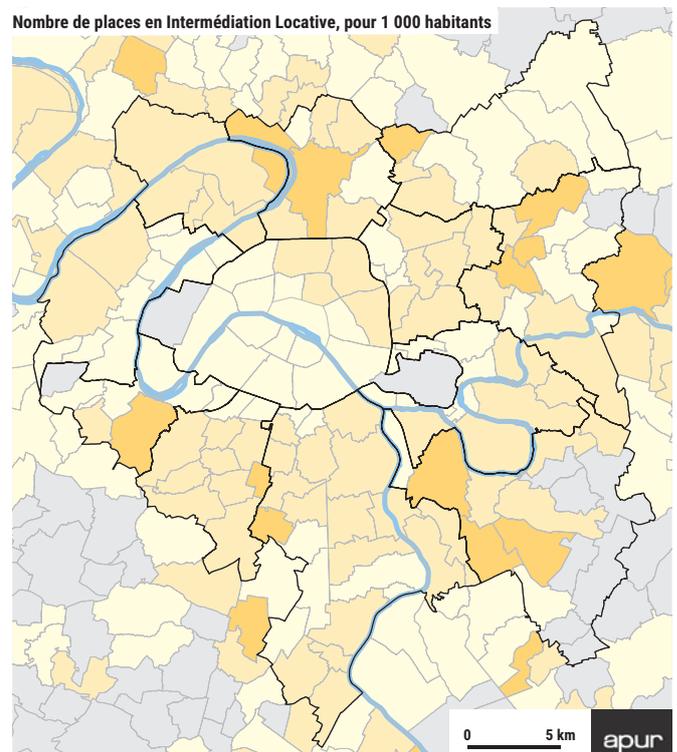
Dans la Métropole, on distingue le dispositif « Louez solidaire et sans risque » mis en place et financé par la Ville de Paris et Solibail, financé par l'État pour le reste du territoire métropolitain.

Ces deux dispositifs fonctionnent en location / sous-location. À l'issue des 24 mois d'intermédiation locative, le bail peut glisser vers le ménage qui devient alors locataire en titre. Dans la plupart des cas, l'objectif est de reloger le ménage dans un nouveau logement dont il sera locataire.

NOMBRE DE PLACES EN INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

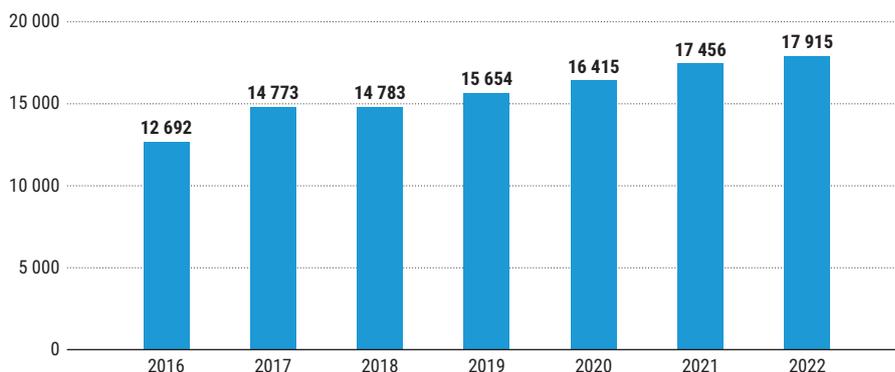


Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement)
Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022



Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement)
Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022,
Recensement de la Population (Insee) - 2020

NOMBRE DE PLACES EN INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

NOMBRE DE PLACES EN INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

	Fin 2022	Fin 2021	Évolution 2021/2022	
			Effectif	Pourcentage
Nombre de logements en intermédiation locative	5 269	5 134	+135	+3 %
Nombre de places en intermédiation locative	17 915	17 456	+459	+3 %

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Note de lecture (extrait de la notice d'utilisation du socle de données de la DRIHL) : Le nombre de places en intermédiation locative est comptabilisée en nombre de logements. Afin de pouvoir réaliser des comparaisons avec les autres données du socle exprimées en nombre de places, le dispositif d'intermédiation locative est également quantifié en nombre de places dans le socle de données : en moyenne, un logement mobilisé est considéré comme étant équivalent à 3,4 places (moyenne observée).

NOMBRE DE PLACES EN INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

	Nombre de places en intermédiation locative au 31 décembre 2022	Nombre de places en intermédiation locative au 31 décembre 2021	Évolution 2021/2022		Nombre de places pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022	Population au 1 ^{er} janvier 2020
			Effectif	Pourcentage		
Paris - 75	4 080	4 009	+71	+2%	1,9	2 145 906
Hauts-de-Seine - 92	3 883	3 822	+61	+2%	2,4	1 626 213
Seine-Saint-Denis - 93	5 093	4 801	+292	+6%	3,1	1 655 422
Val-de-Marne - 94	4 185	4 172	+13	+0%	3,0	1 407 972
Métropole du Grand Paris	17 915	17 456	+459	+3%	2,5	7 086 619

Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE, 2021 et 2022

Au 31 décembre 2022, près de 18 000 places en intermédiation locatives sont décomptées dans la Métropole du Grand Paris. Cela représente 2,5 places pour 1 000 habitants dans la Métropole. Ces places sont réparties dans plus de 5 000 logements à l'échelle métropolitaine, soit en moyenne 3,4 places par logement. Leur nombre est en légère augmentation sur un an (+135 logements, +459 places) et en forte hausse entre 2016 et 2022 (+5 233 places, +29 %).

Le nouveau Plan Logement d'Abord de 2023 prévoit des objectifs en termes

d'intermédiation locative de l'ordre de 6 500 nouvelles places créées d'ici 2027.

La Seine-Saint-Denis est le département comptant le plus de places (5 093 réparties dans 1 142 logements, soit un taux de 3,1 places pour 1 000 habitants), devant le Val-de-Marne (4 185 places dans 1 231 logements – soit 3,0 places pour 1 000 habitants), Paris (4 080 places dans 1 200 logements – soit 1,9 places pour 1 000 habitants) et les Hauts-de-Seine (3 883 places dans 1 142 logements – soit 2,4 places pour 1 000 habitants).

Les publics prioritaires pour accéder au logement social

L'offre, la demande et les attributions de logement social
Fin 2022, en Île-de-France, 628 945 demandes de logement social ciblent au moins une commune de la Métropole du Grand Paris. Plus de 44 % des demandes visent Paris, soit 274 064 demandes, tandis que les autres territoires représentent 11 % à 22 % des demandes. Les communes qui sont les plus demandées sont Créteil, Nanterre, Asnières sur Seine, Vincennes, Montreuil et Boulogne-Billancourt, comptant plus de 45 000 demandes chacune (dont 10 à 20 % de demandes pour lesquelles ces communes constituent le 1^{er} choix géographique).

70 % des demandeurs franciliens vivant une commune de la métropole en premier choix géographique déclarent des ressources inférieures aux plafonds PLAI. Parmi ces demandeurs, 17 % des demandeurs d'un logement social dans la Métropole du Grand Paris ont déclaré être hébergés en structure, en hôtel ou être sans domicile ⁴⁶ (89 392 demandeurs en 2022).

À la même date, la Métropole compte plus de 939 200 logements sociaux au sens de la loi Solidarité et renouvellement urbain dite loi SRU ⁴⁷ (dont plus de 840 000 logements familiaux ordinaires). Ils représentent 29 % du parc de résidences principales. Ce pourcentage progresse régulièrement depuis 2001, en lien avec la mise en œuvre de la loi SRU, mais la répartition du parc de logement social métropolitain reste très déséquilibrée entre les communes et les territoires avec plus de 50 % de l'offre concentrée sur seulement 15 communes. Au 1^{er} janvier 2021, 54 communes métropolitaines se situent sous le seuil de 25 % fixé par la loi SRU.

Le loyer principal moyen par m² de surface habitable des logements locatifs

sociaux (PLAI, PLUS, PLS et assimilés) occupés est en moyenne de 7,06 €/m² (hors charges) dans la Métropole : 53 % des logements locatifs sociaux actuellement occupés ont un loyer inférieur à 7 €/m². Seuls 15 % des logements ont un loyer supérieur ou égal à 9 €/m².

Par rapport à ces demandes de logement social, on dénombre 43 728 attributions en 2022 dans la Métropole du Grand Paris ⁴⁸, dont 2 283 à destination de ménages sortants d'hébergement généraliste (soit 5% de l'ensemble des attributions).

La pression moyenne des demandes de logement social ciblant au moins une commune de la Métropole du Grand Paris s'établit ainsi à **14 demandes actives pour une attribution en moyenne**.

Les publics prioritaires pour l'accès au logement social

L'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation liste les catégories de personnes auxquels les logements sociaux doivent être attribués en priorité. Ce sont les ménages demandeurs de logement prioritaires au sens de la loi : les demandeurs reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable et les demandeurs relevant des catégories prioritaires du L.441-1 ⁴⁹.

Une partie de ces demandeurs appartient à la population des demandeurs du « 1^{er} quartile » de revenus, notion créée par la loi Égalité et Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017 qui fixe des objectifs d'attribution de logement social territorialisés (notamment hors des quartiers de la politique de la ville).

Plus de 40 000 personnes reconnues prioritaires au titre du « Dalo » sont inscrites comme demandeurs de logement au 31 décembre 2022 et ciblent dans leur

⁴⁶ - Personnes logées en logement temporaire, dans un foyer ou une résidence, hébergées en structures, à l'hôtel, en résidence hôtelière à vocation sociale, en établissement social ou médico-social, ou encore les personnes sans-abri, en bidonvilles ou abris de fortune ou d'autres situations de très grande exclusion.

⁴⁷ - Source : Inventaire des logements sociaux au sens de la loi SRU au 1^{er} janvier 2021.

⁴⁸ - Source : Socle de données demandes et attributions de logements sociaux et Socle de données attributions par désignataire – 2022, Drihl : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-demandes-et-attributions-de-a1227.html

⁴⁹ - La loi Égalité et Citoyenneté a défini des objectifs d'attributions pour les publics prioritaires. Au moins 25 % des attributions réalisées par Action Logement, les collectivités territoriales et les bailleurs (pour les logements hors contingent ou repris pour un tour) doivent bénéficier aux ménages reconnus Dalo ou, à défaut, aux autres ménages prioritaires. Le contingent « 5 % » de l'État destiné aux agents publics ainsi que les logements réservés par certaines autres acteurs liés à l'État ne sont pas concernés. Le contingent « 25 % » de l'État est quant à lui dédié en totalité au logement des ménages bénéficiant du Dalo ainsi qu'aux ménages prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du CCH.

demande au moins une commune située dans la Métropole du Grand Paris. Les ménages Dalo ont bénéficié de 24,5 % des attributions de logements sociaux au cours de l'année 2022 (10734 logements), alors qu'ils représentent 6,4 % des demandeurs (40067).

Plus de 129000 demandeurs au 31 décembre 2022 qui ciblent dans leur demande au moins une commune située dans la Métropole du Grand Paris ont des

ressources inférieures au « 1^{er} quartile » de revenus. Ces ménages « 1^{er} quartile » ont bénéficié de 14 % des attributions de logements sociaux au cours de l'année 2022 (6085 logements), alors qu'ils représentent 24 % des demandeurs (129707).

23 % des ménages Dalo dont la demande a été satisfaite étaient des ménages du « 1^{er} quartile ». 40 % des ménages du « 1^{er} quartile » dont la demande a été satisfaite étaient des ménages Dalo.

50 - Source : Loi Dalo du 5 mars 2007.

Les demandeurs « Dalo » ⁵⁰

Les demandeurs « Dalo » bénéficient d'une décision favorable au titre du Droit au logement opposable (Dalo) prise par une commission de médiation du droit au logement opposable, installée dans chaque département.

Plusieurs décrets ont précisé les situations dans lesquelles doit se trouver un ménage sollicitant cette commission pour pouvoir être reconnu et désigné comme prioritaire par elle et devant être logé d'urgence. **Les personnes sollicitant la commission doivent être de bonne foi, satisfaire aux conditions réglementaires d'accès au logement social, ne pas être en mesure de se loger par ses propres moyens dans un logement décent et indépendant et de se trouver dans l'une des situations suivantes :**

- **Être dépourvues de logement.** Le cas échéant, la commission apprécie la situation du demandeur au regard du logement ou de l'hébergement dont il peut disposer en vertu de l'obligation d'aliments définie par les articles 205 et suivants du Code Civil.
- **Être logées dans des locaux impropres à l'habitation, ou présentant un caractère insalubre ou dangereux.** Le cas échéant, la commission tient compte des droits à hébergement ou à relogement auxquels le demandeur peut prétendre en application des dispositions des articles L. 521-1 et suivants, des articles L. 314-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ou de toute autre disposition ouvrant au demandeur un droit à relogement.

- **Avoir fait l'objet d'une décision de justice prononçant l'expulsion du logement et être sans solution de relogement.**
- **Être hébergées dans une structure d'hébergement de façon continue depuis plus de six mois ou logées dans un logement de transition ou un logement-foyer depuis plus de dix-huit mois,** sans préjudice, le cas échéant, des dispositions du IV de l'article L. 441-2-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- **Être handicapées, ou avoir à leur charge une personne en situation de handicap, ou avoir à leur charge au moins un enfant mineur, et occuper un logement non décent ou sur-occupé ou inadapté (au sens du décret du 30 janvier 2002 et de l'article D. 542-14 du code de la sécurité sociale).**
- **Ne pas avoir reçu de proposition adaptée à leur demande [de logement social] dans un délai « anormalement long »,** dont la durée est fixé en application de l'article L. 441-1-4.

Tous les demandeurs de logement dont la situation satisfait aux conditions réglementaires ci-dessus ne sont cependant pas automatiquement Dalo. La reconnaissance Dalo passe obligatoirement par le dépôt d'un recours par le ménage qui souhaite obtenir cette reconnaissance (de sa propre initiative ou aidé en cela par une association ou un travailleur social). Les commissions de médiation n'examinent et ne statuent que sur les situations pour lesquelles elles sont sollicitées.

Les demandeurs relevant des catégories prioritaires du L.441-1 ⁵¹

En complément des demandeurs Dalo, sont également considérées comme prioritaires, les personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Personnes en situation de handicap.
- Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique.
- Personnes mal logées ou défavorisées et celles rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale.
- Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition.
- Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée.
- Personnes victimes de violences conjugales, sexuelles, ou menacées de mariage forcé.
- Personnes exposées à des situations d'habitat indigne.
- Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.
- Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme.
- Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent.
- Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers.
- Personnes menacées d'expulsion sans relogement.
- Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.

Les demandeurs « 1^{er} quartile » ⁵²

Des obligations prévues par la loi Égalité & Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017 concernant le traitement des demandes des ménages du « 1^{er} quartile » de revenus ».

La valeur de référence de « 1^{er} quartile » est fixée localement par arrêté d'État. Pour tous les EPT et EPCI franciliens, la valeur retenue est la même et c'est le 1^{er} quartile de revenu par unité de consommation (UC) des demandeurs de logements sociaux inscrits en Île-de-France. Elle était de 9 126 euros par UC par an en année 2017, première année de mise en œuvre de la loi, et atteint 10 674 euros par unité de consommation en 2022.

La loi Égalité et Citoyenneté fixe deux obligations aux territoires ⁵³ :

- Au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) doivent être consacrées à des demandeurs dont les ressources sont supérieures au 1^{er} quartile de revenus.
- Au moins 25 % des attributions annuelles de logement situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) doivent bénéficier à des demandeurs dont les ressources sont inférieures au 1^{er} quartile de revenus ou à des ménages à reloger dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain (NPNRU) ou d'une opération de requalification de copropriété dégradée d'intérêt national (Orcod-In).



© Joséphine Brueder - Ville de Paris

51 - Source : Code de la construction et de l'habitation.

52 - Source : Loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

53 - Ces dispositions ont été légèrement modifiées par la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) adoptée le 16 octobre 2018.

Des mesures d'accompagnement personnalisé

L'accompagnement vers et dans le logement a pour but de stabiliser et maintenir les personnes dans leur logement. La politique du Logement d'Abord vise à un renforcement de ces mesures d'accompagnement pour l'autonomie qui peuvent être plus ou moins intensives en termes de rythme et de durée.

Plusieurs types de mesures peuvent être mobilisés par les services départementaux, financés par les Fonds de Solidarité Logement (FSL), gérés par les Départements et par l'État. Elles sont le plus souvent réalisées par des associations⁵⁴. Elles peuvent être inscrites dans les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

d'allocations familiales ou d'aides financières auprès du Fonds de Solidarité Logement pour le paiement des factures ou les dépôts de garantie ou les premiers loyers, aide à l'ameublement, accompagnement à la gestion budgétaire, soutien à la vie quotidienne...

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) porte les mêmes objectifs que les mesures d'AVDL, mais peuvent en prendre la suite en cas de besoins prolongés. Ces mesures peuvent être activées via les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et pour maintenir les personnes dans le logement conformément aux objectifs portés dans les Chartes départementales de prévention des expulsions.

En complément, dans chaque département, les **Commissions spécialisées de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (Ccapex)** ont pour but d'analyser et statuer sur les situations complexes d'expulsion locative. Elles réunissent les élus et services des collectivités locales, des représentants de l'État, des bailleurs sociaux ou privés, ainsi de la Caf, l'Adil, l'Udaf et d'autres associations

54 - Le Fond de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'aide financé conjointement par l'État, les départements, les caisses de sécurité sociales. Créé en 1990, son objectif est de lutter contre le mal-logement en apportant des aides financières, sous forme de subvention ou de prêt, pour le maintien dans logement, et des aides sociales à travers des mesures d'accompagnement. Chaque département fixe ses critères d'attribution, et des commissions sont formés pour étudier les demandes.

55 - Extrait de l'étude Apur, « [Inégalités sociales et territoriales de santé dans le Grand Paris - Volet 3: Actions en santé publique: sensibilisation, promotion et prévention](#) »

Financé par le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), **l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)** consiste, comme son nom l'indique, à soutenir les personnes dans leurs parcours d'accès au logement : recherche de logement, constitution et présentation du dossier de logement, demande d'aide personnalisée au logement auprès de la Caisse

Dispositif de Logement Accompagné pour l'Inclusion (DLAI)⁵⁵

Créé en 2018 en s'inspirant de dispositifs expérimentés à Marseille, le Dispositif de Logement Accompagné pour l'Inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques (DLAI) vise à accompagner le parcours de soins et de logement de ces personnes pour lesquelles le rapport au domicile peut devenir complexe et nécessiter un accompagnement personnalisé. Il garantit l'accès et le maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques. L'intermédiation locative tremplin permet d'offrir un accès au logement jusqu'à une durée de 5 ans. Un parcours de soins et un accompagnement personnalisé sont proposés par une équipe pluridisciplinaire associant des professionnels du social, du médico-social et du sanitaire.

Les logements sont des logements ordinaires, loués auprès d'un bailleur social, dans lesquels la personne reçoit la visite régulière d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire mobi-

lisée : infirmier, service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou psychiatre selon les besoins de la personne. Le rythme des visites à domicile dépend de la situation et des évolutions dans les besoins des personnes.

Ce dispositif se situe au croisement de plusieurs champs d'action publique : l'habitat, la santé et l'action sociale. Il complète les actions d'autres équipes parisiennes comme les équipes ELIAHS (Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins).

Le dispositif cible les patients suivis par le GHU et le GHT Paris-Est-Val-de-Marne pour des troubles psychiques disposant d'un contrat de soin. Paris compte environ 34 logements fléchés DLAI. En 2021, 11 nouveaux logements ont intégré le dispositif, tandis que 32 patients au total étaient hébergés.

partenaires selon les configurations partenariales territoriales. Parmi les motifs pouvant aboutir à l'engagement d'une procédure d'expulsion, on trouve le plus souvent des motifs d'impayés locatifs, mais aussi des défauts d'assurance ou de dépôt de garantie, la dégradation des logements, des troubles du voisinage, ou encore un congé pour vente ou reprise du logement. Les mesures d'accompagnement social (AVDL, ASLL, etc.) visent à limiter les risques associés à une partie de ces situations.

Des mesures pluridisciplinaires, associant une intervention sociale, médico-sociale et sanitaire, peuvent également être proposées par l'intermédiaire d'équipes mobiles par exemple. Elles sont particulièrement sollicitées dans le cadre du Logement d'abord qui appelle souvent à un accompagnement global des personnes.

D'autres mesures peuvent également être sollicitées dans des cas particuliers, telles que les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) gérées par les Départements, voire des décisions du juge des tutelles (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) ou du juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

De même, des actions spécifiques peuvent

être mises en place pour éviter les sorties sèches d'établissements, que ce soit à l'hôpital (solutions en aval telles que les structures semi-médicalisées ou encore les Ehpad pour les personnes sans-domicile les plus âgés), dans le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance (au travers des contrats jeunes majeurs notamment) ou bien pour les anciens détenus (accompagnement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - PJJ - pour les mineurs et des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Spip - pour les majeurs).



Permanence du Secours Populaire Français à Pantin

© Basile Vekemans - SPF Pantin

Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins (Eliahs)

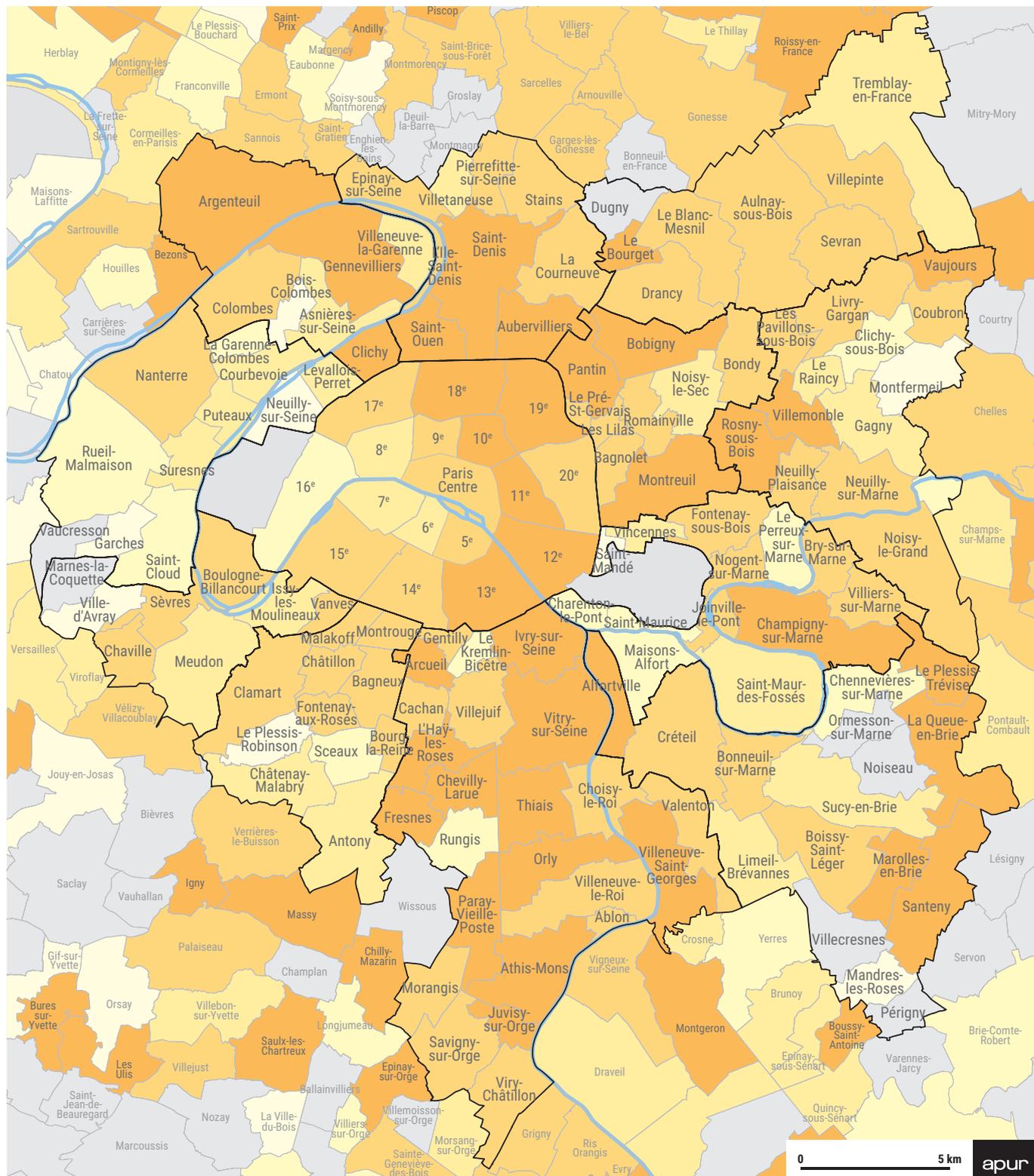
L'Équipe de Liaison Intersectorielle Habitat et Soins est un dispositif mis en place depuis 2017 pour rencontrer et accompagner des locataires en difficulté sociale et psychologique. Certains signaux, indiquant de potentielles difficultés, peuvent être repérés par les bailleurs sociaux. L'objectif des équipes Eliahs est de se positionner comme un dispositif de prévention qui intervient en amont avant que de trop grandes difficultés ne s'installent.

Les personnes bénéficient d'un accompagnement de 12 mois qui peut être renouvelé si nécessaire. Les locataires sont ensuite orientés vers les dispositifs de droit commun pour des prises en charge plus pérennes (centres médico-psychologiques, services sociaux en polyvalence de secteur...).

Le dispositif associe les équipes de soins psychiatriques (GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences - ASM 13), des bailleurs sociaux, l'Aorif, la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé. Les équipes sont dédiées aux locataires de plus de 18 ans résidant dans le parc social des 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Chaque équipe compte une assistante sociale et un infirmier à temps plein, un médecin psychiatre et un chargé de mission.

Les équipes Eliahs portent une méthode d'« aller vers » visant à rapprocher les personnes en souffrance psychosociale des dispositifs de droit commun (santé, social...). Elles interviennent majoritairement à domicile auprès des locataires, mais peuvent également intervenir auprès des bailleurs sociaux, en les sensibilisant aux problématiques de santé et au repérage des besoins.

OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTÉ (HORS PENSIONS DE FAMILLES ET INTERMÉDIATION LOCATIVE) POUR 1 000 HABITANTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

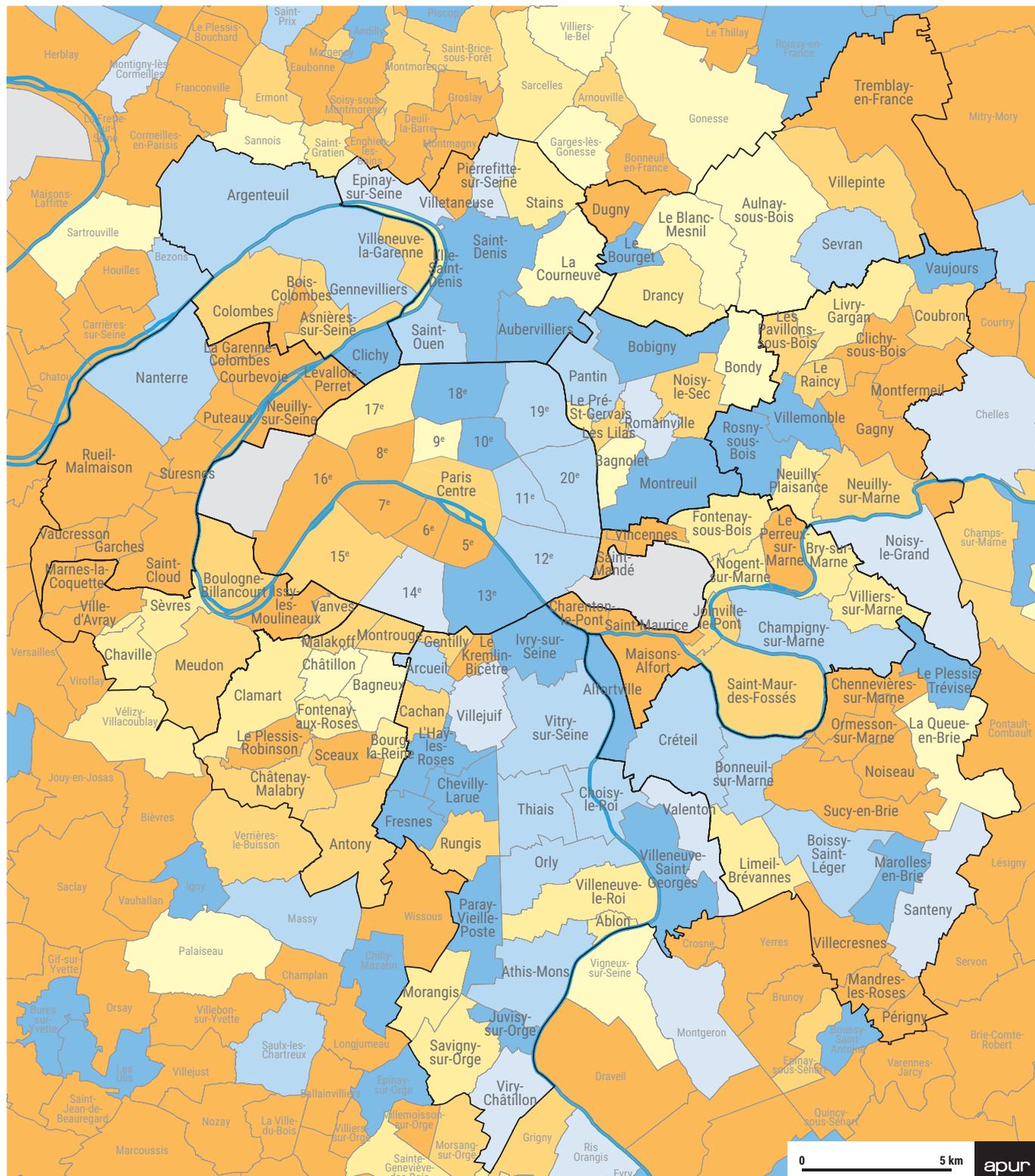


Nombre de places en hébergement et logement adapté pour 1 000 habitants

- Plus de 25
- De 10 à 25
- De 5 à 10
- De 2 à 5
- Moins de 2
- Aucune place

Sources : SHLA (Socle Hébergement et Logement Adapté) DRIHL-IDF / SOEE - 31/12/2022, Recensement de la Population (Insee) - 2020

LES PLACES D'HÉBERGEMENT, DE LOGEMENT ADAPTÉ ET D'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

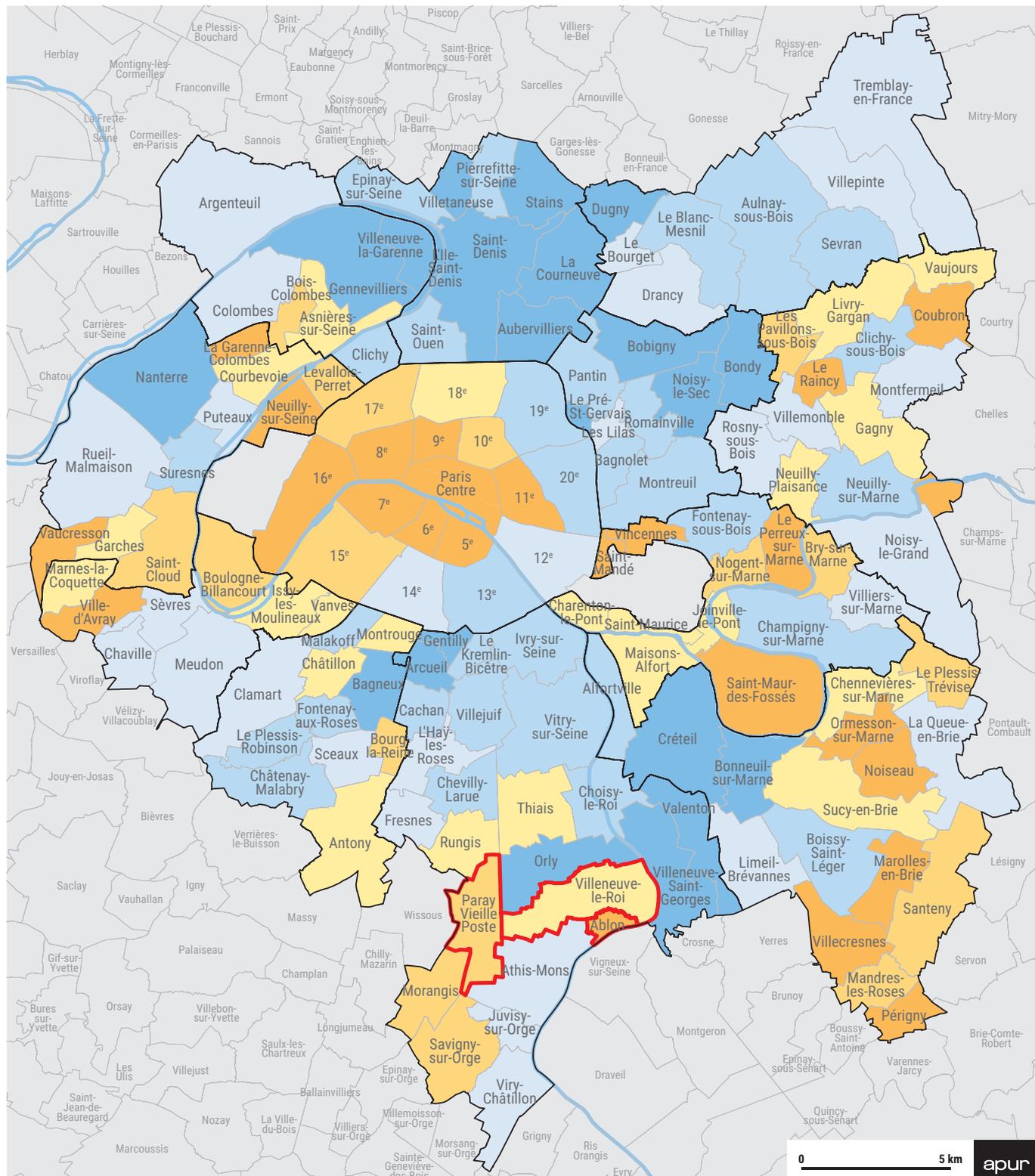


Écart de ratio par rapport à la moyenne métropolitaine (21,6 places pour 1 000 habitants)

Supérieur à la moyenne		Égalité	Inférieur à la moyenne	
Plus de 10 places	De 5 à 10 places	De -2 à +2 places	Plus de 10 places	De 5 à 10 places
De 5 à 10 places	De 2 à 5 places	— limite EPT	De 2 à 5 places	

Sources : socle de données "hébergement et logement adapté" DRIHL-IDF - 2023, traitement de données Apur

LOGEMENTS SOCIAUX SRU DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Part des logements locatifs sociaux, dans le total des résidences principales

- Plus de 45 %
- De 35 à 45 %
- De 25 à 35 %
- De 20 à 25 %
- De 15 à 20 %
- Commune non soumise à SRU

Le taux de logements sociaux au sens de la loi SRU parmi les résidences principales s'apprécie à l'échelle de la commune y compris pour Paris (qui comporte 22,5 % de logements sociaux au sens de la loi SRU parmi ses résidences principales). Les informations par arrondissement sont représentées pour information.

Source : Inventaire des logements sociaux au sens de la loi SRU (DRIHL Ile-de-France) - 1^{er} janvier 2021

Synthèse de l'offre d'hébergement et de logement adapté

	Type d'offre	Conditions d'entrée / Publics	Régulation des places	Durée théorique du séjour	Gouvernance, gestion, financement
Hébergement d'urgence	Opération de mise à l'abri (Oma)	Inconditionnel, tous publics en campements - regroupements	Préfecture de police, collectivités	Temps d'examen de la situation et d'orientation vers les dispositifs adaptés	État - Préfecture de Police / Collectivités / Associations
	Halte de nuit (et LiMA à Paris)	Isolés en haltes de nuit, familles pour LiMA	Maraudes, 115, accueils de jour	D'une nuit à un mois renouvelable selon la situation	État (financeur principal) / 115 / Collectivités (quelques places financées) / Hôtelières / Associations gestionnaires
	Nuitée hôtelière *	Inconditionnel, tous publics (principalement familles)	Régulation par Delta (Samusocial de Paris)	Indéterminé, une nuit à plusieurs semaines	État (financeur principal) / 115 - Delta (Samu-social de Paris) / Collectivités (quelques places financées) / Associations en charge de l'accompagnement
	Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) et Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (Huas)	Inconditionnel, tous publics	SIAO	Indéterminé, une nuit à plusieurs semaines / mois	État (financeur principal) / SIAO / Collectivités (quelques places financées) / Associations gestionnaires
	Centre d'Accueil d'Examen des Situations (CAES) **	Pré-demande d'asile ou demande d'asile en cours d'examen	Ofii	Un mois	Ofii / État (financeur principal) / Associations gestionnaires
	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (Cada) et Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (Huda)	Demandeurs d'asile avec procédure en cours	Ofii	Pendant la durée d'instruction de la demande d'asile	Ofii / État (financeur principal) / Associations gestionnaires
Hébergement d'insertion	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	Orientation par le SIAO, tous publics	SIAO	Déterminée par contrat, renouvelable tous les six mois	État (financeur principal) / SIAO / Associations gestionnaires
	Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ***	Réfugiés	Ofii	Neuf mois renouvelable sur trois mois	Ofii / État (financeur principal) / Associations gestionnaires
Logement adapté	Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)	16-30 ans en activité professionnelle ou en voie d'insertion, critères de ressources	Par les foyers directement	Un mois reconductible dans une limite de deux ans	État (financeur principal), autres sources de financements selon le public ciblé / Associations gestionnaires
	Résidence sociale	Tous publics selon critères de ressources et de vulnérabilité	SIAO	Un mois renouvelable par tacite reconduction, sans limitation de durée imposée. En général, la durée de séjour est de deux ans maximum.	État (financeur principal), autres sources de financements selon le public ciblé / Associations gestionnaires
	Foyer de Travailleurs Migrants - en cours de transformation en résidences sociales	Travailleurs migrants isolés	Par les foyers directement	Un mois reconductible sans limite de durée	État (financeur pour le plan de transformation en résidences sociales) / Associations gestionnaires
Logement adapté pérenne	Pension de familles et résidences accueils	Tous publics, sous critères de ressources	Orientation de travail-leurs sociaux, de-mandes directes et gestion par établissement	Conventionnement sur trois ans entre le propriétaire privé et l'intermédiaire	État (financeur principal), possibilité de co-financement de collectivités
Intermédiation locale (temporaire ou pérenne si bail glissant)	Logement individuel en intermédiation locale (parc privé)	Tous publics, sous critères de ressources	Orientation via un gestionnaire public ou associatif ayant mandat de gestion ou proposant une loca-tion/sous-location	24 mois maximum, avec possibilité d'un bail glissant	État (financeur principal) / Associations gestionnaires / Propriétaires privés
Logement social	Logements locatifs sociaux	Tous publics, sous critères de ressources	Commissions d'attributions dédiées (bailleurs sociaux, collectivité, réserva-taires)	Sans limite de durée, bail d'habitation	État / Collectivités / Bailleurs sociaux

* En complément des nuitées hôtelières réservées dans les établissements commerciaux, les Résidences Hôtelières à Vocation Sociale (RHVS) ont été introduites par la loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) de 2009.

** En complément, une centaine de places ont été créées dans le cadre du Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (Prahda), lancé en 2016 et consistant au rachat de bâtiments au groupe hôtelier Accor afin de répondre aux besoins constatés pour les pré-demandeurs d'asile et les demandeurs d'asile.

*** En complément de l'offre de logement en Centres Provisoires d'Hébergement, le Centre d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (Cair), à destination des hommes isolés, et le Centre d'Accueil et de Mise à l'Abri (Cama), à destination des familles, ont ouvert en 2019 dans le 12^e arrondissement de Paris.



© RATP



© Juliette Jem - Adoma



© Apur - Arnault Duboys Fresney



© Apur - Vincent Nouallhat



© Clément Dorval - Ville de Paris



© Clément Dorval - Ville de Paris

2.

Accompagnement social et services du quotidien

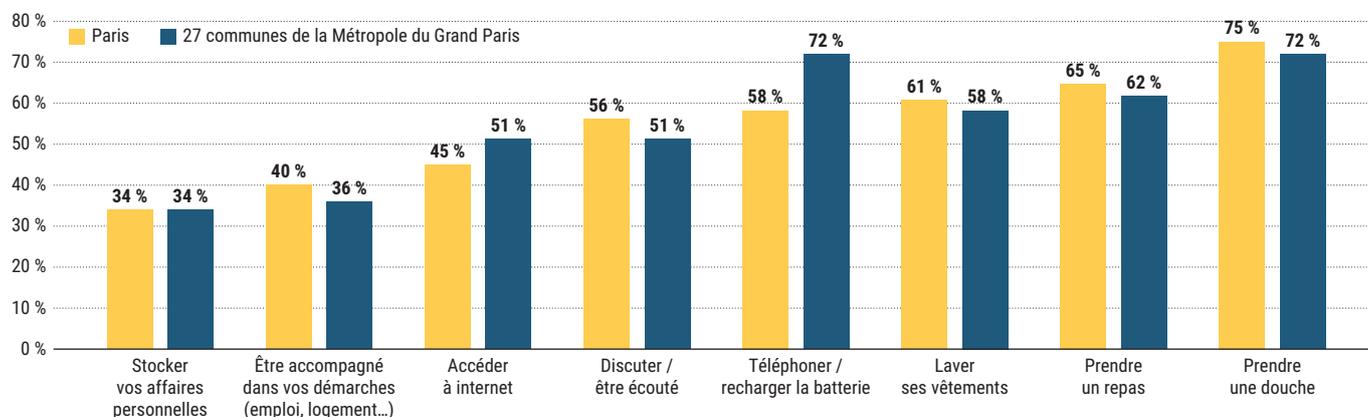
Une analyse de l'offre de services et d'équipements à destination des personnes sans domicile permises par les données issues du Soliguide

À Paris comme dans les communes du Grand Paris ayant participé à la Nuit de la Solidarité en janvier 2023, une part importante de personnes sans-abri rencontrées indiquent ne pas avoir accès à plusieurs services, parmi lesquels l'accompagnement dans les démarches, la possibilité de stocker ses affaires...

D'autres besoins semblent mieux couverts, avec trois quarts des répondants (75 % à Paris et 72 % hors de Paris) déclarant avoir accès à une douche quand ils en ont besoin.

Cette deuxième partie analyse l'offre de services et d'équipements à destination des personnes sans domicile. Elle repose sur l'exploitation des données de Soliguide.

OUI, QUAND J'EN AI BESOIN, J'AI ACCÈS AUX SERVICES ME PERMETTANT DE ... (Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Selon les questions, Paris - N = entre 309 et 520 réponses ; 27 communes - N = entre 76 et 109 réponses

Le Soliguide, un outil numérique à destination des personnes en situation de précarité et des professionnels du social

L'association Solinum travaille depuis 2015 au recensement de l'offre de services à destination des personnes précaires. Face au constat d'une difficile connaissance de l'offre existante, mais également de l'importance de pouvoir disposer d'informations actualisées (horaires, conditions d'accès...), est né l'outil « Soliguide »⁵⁶.

Sous le format d'une page web ou d'une application, il permet à l'utilisateur de faire facilement des recherches en sélectionnant un type de service ou un territoire.

En complément, Soliguide met à disposition des données cartographiques nécessaires à la réalisation d'analyses variées. De plus, des dashboards de données sont mis à la disposition des décideurs associatifs et politiques, et leur permettent d'accéder à une vue d'ensemble de l'action sociale, que ce soit l'offre sociale ou le besoin, via des tableaux de bord de données interactifs. Développés en co-construction avec ses utilisateurs institutionnels, ils aident à la décision et facilitent la coordination des services de la solidarité en visualisant la couverture territoriale.

Solinum travaille en collaboration étroite avec les acteurs publics (Services de l'État, Départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Communes et Centres Communaux d'Action Sociale), et avec les associations afin d'alimenter la base de données. Les structures ont également la possibilité de se référencer elle-même. D'autres sources

sont mobilisées telles que le recensement téléphonique et un travail de terrain. Une mise à jour est réalisée deux fois par an. Les données présentées dans cette étude correspondent à la mise à jour du premier semestre 2023.

L'association propose également des formations aux agents et aux travailleurs sociaux. Par exemple, dans le cadre de l'organisation de la Nuit de la Solidarité 2023, la commune d'Alfortville a sollicité la structure afin de recenser les services disponibles sur son territoire. Les agents du CCAS ont été formés à l'utilisation de Soliguide afin de pouvoir s'en servir dans l'accompagnement des publics au quotidien. Des formations sont également dispensées directement aux personnes en situation de précarité.

Soliguide existe au niveau national. Le déploiement de l'outil est encore en cours, et l'exhaustivité dépend des territoires et du lien avec les partenaires. **En Île-de-France, Soliguide est très complet.** L'ensemble des cartes présentées dans cette seconde partie sont le résultat de l'extraction des données mises à disposition de l'Apur par l'association. Un travail de traitement a été réalisé afin de sélectionner les services adaptés aux besoins des personnes sans-abri. Pour certaines thématiques, des précautions de lecture accompagnent les cartes.

56 - [Soliguide, le guide de la solidarité en ligne.](#)

Accompagnement social et accès aux droits

L'accompagnement social est essentiel à l'accès et au maintien dans le logement des personnes sans domicile⁵⁷. Cela peut être un accompagnement court ou long, plurithématique ou centré sur un besoin en particulier, formalisé dans des entretiens réguliers ou plus ponctuels... Quelle qu'en soit la forme, il s'agit d'une étape indispensable pouvant aboutir à l'ouverture de droits ou de demandes, à la constitution de dossiers administratifs parfois complexes, ou tout simplement à un espace d'écoute ou d'information.

Une diversité d'acteurs est impliquée dans l'action sociale et la lutte contre le non-recours aux droits sociaux. Ils proposent un accompagnement spécifique ou global portant sur une diversité de champs: insertion sociale et professionnelle, accompagnement vers le logement, réponse aux besoins fondamentaux, domiciliation...

• **Les Départements qui sont compétents en matière de Protection de l'Enfance, d'insertion** (accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active notamment), **de handicap** (via les maisons départe-

mentales des personnes en situation de handicap), **et de soutien des personnes en grande exclusion** (plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, Fonds de Solidarité pour le Logement, mesures d'accompagnement social vers le logement, prévention des expulsions...).

- **Les caisses d'allocations familiaales (Caf)**, en charge du versement des aides sociales et dont les travailleurs sociaux peuvent être mobilisés dans certaines situations particulières (décès, enfants en bas âge...).
- **Les communes** au travers de leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en particulier.
- **Les SIAO et l'Ofii, ainsi que les acteurs associatifs des champs du social et du médico-social**, dont les équipes peuvent comprendre des travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs...) mais aussi des bénévoles formés.

La carte suivante présente l'ensemble des structures publiques proposant une offre d'accompagnement social et d'accès aux droits dans le Grand Paris, mais

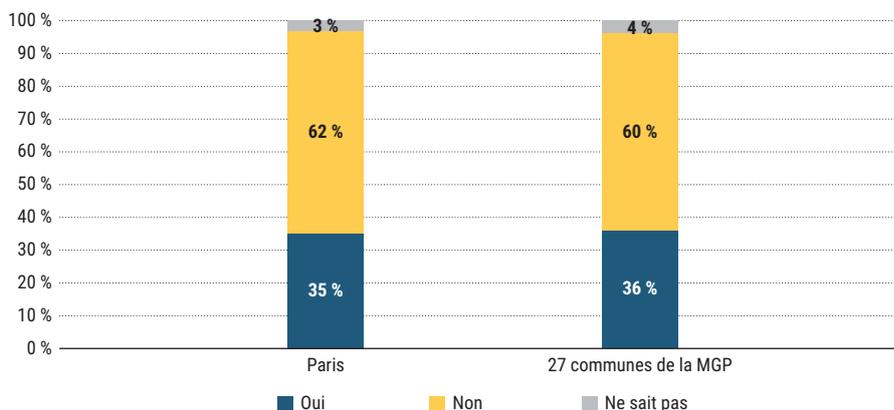
L'accompagnement social, un besoin essentiel et une offre impliquant une diversité d'acteurs et de compétences



Maison des Solidarités, Arcueil

57 - Depuis 2018, les résultats de la Nuit de la Solidarité montrent qu'une part très importante des personnes sans-abri ne dispose pas d'un accompagnement social. En janvier 2023, six personnes sans-abri interrogées sur dix le mentionnaient. 62 % à Paris et 60 % de celles rencontrées dans les 27 communes participant à la 2^e édition métropolitaine du décompte.

« AVEZ-VOUS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ? »
(Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Paris - N = 704 ; 27 communes - N = 138

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET D'ACCÈS AUX DROITS DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁵⁸
Centres communaux d'action sociale, Espaces parisiens des solidarités, Services départementaux d'action sociale, CAF	35	31	68	63	204
Espace Parisien pour l'insertion (EPI)	8	0	0	0	8
Espace Solidarité Insertion (ESI)	16	0	0	0	16
Permanence Sociale d'Accueil (PSA)	3	0	0	0	3
Accueils de jour, Centres sociaux, Maisons de quartier, Espaces Jeunesse, Associations	188	124	87	25	430

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

aussi des centres sociaux, des maisons de quartier et d'autres espaces labélisés par la Caf qui soutiennent l'accès aux droits des publics précaires.

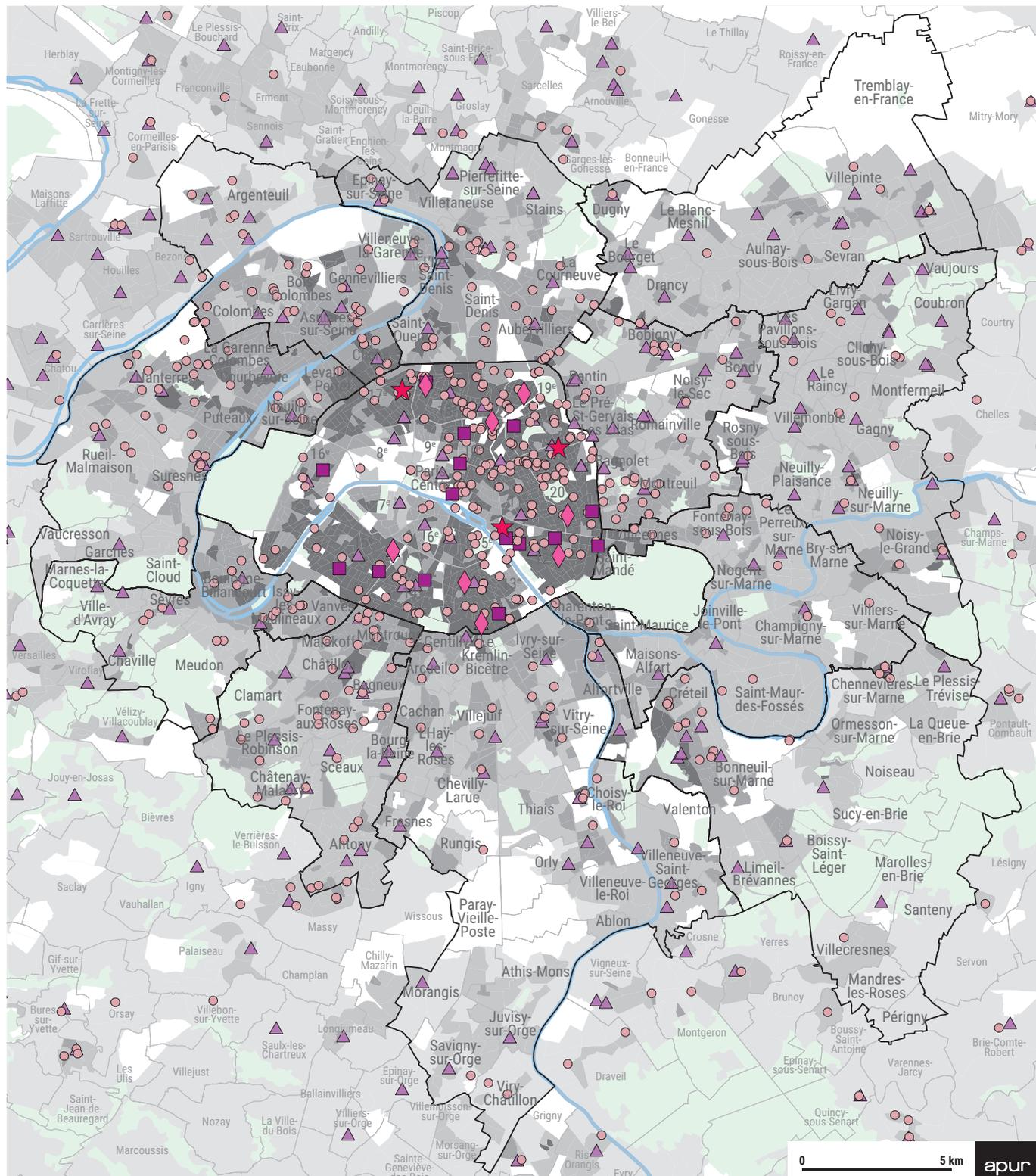
À Paris, l'accueil et l'accompagnement social à destination des personnes sans domicile se structurent autour des espaces parisiens d'insertion (Esi) et de trois Permanences sociales d'accueil (PSA) spécialisées par type de public. La PSA Gauthey (17^e arrondissement) cible les femmes seules à partir de 25 ans, les familles et les couples sans enfant. La PSA Bastille (12^e) accueille des hommes isolés à partir de 25 ans. La PSA Belleville (20^e) reçoit les jeunes majeurs de moins de 25 ans, sans enfant à charge. Ces permanences remplissent quatre missions essentielles : l'accueil, l'écoute, l'in-

formation et l'orientation, l'accès aux droits, l'accompagnement social et la protection de l'enfance.

Hors de Paris, l'offre est principalement portée par les Centres communaux d'action sociale, les antennes des Départements, les accueils de jour et les structures associatives locales. En complément, les maisons de quartier et les centres sociaux, structures de proximité qui proposent un panel d'activités socio-culturelles, peuvent accueillir et réorienter les personnes sans domicile. Certaines structures proposent une forme d'accompagnement social.

58 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure

- Accueil de jour, centre social, maison de quartier, espace jeunesse, association
- ▲ CCAS, Espace Parisien des Solidarités, CAF Service Départemental d'Action Sociale
- Espace Solidarité Insertion - ESI

- ◆ Espace Parisien pour l'Insertion - EPI
- ★ Permanence Sociale d'Accueil - PSA

Nombre d'habitants à l'hectare

- Plus de 500
- De 200 à 500
- De 50 à 200
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

■ Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguide - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

La cellule de veille sociale de Nanterre (92) ⁵⁹

Nanterre réunit un nombre important de dispositifs d'hébergement et de structures associatives sur son territoire, notamment le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (Cash), le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (Chapsa), la Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (Spada) pour les Hauts-de-Seine, le service départemental destiné aux Mineurs non accompagnés, ou encore le tribunal judiciaire, en charge notamment du renouvellement des titres de séjour. Selon les représentants de la Ville et de la cellule de veille sur le sans-abrisme interrogés pour cette étude, cette concentration des services questionne la répartition de l'offre sur le territoire métropolitain et pose la question de la coordination des dispositifs.

Mise en place depuis le début des années 2010, la cellule de veille de la Ville de Nanterre a pour but de faciliter les échanges entre les différents acteurs publics et associatifs œuvrant dans le champ du social pour notamment débloquer certaines situations complexes.

Son objectif est d'échanger de façon partenariale sur chaque situation identifiée pour mieux accompagner les personnes en errance sans solution d'hébergement pour les aider à trouver des solutions personnalisées. Elle se tient une fois par mois, voire davantage selon les besoins, par exemple à l'occasion des plans canicules, et associe :

- La Ville de Nanterre: Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), médiateurs de rue, service dédié à la vie associative ;
- L'ASSOL, maison des chômeurs et des précaires.
- La Croix-Rouge Française, portant le 115 et le SIAO des Hauts-de-Seine, coordonnant les maraudes professionnelles à l'échelle départementale. Sont représentés le coordinateur du 115, des travailleurs sociaux et des psychologues travaillant auprès des publics en situation de rue.
- Le Cash, unique établissement hospitalier en France disposant de compétences sanitaires et sociales pour une prise en globale des personnes.
- Le Chapsa, rattaché au Cash ⁶⁰, qui accueille environ 280 personnes en hébergement d'urgence. Le Cash a intégré la cellule de veille depuis l'organisation de la Nuit de la Solidarité à Nanterre en 2023.
- Sida Paroles, centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues.

À titre d'exemples, quelques situations sont présentées par les représentants de la cellule de veille sociale :

- Monsieur X, à la retraite, vit dans la rue depuis une dizaine d'années. Lorsque la cellule de veille débute le suivi de sa situation, il refuse les propositions d'hébergement qui lui sont faites. Les médiateurs de la ville sont en lien régulier avec lui. Les maraudes de la Croix-Rouge le connaissent également. Lors d'une réunion, les acteurs s'interrogent car il ne se trouve plus sur son lieu de vie : le représentant du Cash présent indique qu'il est hospitalisé. Les médiateurs avaient déjà alerté sur son état de santé. Une orientation en EHPAD est portée par les différentes structures et est finalement une réussite.
- Madame Y vit dans son véhicule et est signalée par un citoyen au CCAS. Sa situation est présentée en cellule de veille. Les structures associatives ne la connaissent pas. Il est décidé qu'une maraude se rapproche d'elle. Avec le temps, le contact s'établit et une psychologue échange régulièrement avec elle. Finalement, une orientation vers le dispositif « Un Chez Soi d'Abord » est envisagée.
- Monsieur Z vit à l'abri des regards dans un espace en retrait. Des bénévoles sont orientés par le gardien d'un immeuble lors de la Nuit de la Solidarité et remontent sa situation au CCAS. Il n'est alors pas connu des services de la Ville. Des équipes de maraudes s'organisent pour qu'un accompagnement se mette en place, s'assurant de l'ouverture de ses droits, et l'orientant vers certains dispositifs, notamment d'aide alimentaire.



© Julien Helaine

⁵⁹ - Entretien collectif du 18 avril 2023.

⁶⁰ - Voir le site du Cash : [Un projet innovant - Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre \(ch-nanterre.fr\)](https://www.unprojetinnovant.com/)

Maison de la Solidarité de Saint-Denis (93) ⁶¹

Créée dans les années 1990, la Maison Municipale de la Solidarité est rattachée et gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saint-Denis. Une dizaine de personnes composent l'équipe. Un accompagnement global y est proposé aux personnes les plus démunies.

Un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de 16 places, réparties dans deux appartements, est rattaché à l'établissement. Les places sont financées par l'État au titre du BOP 177. Les personnes sont orientées par le SIAO à travers le 115, à l'exception de deux places qui sont réservées pour les publics suivis et orientés par la Maison de la Solidarité et le pôle social du CCAS qui accompagnent les familles en errance sur le territoire. Les appartements sont accessibles de 19h30 à 8h30 et les personnes logées ont la possibilité d'y laisser leurs affaires, alors que l'offre en bagagerie est jugée insuffisante selon les gérants de la structure.

Un accueil de jour pour personnes isolées y est intégré, ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi), avec des horaires adaptés pendant l'hiver. Les publics isolés peuvent être dirigés vers d'autres accueils de jour : l'Amicale du Nid pour les femmes en situation de vulnérabilité et le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (Caarud) pour les personnes souffrant d'addictions. En 2022, la structure enregistre en moyenne 60 à 80 passages par jour.

Des activités sont proposées aux personnes accueillies (jeux de société, tennis de table...). Un accès à des douches avec proposition de vestiaire est garanti le lundi, mercredi et vendredi matin en partenariat avec le Secours populaire, puis un accès aux douches sans vestiaire géré par l'équipe de professionnels le jeudi matin. L'établissement dispose de stocks de denrées sèches (conserves, gâteaux) ou de surplus de la cuisine municipale centrale afin de pouvoir dépanner des personnes en carence alimentaire.

Des distributions sont également assurées avec d'autres associations partenaires :

- **Des petits déjeuners par le Secours Catholique** à partir de produits achetés par la Maison de la Solidarité sur la période hivernale ; le reste de l'année le petit déjeuner est servi par l'équipe de la Maison de la Solidarité.
- **Des déjeuners (financés par la Maison de la Solidarité) servis par le Secours Islamique et par le Secours Populaire sur la période hivernale ; le reste de l'année le déjeuner est servi par l'équipe de la Maison de la Solidarité.**



Accueil de jour et structure d'hébergement « La Maison de la Solidarité » à Saint-Denis

© La Maison de la Solidarité

Les équipes notent que peu de solutions de sorties sont disponibles pour les personnes hébergées dans le CHU, notamment celles avec des situations administratives bloquées ou celles souffrant de problématiques de santé.

Par cette offre de services, l'objectif est de raccrocher les usagers à un accompagnement social, alors qu'il est difficile d'accéder à un suivi social en Seine-Saint-Denis selon les responsables de l'établissement. Deux travailleurs sociaux sont présents. Un suivi social individualisé est assuré du lundi au vendredi, sauf le mercredi, jour des activités. En 2022, 140 personnes étaient suivies au sein de l'accueil social. Une domiciliation est proposée aux personnes disposant d'un suivi social dans l'établissement.

En complément, un psychologue est présent dans les locaux les mercredi et jeudi matin. Les jeudis matin, un atelier « Terre et Psychomotricité » est assuré par une psychomotricienne. Cet atelier vise à travailler sur l'estime de soi. Il a donné lieu à deux expositions sur la ville. En complément, plusieurs permanences se tiennent chacune une fois par mois à la Maison de la Solidarité pour améliorer/renforcer la prise en charge des publics : une permanence de l'Équipe Mobile Psychiatrique, une permanence du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention des Addictions, et une permanence Médicale et une permanence Infirmière.

61 - Entretien avec la responsable de la structure du 29/03/2023.

Accueil de jour

Les accueils de jour assurent un accueil inconditionnel des personnes sans domicile en journée. Une diversité de services y est proposée aux personnes accueillies : courrier, laverie, douche, collations, accompagnement social, espace de repos, activités, etc. Ces lieux sont aussi des espaces de rencontre, d'écoute et de lien social pour les personnes sans domicile.

Plus de 200 accueils de jour maillent le territoire métropolitain. Ces établissements peuvent être gérés par les services publics ou avoir un statut associatif. Une majorité d'entre eux sont ouverts en semaine, mais peu sont accessibles durant le week-end.

L'offre en accueil de jour est particulièrement développée à Paris, dont les établissements accueillent un public sans domicile parisien, mais provenant aussi d'autres communes du Grand Paris.

Plusieurs communes du Département des Hauts-de-Seine réunissent une offre dense : Nanterre, Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Colombes, Rueil-Malmaison, Asnières-sur-Seine... De même, plusieurs accueils de jour sont ouverts sur le territoire d'Est Ensemble (Pantin, Montreuil, Bondy, Bagnolet...) et celui de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, mais l'offre est très limitée ailleurs en Seine-Saint-Denis avec seulement trois accueils de jour recensés dans le Soliguide à Gagny, Rosny-sous-Bois et Aulnay-sous-Bois.

Le nombre d'accueils de jour est ainsi faible en Seine-Saint-Denis (une vingtaine). C'est aussi le cas dans le Val-de-Marne où l'offre se concentre dans 13 communes, en particulier Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Fontenay-sous-Bois, Créteil...

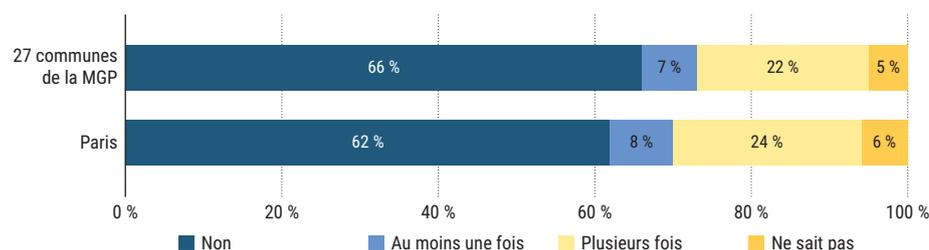
À Paris, 16 Espaces solidarité insertion (Esi) offrent de façon inconditionnelle une mise à l'abri en journée, en semaine, et des prestations sociales et sanitaires aux personnes en grande exclusion. Quelques accueils de jour sont ouverts le week-end.

Les résultats de la Nuit de la Solidarité de janvier 2023 témoignent d'un accès relativement faible à l'offre, alors que les professionnels et bénévoles qui y travaillent soulignent la saturation des structures. Près des deux tiers des personnes sans-abri interrogées indiquent ne pas s'être rendues dans un accueil de jour la semaine précédant le décompte à Paris (62 %) comme dans les 27 communes participant à l'édition métropolitaine (66 %).

62 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

Plus de 200 accueils de jour ouverts de façon inconditionnelle dans le Grand Paris

« AU COURS DE LA DERNIÈRE SEMAINE, AVEZ-VOUS FRÉQUENTÉ UN ACCUEIL DE JOUR ? »
(Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



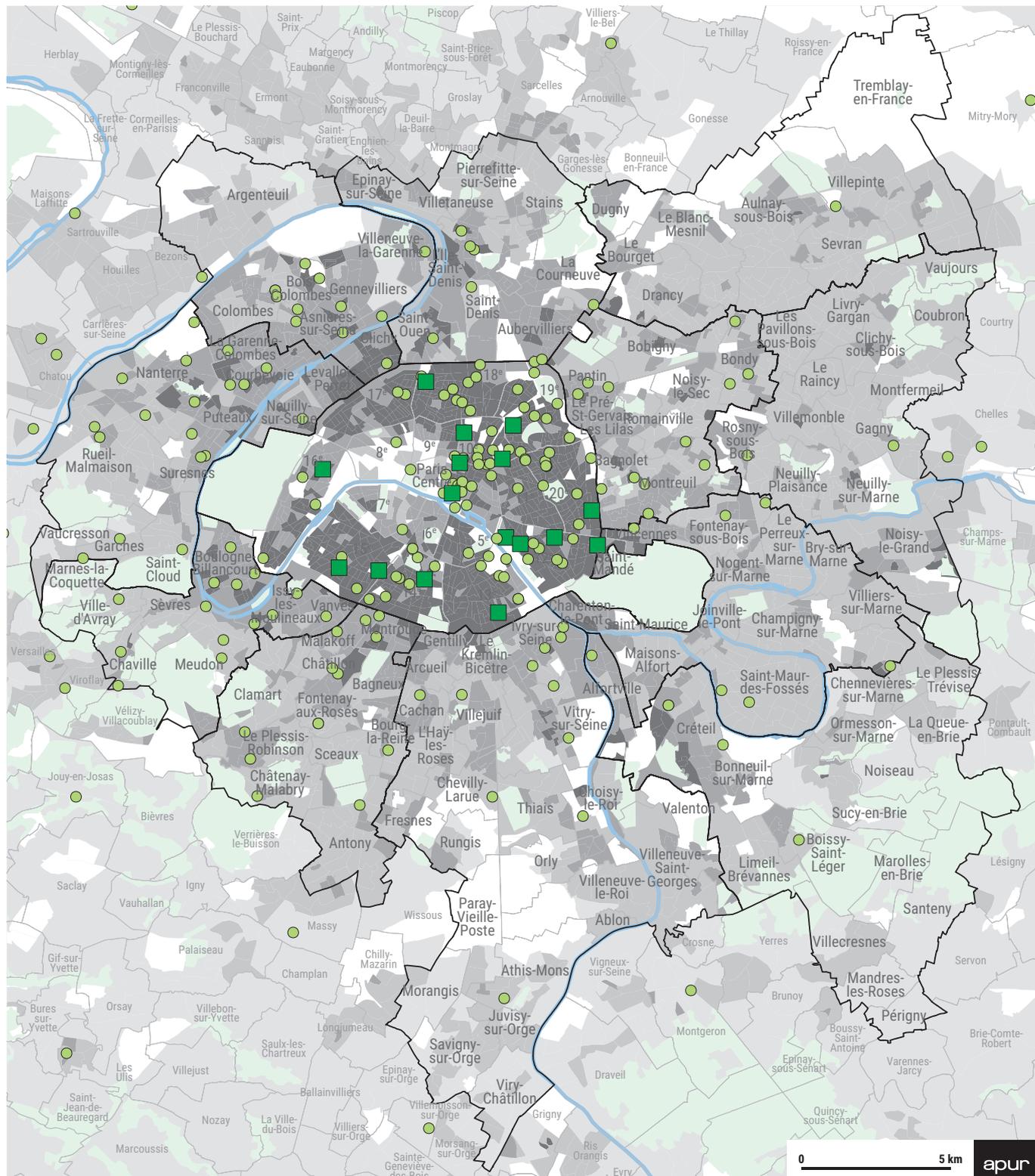
Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Paris - N = 600 ; 27 communes - N = 128

ACCUEILS DE JOUR DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁶²
Accueils de jour associatifs et publics	103	56	22	21	203

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

ACCUEIL DE JOUR DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure

- Accueil de jour
- Espace Solidarité Insertion - ESI

Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

Nombre d'habitants à l'hectare

- Plus de 500
- De 200 à 500
- De 50 à 200
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Espace vert, forêt, cimetière

Les Espaces Solidarité Insertion à Paris

Les Espaces Solidarité Insertion (Esi) parisiens sont des accueils de jour, maillon du dispositif de veille sociale, visant à répondre aux besoins élémentaires des personnes sans-abri de manière inconditionnelle et leur permettre d'accéder à leurs droits. Ils bénéficient, en complément, d'un label mis en place par la Ville de Paris au titre de l'accompagnement social renforcé qui est y est proposé. Un cahier des charges les encadrent à ce titre.

Des douches et laveries sont disponibles dans chacun. Tous proposent au moins un café et une collation. Des salles de convivialité sont disponibles dans une majorité. Certains Espaces Solidarité Insertion disposent d'un vestiaire et d'un espace de coiffure. La plupart propose une offre de domiciliation, des permanences juridiques ou de l'Assurance maladie.

Des cours de français et d'autres types d'activités, culturelles, sportives ou d'informatique peuvent également y être proposés. Une aide dans la recherche d'emploi est à disposition dans plusieurs Esi. Des espaces parents-enfants sont proposés dans certains et quelques-uns ont développé une offre d'accès aux soins ou au bien-être : consultation d'un médecin généraliste, bus dentaire, consultations spécialisées de dermatologue, gynécologue, de psychologue ou psychiatre, de kinésithérapeute, de sophrologue, ou encore d'infirmiers.

À titre d'exemple, **l'Espace Solidarité Insertion Agora, géré par Emmaüs**⁶³ est destiné aux publics isolés. Il a été créé en 1998 et réhabilité en 2012 à proximité du métro Châtelet dans le 1^{er} arrondissement, lieu de passage privilégié où se concentrent de nombreux publics en errance. Une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de personnes y travaille. On y compte environ 500 passages quotidiens du lundi au vendredi de 9h à 12h de manière inconditionnelle, puis de 14h à 17h sur orientation pour accéder aux différentes prestations de la structure. Entre 610 et 620 personnes y sont domiciliées. Une halte de nuit y est ouverte tous les jours de 21h à 7h du matin, composée de 30 fauteuils inclinables.

Plusieurs services quotidiens sont assurés : l'accès à des boissons chaudes, à des douches et à des machines à laver. Il n'y a pas de cuisine, mais Emmaüs récupère des dons et des invendus auprès de structures partenaires. Un petit déjeuner est proposé, ainsi qu'un dîner le soir dans la halte de nuit. Il n'y pas d'espace de stockage des affaires : les personnes sont orientées vers des structures partenaires. Des activités de loisir se développent dans un objectif thérapeutique : théâtre, sports... D'autres services se sont développés au fur et à mesure de l'identification de nouveaux besoins : domiciliation, espaces femmes, offre administrative, accès à des activités de bien-être et de loisir, accompagnement social, permanence de l'Assurance maladie, permanence juridique, médicale avec un

médecin, un infirmier, un podologue et un psychologue... Un espace de repos dédié aux femmes se situe au sous-sol, proposant des activités adaptées à leurs besoins telles que l'accès à des soins gynécologiques, des douches, des toilettes. Suite à la réponse à un appel à projet pour la précarité menstruelle, des distributeurs de protections hygiéniques ont été installés. La structure a également noué des partenariats avec des grandes marques pour accéder à des vêtements, des produits d'hygiène et de cosmétique.

Autre exemple, **l'Espace Solidarité Insertion Bonne Nouvelle, géré par le Centre d'Action Social Protestant (Casp)**⁶⁴ accueille des familles à Paris Centre depuis son ouverture en 2016. Son équipe réunit huit salariés et une quinzaine de bénévoles pour environ 800 personnes accompagnées et une moyenne de 80 passages quotidiens en 2022 (contre 93 en 2019).

L'accueil est ouvert de lundi au vendredi de 9h30 à 13h, puis de 14h à 17h, sauf le jeudi de 9h30 à 13h. Il se décline en une série de prestations et de services de base (informations, collations, douches, laverie...), ainsi qu'une réponse sociale (mise à l'abri, évaluation, orientation, lien avec la protection de l'enfance...) et médicale aux situations familiales ou individuelles rencontrées. Selon le planning, il est également possible de prendre rendez-vous pour des soins (infirmerie, médecin généraliste, psychologue, suivi de grossesse, pédiatre), des activités de bien-être, un écrivain public et une permanence juridique. Un espace de jeux avec des ateliers est disponible pour les enfants trois après-midi par semaine. Une grande majorité de ces activités sont assurées par des bénévoles.



Espace Solidarité Insertion Bonne Nouvelle

⁶³ - Entretien avec le chef de service le 28/03/2023.

⁶⁴ - Entretien avec la responsable de la structure le 14/04/2023.

Domiciliation

Première étape de l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation est un droit fondamental. La domiciliation administrative permet en effet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable, au sens où ils n'ont pas un accès constant et confidentiel à leur courrier, de disposer d'une adresse. Cette adresse leur permet d'accéder à leurs droits civiques (délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales...) et sociaux (prestations sociales...). La domiciliation est un élément essentiel de la lutte contre le non recours aux droits et pour la sécurisation des démarches (réception de convocations, etc.). La loi sur le Droit Au Logement Opposable du 5 mars 2007 établit ainsi un « droit à la domiciliation » au bénéfice des personnes dépourvues de résidence stable. Le principe général est que toute personne doit disposer d'une adresse pour accéder à ses droits civiques, civils ou sociaux.

Compétence légale des communes, la domiciliation est exercée par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS). Les communes sont réglementairement dans l'obligation de domicilier toute personne présentant un lien de rattachement avec le territoire communal et qui estime de pas

être en capacité de recevoir et de consulter son courrier de manière stable et confidentielle ⁶⁵. Les personnes concernées doivent pouvoir attester d'un lien avec la commune ⁶⁶. La carte ci-contre représente le nombre de personnes domiciliées au sein de chaque CCAS. Certains CCAS délèguent cette compétence à des organismes agréés : dans le Val-de-Marne, c'est notamment le cas pour les communes de Créteil, Fontenay-sous-Bois, du Kremlin-Bicêtre, de Vincennes, ou encore de Vitry-sur-Seine. À Paris, Paris Adresse assure le service de domiciliation de la Ville pour l'ensemble du territoire.

Des organismes sont agréés par l'État pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile, en complément de l'action des CCAS. En Île-de-France, une large majorité des personnes sont domiciliées par ces organismes agréés ⁶⁷.

On dénombre près de 260 services publics et organismes agréés pouvant réaliser une domiciliation. L'Île-de-France est la région française qui concentre le plus de personnes domiciliées avec plus de 170000 attestations de domiciliation valides au 31 décembre 2021 selon les services d'État⁶⁸, dont près de 139000 le sont

dans la Métropole du Grand Paris (81 % des attestations valides de la région). On comptabilise plus de 87 000 attestations à Paris (plus de 13 000 par la Ville de Paris et près de 74 000 par des organismes associatifs agréés), près de 10 000 dans les Hauts-de-Seine, près de 13 000 dans le Val-de-Marne et plus de 28 000 en Seine-Saint-Denis (plus de 10 000 par des organismes publics et près de 18 000 par des organismes agréés).

La carte du nombre d'attestations valides de domiciliation pour 1 000 habitants, CCAS et organismes agréés confondus, souligne une répartition inégale selon les communes du territoire, avec une concentration au nord et à l'est, à mettre en lien avec les besoins constatés sur ces territoires. Certaines communes du Grand Paris ne comptent aucune attestation valide de domiciliation : Villemomble, Argenteuil, Marnes-la-Coquette, Villejuif, Thiais, Morangis, Viry-Chatillon, Bonneuil-sur-Marne, Marolles-en-Brie.

Les résultats de la Nuit de la Solidarité de janvier 2023 soulignent qu'environ la moitié des personnes sans-abri ne disposent pas d'adresse pour recevoir leur courrier (47 % à Paris, 48 % dans les 27 communes du Grand Paris).

SITES DE DOMICILIATION DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁶⁹
Nombre d'organismes agréés à la domiciliation	57	13	30	24	126
Nombre de services publics / CCAS réalisant des domiciliations	1 (Paris Adresse)	36	40	47	131

Source : Soliguide 2023 / Liste des organismes agréés par la Drihl au 2^e semestre 2023

⁶⁵ - Les personnes en situation irrégulière sont exclues du champ d'application de cette domiciliation. Si le demandeur a sollicité l'aide juridictionnelle, l'aide médicale d'État ou l'exercice de ses droits civils reconnus par la Loi, le CCAS est néanmoins dans l'obligation de procéder à sa domiciliation. Les demandeurs d'asile sont quant à eux orientés vers des associations spécialisées pour les accompagner dans leur demande. S'ils ne sont pas hébergés pendant le temps d'étude de leur dossier, la domiciliation se fait directement auprès de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (Spada). Toutefois, un CCAS ou un organisme agréé peut accepter de domicilier les demandeurs d'asile. Une fois la reconnaissance de la demande d'asile effectuée, la personne doit faire une demande de domiciliation de droit commun.

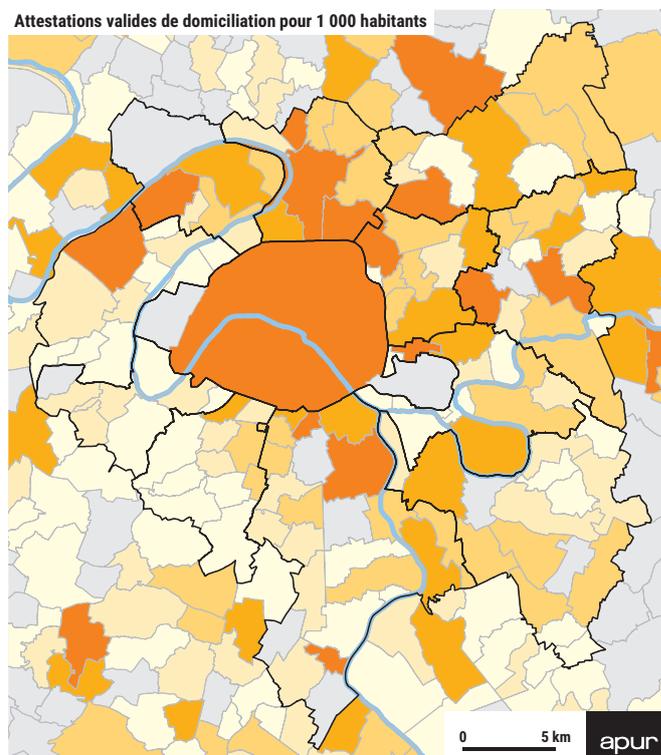
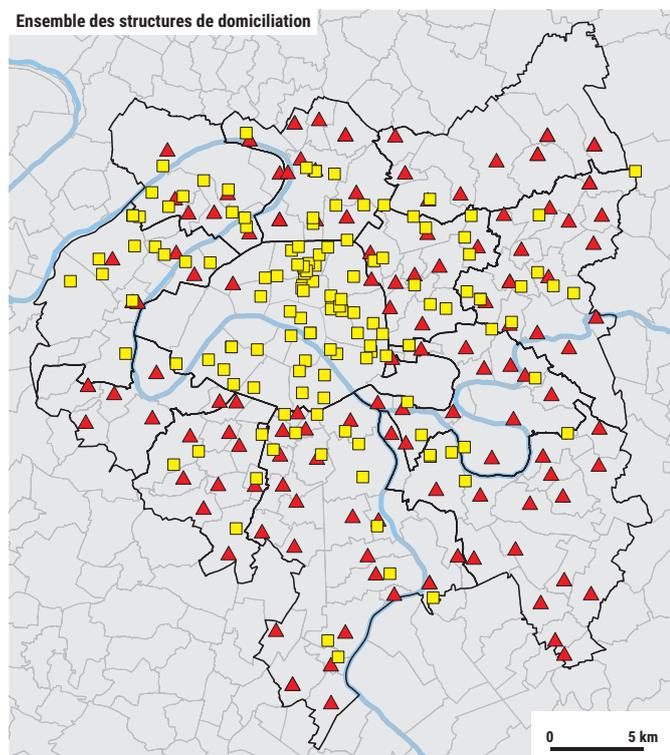
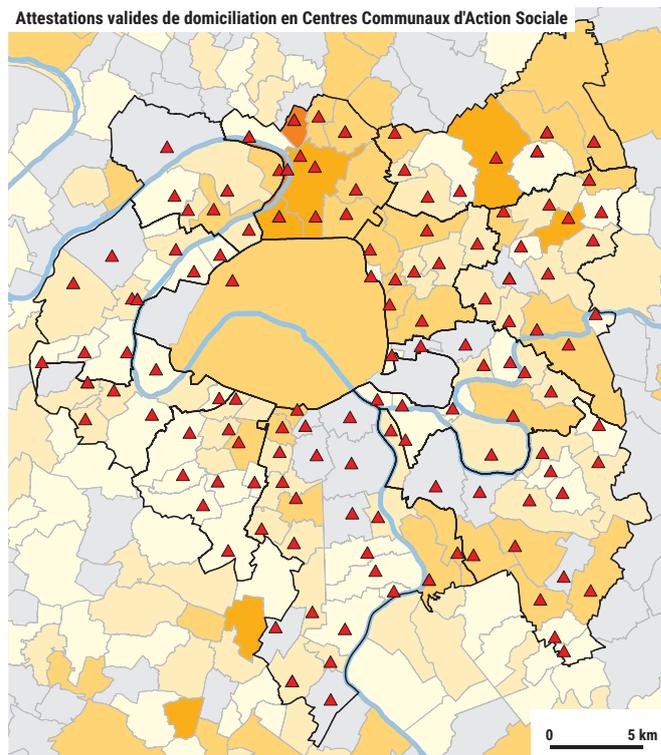
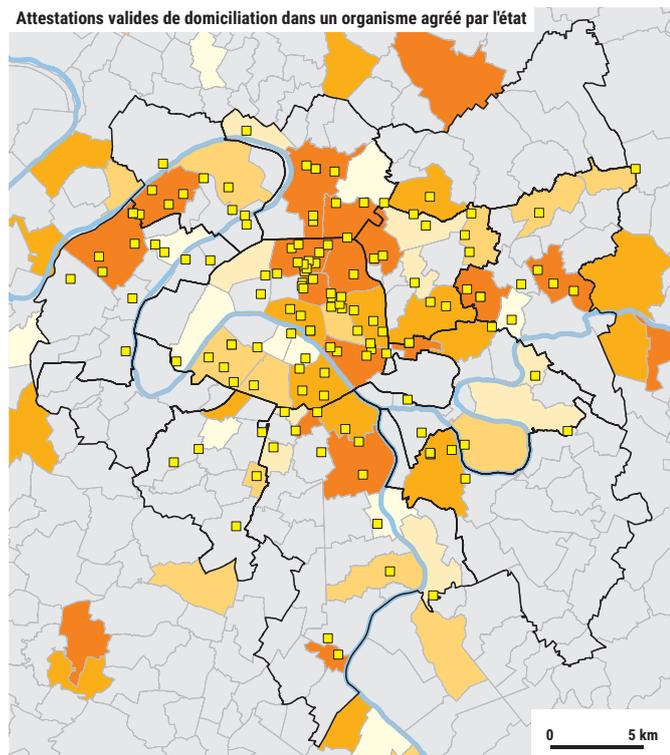
⁶⁶ - Selon l'article R264-4 du Code de l'action sociale et des familles, les liens justifiant d'un lien avec la commune sont le fait : d'y exercer une activité professionnelle ; d'y bénéficier d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel ou avoir entrepris des démarches à cet effet ; de présenter des liens familiaux avec une personne vivant dans la commune ; d'exercer l'autorité parentale sur un enfant mineur qui y est scolarisé.

⁶⁷ - Schéma départemental de la domiciliation parisien, p.11.

⁶⁸ - Données issues de l'enquête DRIHL portant sur les données d'activités 2021, et 203 632 personnes domiciliées.

⁶⁹ - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure de domiciliation administrative

- Organisme agréé par l'État
- ▲ Structure publique (CCAS)

Nombre d'attestations valides de domiciliation pour 1 000 habitants

- Plus de 20
- De 10 à 20
- De 5 à 10
- De 2 à 5
- Moins de 2
- Aucune place

Sources : Soliguide 2023 / Enquête domiciliation 2021 Drihl / SAHI

Paris Adresse, service de domiciliation de la Ville de Paris en partenariat avec la Poste ⁷⁰

Paris Adresse est le site unique de domiciliation administrative de la Ville de Paris mis en place depuis 2020 au 25 rue des Renaudes dans le 17^e arrondissement. Le dispositif est développé en partenariat avec la Poste. Les communes, par le biais de leurs Centres Communaux d'Action Sociale, ont l'obligation d'assurer un service de domiciliation pour les personnes sans-domicile. On recensait **11 200 personnes domiciliées au 1^{er} janvier 2023 à Paris Adresse, pour un total de 14 700 de personnes en comptant leurs ayant droits.**

Paris Adresse comprend deux services :

- **Le service des domiciliations** assuré par des agents de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (le mercredi jusqu'à 12h30) pour les nouvelles demandes ou les renouvellements une fois par an.
- **Le service du courrier** assuré par les salariés du groupe la Poste afin de distribuer le courrier aux personnes disposant déjà d'une domiciliation, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 (le jeudi jusqu'à 19h).

Les demandes de domiciliation se font sur rendez-vous dont le créneau peut être choisi en ligne sur Paris.fr ou directement sur place. Les temps d'attente peuvent être relativement longs. À la suite d'un entretien individuel par un agent de la Ville de Paris, la situation est évaluée au regard des critères d'éligibilité fixés par la Ville en cohérence avec le Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir justifier d'une attache avec le territoire au sens large et disposer d'une pièce d'identité.

Les pièces acceptées pour justifier de l'attache territoriale sont de nature variée : le fait de séjourner à Paris, d'y exercer une activité professionnelle, de bénéficier d'un suivi social, médico-social ou professionnel, d'avoir un enfant scolarisé ou un parent résidant à Paris.

Les trois Permanences d'Action Sociale (PSA), les Espaces des Solidarité Insertion (Esi), France Terre d'Asile (FTDA), l'AP-HP et les Caarud parisiens peuvent effectuer des demandes pour les personnes qu'ils accompagnent à partir d'une boîte mail dédiée. Les personnes doivent ensuite se déplacer pour valider leur demande de domiciliation, sauf en cas de difficulté particulière rendant impossible le déplacement (santé, addictions...).

La mise en place de Paris Adresse a permis d'augmenter la capacité de domiciliation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Direction des Solidarités), passant de 5 000 à 15 000 bénéficiaires.

La structure connaît des niveaux de fréquentation très importants et les responsables soulignent la nécessité de renforcer les services de domiciliation sur le territoire francilien au-delà de Paris afin de répondre aux besoins de l'ensemble des publics dans une logique de proximité de service public. Certaines personnes se déplacent de très loin jusqu'à Paris Adresse.

70 - Entretien réalisé avec la cheffe du bureau de l'inclusion sociale et des parcours à la Direction de Solidarités de la Ville de Paris le 26/07/2023.



Paris Adresse



© Apur

Dom'Asile, association francilienne pour l'accès à la domiciliation et aux droits des personnes exilées sans hébergement stable – neuf centres et permanences dans le Grand Paris ⁷¹

Dom'asile, fédération d'associations créée en 1999 par quatre associations (la Cimade, le Secours Catholique, la Mission Populaire Évangélique de France et les Entraides Protestantes), propose une domiciliation aux personnes exilées ⁷², en sa qualité d'organisme domiciliaire agréé par le Préfecture. Les agréments sont délivrés par l'État dans le respect d'un cahier des charges. Indépendante depuis 2020, elle regroupe neuf centres et permanences sur le territoire francilien (Paris, Colombes, Saint-Denis, Rosny-sous-Bois, Montreuil, Vincennes, Kremlin-Bicêtre, Cergy et Orsay). La structure se compose de quatre salariés et de 200 bénévoles. Au 31 décembre 2022, 7 849 personnes étaient domiciliées dans l'ensemble des centres de Dom'Asile, contre 6 342 en 2021 et 6 132 en 2020. 1 433 domiciliations ont été ouvertes au cours de l'année 2022 sur l'ensemble du réseau Dom'Asile contre 1 532 en 2021. Au sein des deux permanences, 436 personnes sont accompagnées.

Dom'asile accompagne toute personne majeure en parcours migratoire quelle que soit sa nationalité. Depuis 2015 et la réforme du droit d'asile, les demandeurs d'asile sont désormais domiciliés au sein des Structures de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (Spada). Ainsi, seuls 10 % des publics domiciliés par Dom'asile sont demandeurs d'asile, souvent dans des situations bloquées (par exemple, dans le cas où un demandeur quitte un centre d'hébergement en région avant la fin de la procédure d'asile). Parmi les publics, 40 % sont en situation irrégulière (notamment déboutés du droit d'asile) et 50 % sont réfugiés.

L'association dispose de huit centres de domiciliation (Colombes, Paris - Gobelins, Grenelle, Kremlin-Bicêtre, Rosny, Saint-Denis, Versailles, et Vincennes), dont la gestion est assurée par des bénévoles sur deux demi-journées par semaine. Les personnes sont orientées par les partenaires associatifs, les prescripteurs institutionnels, ou viennent d'elles-mêmes.

Toute nouvelle demande de domiciliation fait l'objet d'un entretien et d'un diagnostic social. L'objectif est de comprendre la situation administrative de la personne pour caractériser le niveau d'urgence de la situation, mais également de s'assurer que les personnes relèvent ou non de dispositifs de droit commun : Spada pour les demandeurs d'asile et CCAS (centres communaux d'action sociale) pour les personnes disposant d'un ancrage territorial (travail, scolarisation, formation, accompagnement social...).

Si la situation entre dans le cadre d'intervention de la structure, Dom'asile procède à la domiciliation, aux changements d'adresse nécessaires et à l'ouverture de droits le cas échéant (sécurité sociale, Aide Médicale d'État). **Au moment de la mise en place de leur domiciliation, les personnes sont informées sur leurs droits afin de lutter contre le non-recours.** Elles peuvent être accompagnées dans leurs démarches administratives par les bénévoles et au sein des deux permanences d'accès aux droits situés à Montreuil et à Cergy.

Militant pour le droit à l'information dans la langue d'origine, Dom'asile anime la plateforme « Information Dans La Langue » (ILDA), qui contient des supports tutoriels pour effectuer des demandes dans différentes langues, en partenariat avec Watizat. Un chat est également disponible pour les personnes à l'étranger. Des ateliers collectifs sont organisés régulièrement (par exemple, pour remplir sa fiche de déclaration d'impôts).

La structure constate une tension importante sur la domiciliation en Île-de-France, rendue plus complexe par la mobilité des personnes exilées, dans des parcours administratifs complexes aux délais de traitement longs. Un changement d'adresse peut entraîner des délais supplémentaires. La dématérialisation renforce encore davantage la complexité des démarches administratives selon les responsables associatifs.



© Guillaume Bontemps - Ville de Paris

⁷¹ - Entretien réalisé avec la coordinatrice de la domiciliation et de la procédure d'asile le 22/08/2023.

⁷² - Personnes contraintes de vivre hors de son pays pour survivre ou fuir des persécutions selon la définition de la Cimade.

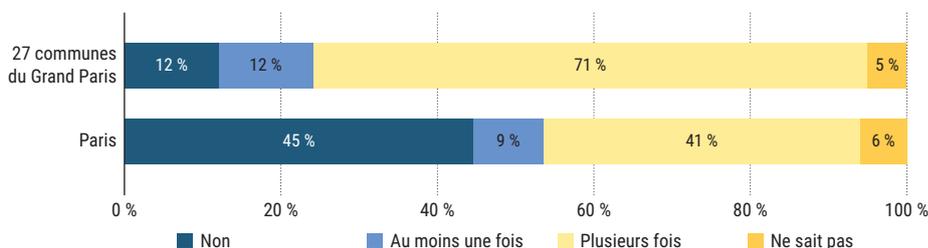
Aide alimentaire

L'aide alimentaire prend plusieurs formes :

- **Des colis ou paniers alimentaires** distribués par des associations ou choisis par les personnes en libre-service pouvant être cuisinés à domicile. On dénombre 287 points de distribution de colis alimentaires dans la Métropole, avec une offre importante en Seine-Saint-Denis (81 points) et dans le Val-de-Marne (83).
- **Des épiceries sociales** proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché. On en compte près d'une centaine dans la Métropole, dont un tiers à Paris et un tiers dans le Val-de-Marne.
- **Des associations pratiquant la distribution de repas chauds ou froids** pouvant être consommés directement sur place ou emportés, avec plus de 100 points de distribution de repas et plus de 200 espaces de restauration assise répertoriés par Soliguide. Les espaces de restauration assises sont fortement représentés à Paris (près de la moitié des formes d'aides alimentaires recensées).
- **Des aides financières directes** aux ménages proposées par certains organismes publics ou associatifs, sous la forme de bons d'achats ou de chèques services.

L'aide alimentaire est encadrée par la Loi Egalim de 2018 qui a introduit une définition de la lutte contre la précarité alimentaire au Code de l'action sociale et de la famille : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès

« AU COURS DE LA DERNIÈRE SEMAINE, VOUS ÊTES VOUS RENDU DANS UN POINT DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ? » (Nuit de la Solidarité du 26-27 janvier 2023)



Source : Nuit de la Solidarité, 26 janvier 2023, Ville de Paris / Métropole du Grand Paris - Traitement Apur
Paris - N = 587 ; 27 communes - N = 76

à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et de quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. ⁷³ »

Le nombre de bénéficiaires est en forte hausse depuis plusieurs années. Ces personnes peuvent être sans-abri, sans domicile ou bien disposer d'un logement mais vivre dans la précarité.

À Paris, 45 % des personnes sans-abri interrogées dans le cadre de la Nuit de la Solidarité en janvier 2023 ne se sont pas rendues dans un point de distribution alimentaire au cours de la semaine précédant le décompte. Elles étaient seulement 12 % dans les 27 communes mobilisées dans l'édition métropolitaine.

73 - Définition issue du bilan sur l'aide alimentaire réalisée par la ville de Paris en 2022.

74 - Une structure peut assurer différents type d'aides alimentaires et peut être comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau. Les chiffres présentés ci-dessous sont à lire en termes de points de distribution de repas ou de denrées et non de lieu au sens physique. En complément des outils de recensement des points de distribution notamment à destination des bénéficiaires, comme le Soliguide, un diagnostic régional sur la précarité alimentaire a été réalisé afin d'outiller les partenaires et les pouvoirs publics. Ce diagnostic a permis :

- De développer un indice de précarité alimentaire au niveau de la commune, croisant notamment des variables sur l'offre et les besoins, ainsi que la création d'un outil de visualisation en accès libre. <https://ansa-precarite-alimentaire.credoc.fr/>
- De réaliser des infographies et des cartographies départementales. [Restitution du diagnostic précarité alimentaire - 17 avril 2023 | Drihl Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://restitutions-diagnostic-precarite-alimentaire-17-avril-2023-drihl-ile-de-france-developpement-durable.gouv.fr)

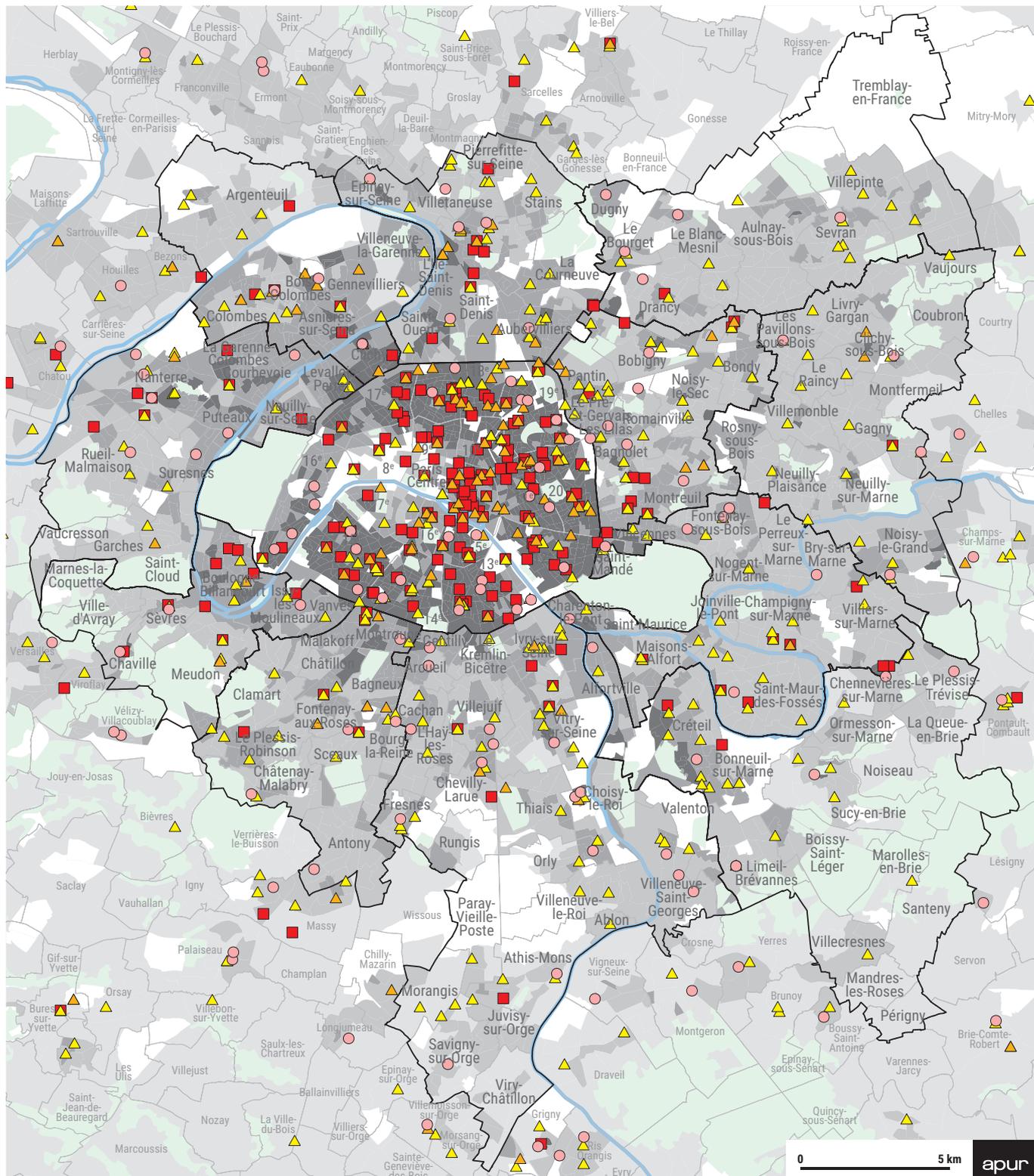
75 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LE GRAND PARIS ⁷⁴

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁷⁵
Points de distribution de colis alimentaire	58	54	81	83	287
Points de distribution de repas	65	16	16	6	103
Épiceries sociales	29	18	19	30	97
Espaces de restauration assise	135	26	20	18	201

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

AIDE ALIMENTAIRE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure	Nombre d'habitants à l'hectare	<i>Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Distribution de colis alimentaires ▲ Distribution de repas ■ Restauration assise ● Épicerie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 500 ■ De 200 à 500 ■ De 50 à 200 ■ Moins de 50 	

■ Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

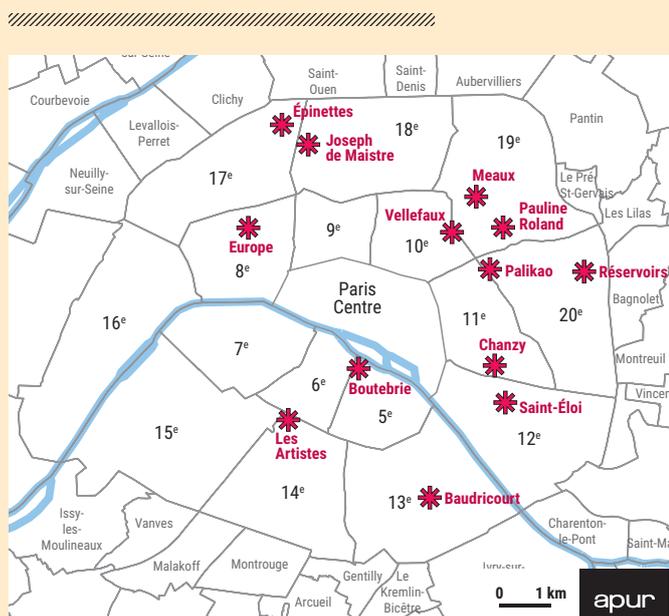
Les restaurants solidaires de la Ville de Paris ⁷⁶

Ouverts à partir de 2010, Paris compte une douzaine de restaurants solidaires gérés par la Direction des Solidarités de la Ville de Paris proposant des repas assis de qualité dans un cadre accueillant. Six restaurants ont ouvert entre 2010 et 2012 et six autres entre 2015 et 2021 dans le cadre du Pacte Parisien de Lutte contre la Grande Exclusion, pour un total d'un peu plus de 900 places assises. Depuis 2021, un 13^e restaurant est en phase expérimentale dans le centre d'hébergement Pauline Roland dans le 19^e arrondissement.

Les restaurants solidaires se sont développés dans les locaux des restaurants Emeraude destinés aux personnes âgées. Lieux de convivialité où peuvent être organisées certaines activités ponctuelles, l'accueil y est inconditionnel à partir d'une carte d'accès nominative mensuelle délivrée par un des partenaires du dispositif (services sociaux, permanences sociales d'accueil, espaces solidarité insertion, associations et maraudes). Tous ouverts le midi, certains le sont également le soir. Des sanitaires sont mis à disposition, mais pas d'espace de bagagerie.

Entre 1600 et 1900 repas sont servis chaque jour dans les 12 restaurants regroupant 131 salariés. Plus de 8000 cartes de restauration sont distribuées chaque mois par environ 180 partenaires prescripteurs. Les bénéficiaires, le plus souvent des hommes isolés davantage que des familles, sont orientés principalement par leurs travailleurs sociaux, mais certaines personnes se présentent de façon ponctuelle, ce qui motive les équipes à trouver des relais dans l'accompagnement de ces personnes non suivies, en particulier pour celles résidant hors du territoire parisien.

RESTAURANTS SOLIDAIRES À PARIS



Tiers lieux alimentaires

Des tiers lieux alimentaires viennent compléter cette offre. La Drihl recense 17 de ces lieux dans la Métropole du Grand Paris, financés dans le cadre du plan France Relance et du projet « Création et développement de tiers lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel »⁷⁷.

Il s'agit de lieux fixes ou mobiles (camions aménagés par exemple) qui constituent des espaces de production et de collaboration, en mettant à disposition des équipements de cuisine pour faciliter l'accès à une alimentation saine, équilibrée et correspondant aux besoins et préférences des personnes. Elles peuvent notamment consommer les repas qu'elles ont pu y préparer ou repartir avec. Des ateliers collectifs autour du bien manger constituent également une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social.

⁷⁶ - Entretien réalisé le 25 avril 2023 avec le service parisien en charge à la Direction des Solidarités.

⁷⁷ - France Relance : 28 projets franciliens de tiers lieux alimentaires subventionnés | La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France (prefectures-regions.gouv.fr)

La Salle à Manger, restaurant solidaire du quartier de la Défense (Puteaux, 92) ⁷⁸

La Salle à Manger est un restaurant associatif solidaire éco-responsable ayant ouvert ses portes en 2021 sur la dalle de la Défense. Tous les jours, un menu complet (entrée, plat, dessert) est proposé au prix de 15 euros, ou bien à un tarif solidaire d'un euro symbolique pour les personnes sans-abri. Le projet vise à promouvoir une alimentation saine et de favoriser la mixité et le lien social.

En 2022, 12735 repas ont été vendus, dont 6130 repas solidaires. Cela correspond à environ 55 à 80 repas proposés quotidiennement par une équipe de 70 bénévoles. 338 visiteurs solidaires différents ont été décomptés sur 210 jours d'exploitation.

La Maison de l'Amitié, association intervenant depuis plus de 20 ans sur le secteur de la Défense, est à l'origine du projet. Des denrées alimentaires sont distribuées ponctuellement dans cet accueil de jour, mais la structure est fermée le midi et les produits sont uniquement à emporter (sandwich et salades, invendus récupérés auprès d'une structure partenaire). La Salle à Manger propose une offre complémentaire de repas chauds, équilibrés et servis à table sans limite de temps.

Pour les denrées, 40 % des aliments proviennent d'invendus « bruts » de magasins partenaires récupérés par l'association « Le Chainon Manquant ». Certains achats complémentaires sont effectués, principalement la viande et le poisson. Un chef cuisinier professionnel compose les menus.

Le restaurant emploie cinq salariés à temps plein et sept salariés en contrats d'insertion professionnelle de 26h. Un certain nombre de bénévoles se relaient pour effectuer les tâches ponctuelles lors du service du midi. Ce sont pour la plupart des habitants ou des salariés qui travaillent à la Défense.

Les personnes bénéficiant du tarif solidaire d'un euro sont orientées par des partenaires de la structure selon plusieurs critères :

- L'absence de logement personnel rendant impossible l'accès à une cuisine.
- De faibles ressources, ne dépassant pas le RSA.
- L'adhésion des personnes aux règles de fréquentation du lieu (hygiène, comportement...).

Actuellement, environ 90 % des bénéficiaires sont orientés par la Maison de l'Amitié. Sont également partenaires : l'Association du Site de la Défense, association intervenant auprès des jeunes rencontrant des difficultés, le Mouvement pour la Réinsertion Sociale de Nanterre intervenant auprès de publics sortant de prison, deux accueils de jour situés à la Garenne-Colombes et à Nanterre, le CCAS de Courbevoie, ainsi que des maraudes.

Les personnes doivent présenter à l'accueil une carte : celle-ci doit être renouvelée tous les mois, ce qui a pour effet de renforcer la fréquentation des lieux d'accompagnement social et le suivi des situations.

Les responsables de la structure constatent des difficultés d'accès à l'hygiène sur le secteur de la Défense. Seul l'accueil de jour de la Maison de l'amitié propose un accès libre à des douches et des toilettes sur le secteur. De plus, les femmes sont nombreuses dans le secteur, représentant 11 % des convives au tarif solidaire en 2022, ce qui réinterroge le projet d'accueil de jour selon les représentants de l'association.



Restaurant « La Salle à Manger » situé sur le parvis de la Défense

⁷⁸ - Entretien réalisé le 18 juillet 2023 avec les responsables de la structure.

La passerelle des donateurs de Rosny-sous-Bois (93) ⁷⁹

La Passerelle des Donateurs est une épicerie solidaire créée pendant le confinement à partir d'une initiative citoyenne à Rosny-sous-Bois. Ouverte en mai 2022, l'association enregistre environ 300 adhérents un an plus tard, en avril 2023, pour un passage moyen situé entre 50 et 80 adhérents par permanence.

L'association propose des produits alimentaires à la vente entre 30 % et 50 % moins chers que leur prix d'origine afin de faire face à la précarité et l'inflation, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'épicerie est ouverte de 15h à 19h du lundi au samedi, sauf le jeudi, grâce à l'engagement de bénévoles. Des paniers de première nécessité sont également constitués (huiles, produits laitiers, fruits et légumes).

Le système de récupération de produits arrivant à expiration s'appuie notamment sur la loi Garot de 2016 qui promeut la prévention du gaspillage alimentaire. L'argent collecté avec les

ventes de l'épicerie finance le loyer et les frais de fonctionnement de la structure. Certains produits ne sont pas vendus et sont donnés aux usagers, notamment lorsqu'il s'agit de dons directement déposés au local ou si des situations de grande difficulté sont repérées.

Toute personne dont les revenus sont moindres que le salaire minimum (Smic) peut y adhérer. Les familles monoparentales et les femmes seules sont surreprésentées dans les adhésions selon le responsable de l'organisme. La priorité est donnée aux habitants de Rosny-sous-Bois, puis aux communes voisines (Montreuil, Noisy-le-Sec). Le responsable constate une hausse des besoins depuis le début de l'année 2023, pour tous types de produits, notamment d'hygiène.

79 - Entretien avec le président fondateur de l'association réalisé le 12 avril 2023.

Comité de Pantin du Secours Populaire Français (93) ⁸⁰

Le comité de Pantin du Secours populaire français existe depuis 1977. En 2022, il compte une soixantaine de bénévoles actifs (sur 130 mobilisés de manière ponctuelle) pour environ 1 897 personnes aidées. De nombreuses activités y sont déployées grâce à l'engagement des bénévoles : colis alimentaires, aide vestimentaire, ateliers de français, maraudes hebdomadaires, permanences administratives pour l'accès aux droits... Des activités et séjours de vacances sont également organisés, avec une petite contrepartie financière symbolique.

Les stocks du Secours populaire français proviennent en grande partie du Soutien Européen à l'aide alimentaire (SEAA), qui fournit également les Banques alimentaires, la Croix-Rouge française et les Restaurants du Cœur. Une liste de 22 produits en moyenne est établie et distribuée chaque semaine, comprenant des produits laitiers, de la viande, du poisson, des produits secs. Une offre de fruits et légumes frais en circuit court est aussi proposée au moins deux fois par mois.

Pour accéder au dispositif d'aide alimentaire, les personnes sont orientées vers le local (par exemple, lors des maraudes ou suite à un entretien avec les services sociaux) ou se présentent d'elles-mêmes. Elles sont ensuite reçues lors d'un premier entretien d'évaluation de leur situation. Cet échange vise à comprendre le parcours de la personne et à déceler d'éventuelles problématiques autres que l'alimentation, qui demeure

la porte d'entrée vers d'autres services, tels que l'accès aux droits ou aux soins, les cours de français. La personne pourra alors être orientée vers les dispositifs adaptés et accéder à l'aide alimentaire selon son « reste à vivre ». La plupart des demandes d'aide sont acceptées et en moyenne, fin 2022, le reste à vivre constaté est de 1,70 euro par jour et par personne du foyer pour s'alimenter et s'habiller. Lorsque les personnes n'ont pas de logement personnel, les colis sont adaptés avec des distributions de boîtes de conserve par exemple.

Les profils des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont variés, avec une importance du nombre de femmes seules avec enfants depuis une dizaine d'années. Plus récemment, depuis la crise sanitaire notamment, des nouveaux profils ont également recours : des personnes qui travaillent à plein temps, des étudiants.

Le responsable de la structure constate une hausse importante des besoins au premier trimestre 2023, rattrapant les niveaux observés lors du confinement de début 2020, en lien avec l'inflation importante du prix des produits alimentaires. Début octobre 2023, le nombre de personnes aidées lors de la distribution alimentaire a dépassé le plus haut chiffre de la période covid, soit 976 personnes aidées en une journée.

80 - Entretien avec le secrétaire général réalisé le 17 juin 2023.



© Secours Populaire Français



© Déborah Lesage - Ville de Paris



© Secours Populaire Français



© Secours Populaire Français



© Julie Gleyze

Accès à l'eau potable

En 2010, les Nations Unies adoptent une résolution reconnaissant que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ». Par cette résolution, les pouvoirs publics sont dans l'obligation de créer les conditions d'accès à l'eau de manière inconditionnelle en tenant compte des plus démunis ⁸¹.

Soliguide dénombre plus de 700 points d'accès à l'eau potable dans les rues, parcs, bois et jardins de la Métropole du Grand Paris. Il s'agit d'un référencement des points d'eau accessibles dans l'espace public (fontaines

dans la rue ou dans les parcs, points d'eau dans les gares, aéroports, ou encore dans les cimetières), et de certains espaces privatifs (équipements publics, locaux d'association) permettant aux personnes sans-abri d'accéder à un point d'eau. Les espaces où l'accès est informel tels que les bars et restaurants ne sont pas référencés dans le Soliguide.

L'offre est particulièrement déséquilibrée selon le recensement Soliguide, avec une densité d'offre très forte à Paris qui réunit près des deux tiers des fontaines, et des territoires peu dotés, en particulier en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne avec seulement une soixantaine de points d'eau recensés.

Un accès à l'eau potable facilité à Paris, plus contraint dans le reste de la Métropole

ACCÈS À L'EAU POTABLE DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁸²
Nombre de points d'eau	468	124	59	67	718
- Dont point d'eau dans l'espace public référencé dans Soliguide	431	119	53	66	669
- Dont point d'eau situé dans un équipement référencé dans Soliguide	37	5	6	1	49

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

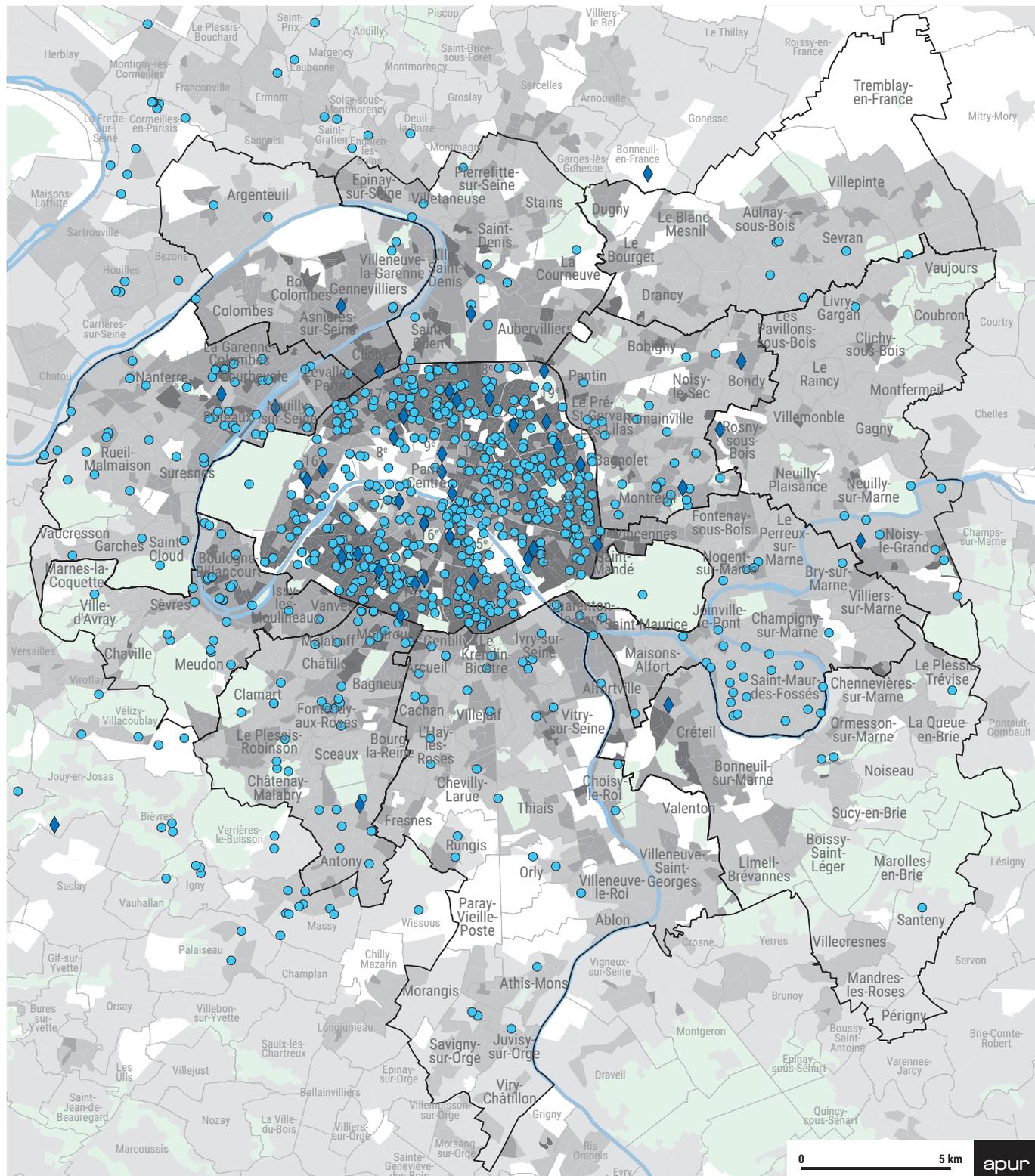


© Julien Hélaïne

⁸¹ - [Accès à l'eau : ne laisser personne de côté - Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)

⁸² - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

POINT D'ACCÈS À L'EAU POTABLE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ⁸³



Type d'accès à l'eau potable	Nombre d'habitants à l'hectare	<i>Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.</i>
● Dans l'espace public	■ Plus de 500	
◆ Dans un équipement	■ De 200 à 500	■ Espace vert, forêt, cimetière
	■ De 50 à 200	
	■ Moins de 50	

Source : Soliguide - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

83 - La carte présentée ci-dessus a été complétée, pour les Bois de Boulogne et de Vincennes, avec les données de l'atlas du mobilier urbain 2022 réalisée par l'Apur.

Hygiène

Toilettes et sanisettes

Soliguide recense plus de 860 toilettes et sanisettes publiques disponibles pour les personnes sans-abri dans la Métropole du Grand Paris.

Cette offre recouvre à la fois les sanisettes dans l'espace public, mais aussi les structures acceptant d'accueillir les personnes sans domicile et les toilettes dans des équipements publics.

Les toilettes se concentrent à Paris qui représente plus de la moitié de l'offre. Le maillage territorial semble relativement important dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne. Le département de Seine-Saint-Denis ne compte qu'une cinquantaine de toilettes publiques.

Les pratiques informelles d'accès à des toilettes dans des espaces privés ne sont pas recensées de manière exhaustive et certains acteurs privés jouent un rôle de relais : ainsi, les bars ou restaurants acceptant d'ouvrir leurs toilettes ne sont pas répertoriés.

Certaines toilettes sont payantes (en dehors des sanisettes), comme dans certains centres commerciaux ou certaines gares. Ainsi, sur le secteur de la Défense, l'accès à des toilettes est difficile pour les personnes sans-abri, avec pour quasi unique solution l'accueil de jour de la Maison de l'amitié.



© Apur - JC Bonijol

84 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

85 - Extrait de l'Atlas du Mobilier Urbain Parisien publié par l'Apur en juin 2022.

TOILETTES ACCESSIBLES AU PUBLIC DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁸⁴
Nombre de toilettes recensées par le Soliguide	498	165	48	151	866
- Dont sanisettes	434	3	1	0	438
- Dont toilettes accessibles dans un local associatif ou équipement privé référencé dans soliguide	26	10	8	27	71
- Dont toilettes publiques référencées dans soliguide	38	152	39	124	353

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

Les toilettes publiques à Paris ⁸⁵

Paris compte plus de 400 sanisettes, 300 toilettes et urinoirs accessibles dans les jardins parisiens, 10 toilettes publiques permanentes et 7 urinoirs disposés selon les besoins locaux. Les sanisettes parisiennes sont majoritairement ouvertes de 6h à 22h, sauf sur les grands axes où 150 d'entre elles sont en accès libre 24h/24.

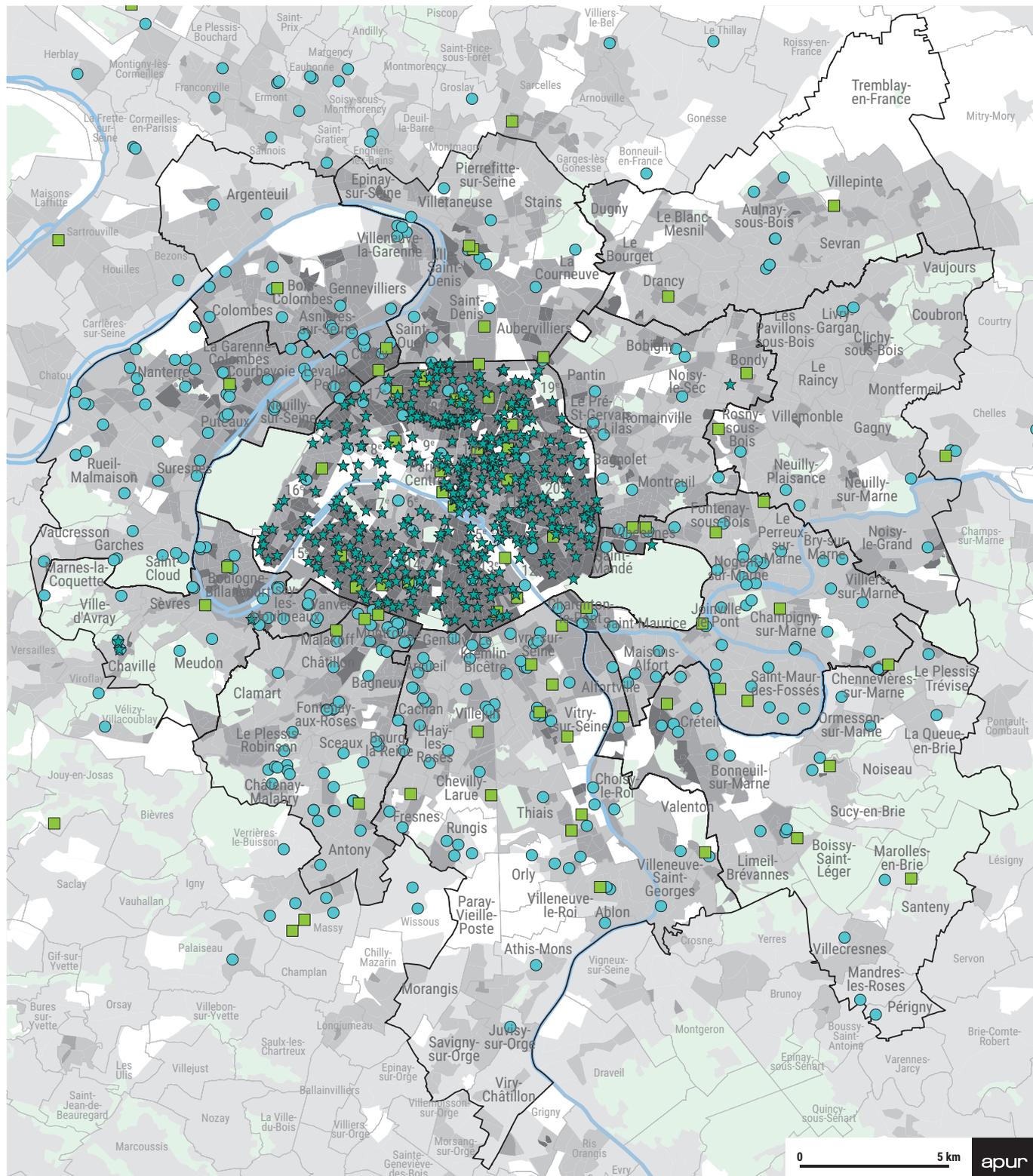
La Ville de Paris a publié en août 2020 un appel à la concurrence afin de remplacer les sanisettes. Aujourd'hui locataire de ses sanitaires, la Ville souhaite être propriétaire et augmenter leur nombre. Toutes les sanisettes seront remplacées d'ici 2024, et une centaine supplémentaires est en projet.

Certains secteurs concentrent un grand nombre de toilettes en raison de leur fréquentation et de leur attractivité

comme le boulevard Sébastopol, le canal Saint-Martin, l'axe des boulevards de Clichy, Rochechouart, la Chapelle et les berges de Seine. Les toilettes publiques se concentrent également plus fortement à proximité des lieux et monuments touristiques (Arc de Triomphe, Basilique du Sacré-Cœur, jardins des Champs-Élysées).

Certains quartiers offrent un maillage relativement régulier de toilettes publiques (les 15^e, 14^e, 13^e et 11^e arrondissements par exemple) avec une moyenne d'une toilette publique tous les 600 mètres environ. D'autres secteurs sont moins dotés, c'est le cas notamment du 16^e et du 9^e arrondissements, de la partie nord du 7^e, ainsi que d'une partie du 8^e et du 17^e arrondissements.

TOILETTES PUBLIQUES ET SANISETTES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure		Nombre d'habitants à l'hectare	
★	Sanisettes	■	Plus de 500
●	Toilettes publiques	■	De 200 à 500
■	Toilettes accessibles dans un local associatif ou un équipement privé	■	De 50 à 200
		■	Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

Douches

En janvier 2023, environ un quart des personnes sans-abri rencontrées à Paris (25 %) et dans les 27 communes engagées dans l'édition métropolitaine du décompte (28 %) indiquaient ne pas avoir accès à une douche quand elles en ont besoin.

En miroir, environ les trois quarts indiquent pouvoir accéder à une douche quand elles en ont besoin.

Soliguide recense 125 douches accessibles pour les personnes sans domicile dans la Métropole du Grand Paris.

La plupart se situent dans des accueils de jour ou gérées dans des associations, souvent en complément d'une autre activité, comme par exemple certaines bagageries. Il s'agit de services indissociables des accueils de jour qui proposent presque tous un accès à une ou des cabines de douches.

L'offre est principalement concentrée à Paris, avec seulement une vingtaine de douches répertoriées par Soliguide dans chaque département et 46 à Paris. En complément, 20 bains-douches maillent le territoire métropolitain, dont 18 à

Paris. Cette offre connaît un regain d'intérêt ces dernières années. Un bain-douche a été créé en 2023 à Saint-Denis à la suite des premiers résultats de la Nuit de la Solidarité notamment. Un bain-douche existe également au Pré-Saint-Gervais.

Laveries

Soliguide dénombre 80 laveries ouvertes à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris, pour beaucoup associées à des espaces de douche. Le nombre d'espaces de laveries ne reflète pas leur disponibilité au moment de la fréquentation d'un lieu par une personne, les structures étant souvent dotées d'un nombre réduit de machines à laver.

Les résultats de la Nuit de la Solidarité montrent que cette offre est insuffisante, puisque quatre personnes interrogées sur dix à Paris (39 %) et dans les 27 communes du Grand Paris (42 %) répondent ne pas avoir accès à un espace pour laver leurs vêtements lorsqu'elles en ont besoin.

Une vingtaine de bains-douches dans le Grand Paris, une offre qui se maintient à Paris et se développe en dehors

86 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

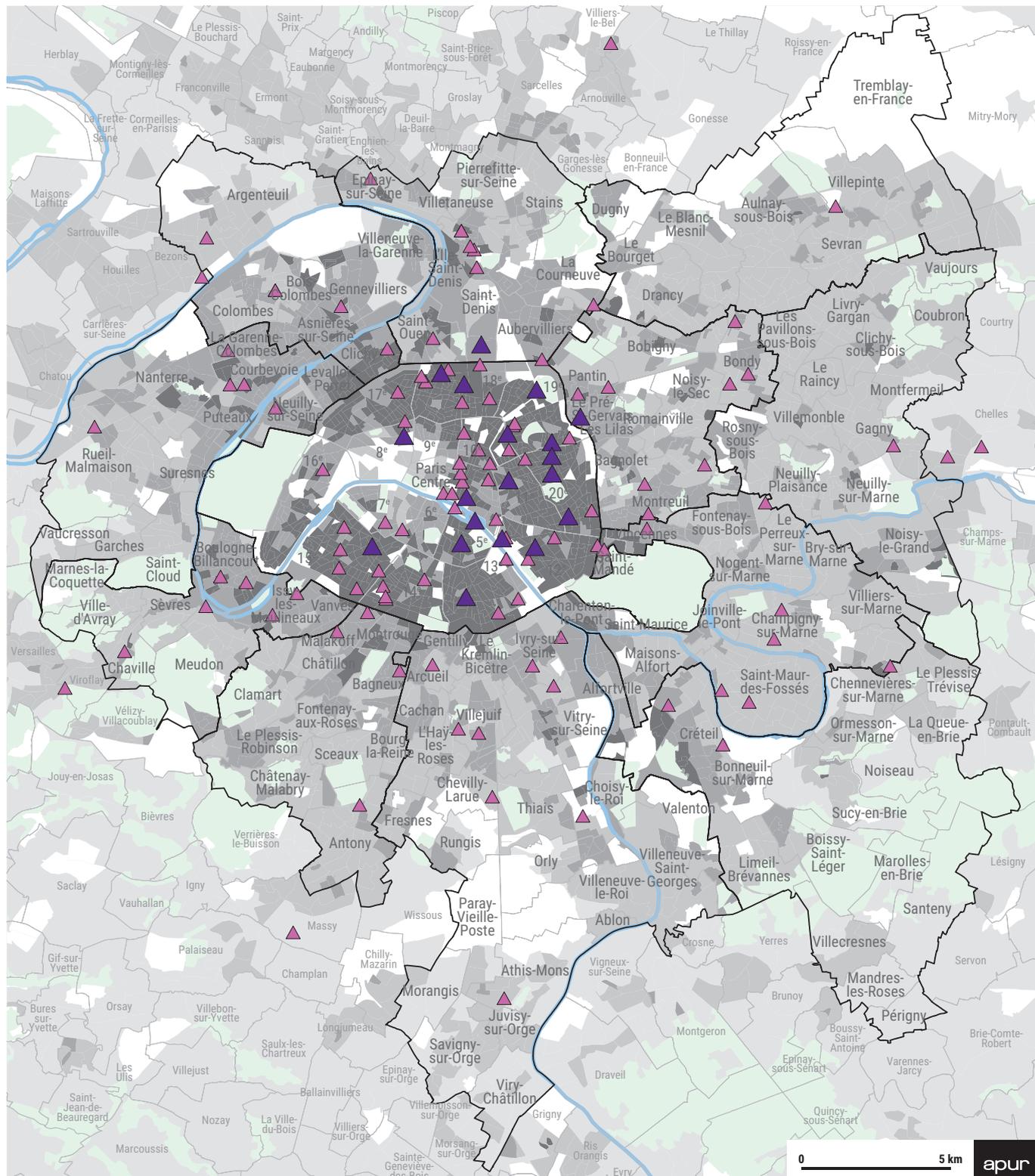
DOUCHES, BAINS-DOUCHES ET LAVERIES DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁸⁶
Nombre de douches hors bain-douches	46	18	21	18	105
Nombre de bain-douches	18	0	2	0	20
Nombre de laveries associées à un espace de douche	37	12	18	13	80

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur



DOUCHES ET BAINS-DOUCHES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure	Nombre d'habitants à l'hectare	<i>Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Bain-douche ▲ Douche 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 500 ■ De 200 à 500 ■ De 50 à 200 ■ Moins de 50 	

■ Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

Les bains-douches

Les bains-douches ont été créés pour pallier au manque d'accès à l'eau courante des ménages dans la période d'entre deux-guerres. Leur accès est inconditionnel, gratuit, ou à un très faible tarif. Ils s'adressent en priorité aux personnes sans domicile qui ne disposent pas d'un accès courant à l'eau, mais aussi à celles résidant dans des logements précaires.

Les bains-douches disparaissent progressivement dans de nombreuses villes à la fin du XX^e siècle, mais l'offre parisienne s'est maintenue. De nouveaux projets émergent depuis quelques années dans la Métropole face à des besoins importants. En 2020, l'Insee fait état d'environ 207 000 résidences principales privées de confort dans la Métropole, c'est-à-dire ne disposant pas d'une salle de bain avec une douche ou une baignoire, soit 7,5 % des résidences principales ⁸⁷.

La majorité des bains-douches du Grand Paris propose un accès à des douches individuelles pour une durée d'une vingtaine de minutes dans la plupart des cas. Les personnes doivent se munir de leur nécessaire de toilettes, mais du matériel peut être proposé sur place.

Trois bains-douches sont rattachés à des piscines municipales à Paris : les Amiraux dans le 18^e, Rouvet dans le 19^e, et la Butte-aux-Cailles dans le 13^e. Certains bains-douches proposent des services complémentaire. Par exemple, les bains-douches des Deux-Ponts dans le 4^e arrondissement proposent un service de bagagerie. Un service de laverie et des permanences d'accès aux droits sont proposés dans les bains-douches Charenton, qui sont réservés aux femmes ⁸⁸.

À Saint-Denis, un projet de bains-douches de douze cabines a été porté par la Ville et ouvert en 2023, dont une cabine accessible pour les personnes à mobilité réduite. Chaque espace individuel de douche permet de déposer ses affaires à l'abri, le temps de prendre sa douche. L'accès est gratuit et inconditionnel. Les douches sont accessibles six matins sur sept, de 8h à 12h. L'ouverture le matin s'adresse notamment aux personnes en situation d'emploi ou en recherche d'emploi.

87 - Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de Métropole du Grand Paris (200054781) - Insee

88 - Note réalisé à partir du travail de Lucie Beaugé et de l'article publié dans *Libération* : Aux bains-douches parisiens, la propreté malgré la pauvreté, et des informations disponible sur le site de la ville de Paris.



© Ville de Paris



© Anne Thomas - Ville de Paris



© Ville de Paris



© Anne Thomas - Ville de Paris

Vestiaires, boutiques solidaires et bagageries

Stocker ses affaires personnelles, un besoin qui ressort de façon prioritaire depuis plusieurs éditions de la Nuit de la Solidarité à Paris et dans la Métropole

89 - Dont 7 communes d'Essonne et du Val d'Oise.

Espaces de stockage

En janvier 2023, deux tiers (66 %) des personnes sans-abri interrogées à Paris comme dans les 27 communes engagées dans la Nuit de la Solidarité Métropolitaine indiquent ne pas avoir accès à un espace pour stocker leurs affaires quand elles en ont besoin. Ce besoin semble être le moins bien couvert selon les résultats du décompte. Ce résultat avait déjà été observé en 2022. Paris et plusieurs communes engagées dans la Nuit de la Solidarité Métropolitaine se sont mobilisées pour mieux répondre à ce besoin, ouvrant plusieurs bagageries solidaires à la suite de l'opération.

L'offre est particulièrement peu développée dans la Métropole avec moins d'une trentaine d'espaces de stockage au total, dont la moitié à Paris. Elle recouvre des casiers solidaires, des solutions en accueils de jour

et des bagageries. **Or, cette offre est nécessaire pour faciliter les déplacements en journée, éviter les vols et accomplir des démarches (administratives, recherche d'emploi...).** Elle cible prioritairement les personnes sans-abri, mais aussi les personnes disposant d'un hébergement précaire et sujettes à des allers-retours entre hébergement et rue.

Vestiaires

La Métropole réunit près de 400 vestiaires et boutiques solidaires, avec une offre particulièrement développée à Paris et dans le Val-de-Marne. L'offre est portée par des associations (Emmaüs, Secours Populaire Français, Croix Rouge, Restos du cœur, Secours Catholique...), des ressourceries et recycle-ries, et quelques centres communaux d'action sociale (CCAS).

BAGAGERIES, VESTIAIRES ET BOUTIQUES SOLIDAIRES DANS LE GRAND PARIS

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Métropole du Grand Paris ⁸⁹
Nombre de bagageries	14	6	4	2	26
Nombre de vestiaires et boutiques solidaires	128	64	63	115	383

Source : Soliguide 2023 - Traitement Apur

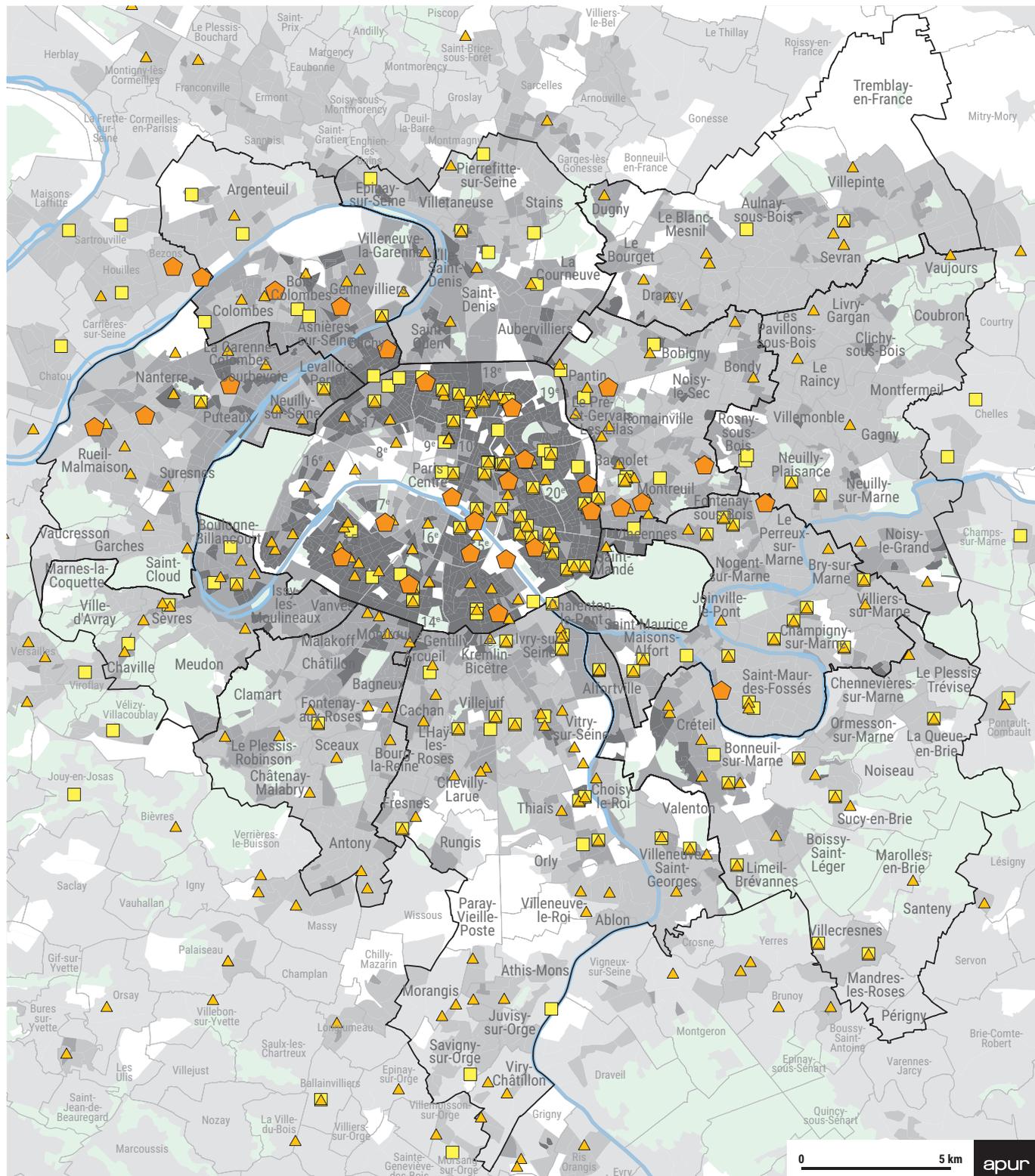


© Apur - Muriel Robert



© Guillaume Bontemps - Ville de Paris

AIDE MATÉRIELLE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure	Nombre d'habitants à l'hectare	<i>Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Vente de vêtements ■ Boutique solidaire ⬠ Bagagerie 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 500 De 200 à 500 De 50 à 200 Moins de 50 	
		 Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) - 2018

Bagagerie d'Antigel dans le 15^e arrondissement de Paris ⁹⁰

En 2023, une dizaine de bagageries existent à Paris ⁹¹. Parmi elles, la bagagerie d'Antigel a été créée en tant qu'association en 2010 par les maraudeurs de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle, qui couvrent le territoire du 15^e arrondissement aux côtés d'autres associations.

Les équipes d'Antigel (90 bénévoles) se sont inspirées de la première bagagerie créée à Paris dans le quartier des Halles en 2007 ⁹², en respectant plusieurs principes : ouverture tous les jours matins et soirs ; pas de limitation de durée ; aller au-delà d'un simple stockage pour proposer un soutien et un espace de repos.

Les usagers sont orientés par des partenaires et doivent disposer d'une domiciliation administrative. Il leur est demandé de venir au minimum deux fois par mois. Passé ce délai, la structure contacte l'association partenaire pour relancer la personne. S'il n'y a pas de réponse, le casier est libéré, mais les affaires sont gardées quelques temps. Les papiers importants sont retournés aux associations.

Bagageries Solidaires 92 ⁹³

Bagageries Solidaires 92 est une association des Hauts-de-Seine. En 2018, plusieurs personnes sans-abri installées sur le parvis de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Colombes sont contraintes à partir, et leurs affaires évacuées par les services de la ville. Cette épisode mobilise la communauté paroissiale, des associations, la police municipale, le centre communal d'action sociale notamment. En parallèle, la paroisse de Clichy-la-Garenne remonte également des besoins, principalement pour des femmes. Les deux paroisses mobilisent alors les acteurs locaux pour proposer des espaces de stockage accessibles sur des temps d'accueil.

L'ouverture du premier local a lieu à Clichy en juin 2018, avec 15 casiers à destination des femmes dans un local paroissial. La structure déménage ensuite dans un local plus grand et dispose désormais de 42 casiers, d'une buanderie (lave-linge, sèche-linge), de douches, d'un coin cuisine et d'un espace informatique. Le local de Colombes ouvre en janvier 2019 dans les locaux du Secours Catholique, où se situe également l'accueil de jour de la Rampe. Il offre 40 casiers accessibles de 7h à 9h, puis de 17h à 19h trois fois par semaine.

L'accès aux bagageries se fait sur orientation des acteurs de la veille sociale des Hauts-de-Seine ayant signé des conventions avec les bagageries, mais aussi de Paris. Une carte donne accès au lieu. Les personnes accueillies, en plus des prestations proposées dans les deux lieux (collations, douches, produits d'hygiène, activités conviviales...) trouvent sur place une écoute et, dans la mesure du possible, un accompagnement.

Ouverte tous les matins de 7h à 9h et tous les soirs entre 19h30 et 21h30, la bagagerie est composée de 48 casiers protégés, pour 48 usagers (40 hommes et 8 femmes en 2023). Les casiers font 95 cm de long, 75 de haut et 60 de profondeur, et sont fermés par des grilles permettant de gagner de l'espace. S'ils le souhaitent, les bénéficiaires peuvent aussi laisser leurs pièces d'identité ou de l'argent. En moyenne, la structure enregistre une dizaine de passages par permanence.

Des activités de loisir et des ateliers sont également proposés aux usagers de la bagagerie. Des séjours de vacances sont organisés. Un salarié est en charge de l'animation et du suivi social.

90 - Entretien réalisé avec le président de la structure, le 07/04/2023.

91 - Une instance de coordination a été mise en place à l'initiative de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, se réunissant une à deux fois par an.

92 - [Accueil - Bagagerie pour SDF du quartier des Halles \(mainslibres.asso.fr\)](https://mainslibres.asso.fr)

L'objectif est de pouvoir travailler le lien entre l'accès à la bagagerie et le parcours d'accès aux droits et d'insertion de la personne accompagnée par les bénévoles (domiciliation, suivi social).

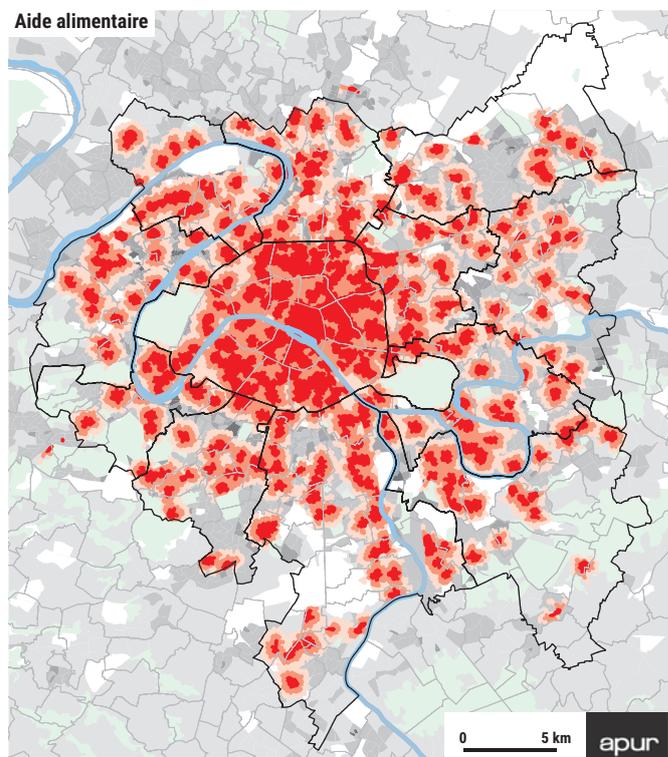
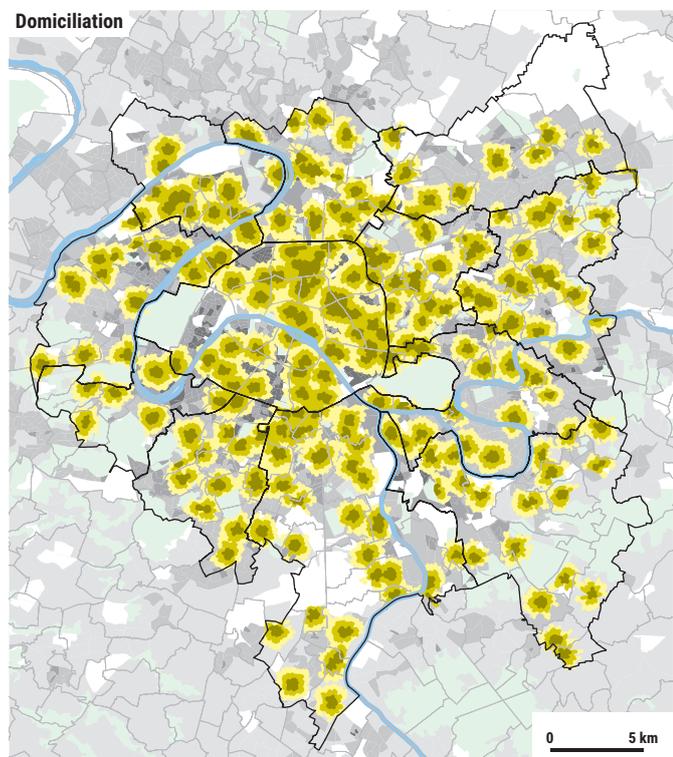
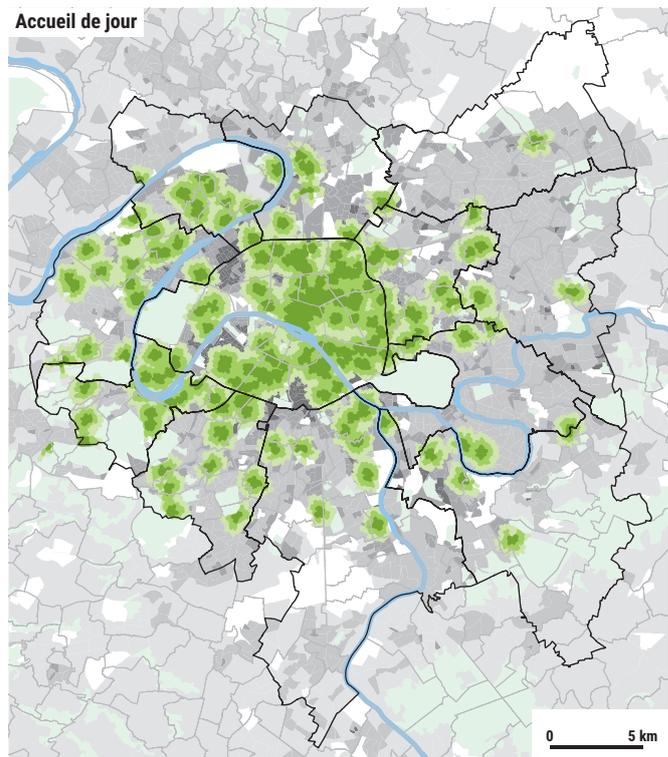
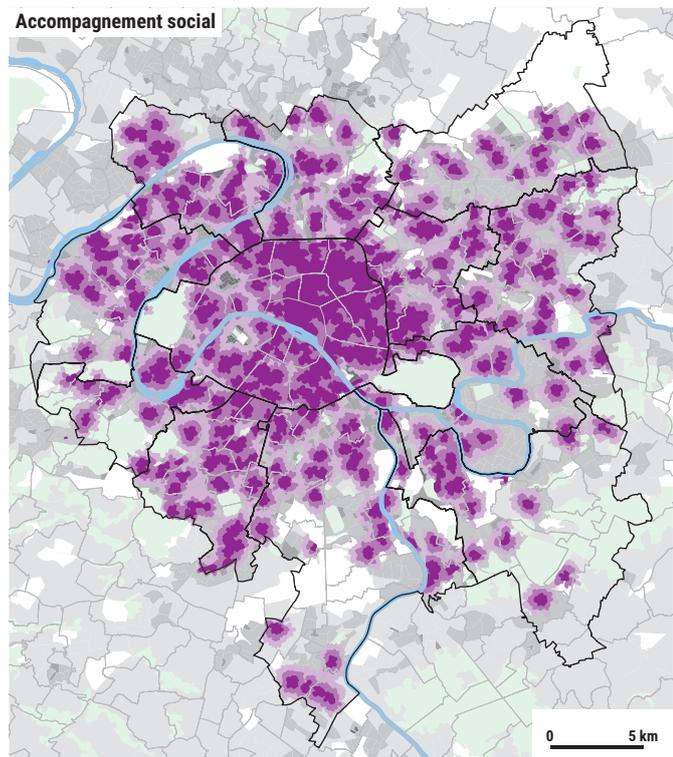
Les personnes en grande précarité peuvent avoir jusqu'à 40 kg de charge lors de leurs déplacements quotidiens. L'accès à une bagagerie leur permet de « se déplacer les mains libres » et d'effectuer leurs démarches administratives ou d'accès aux soins.

Le public est mixte à Colombes. La part des femmes y est en diminution (environ un quart des bénéficiaires actuellement contre la moitié à l'ouverture). Une partie des publics fréquentant la structure à Colombes dorment au Chapsa. A Clichy, le public est uniquement composé de femmes, qui effectuent d'importants déplacements entre leur lieu de sommeil, de travail ou parfois de scolarisation des enfants.

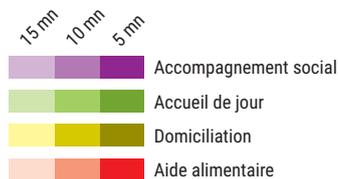
Parallèlement à cette action, un comité de suivi des personnes sans-abri se met en place à Colombes, avec les services du Département des Hauts-de-Seine, le CCAS de Colombes, des psychologues, les équipes de surveillance de la rue (maraude, Secours Populaire, Secours Catholique, l'association Insert Toit et un Caarud).

93 - Entretien réalisé le 04/04/2023 avec les responsables des antennes de Clichy et de Colombes.

ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE D'UNE SÉRIE DE SERVICES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Accessibilité à une structure (à pied)

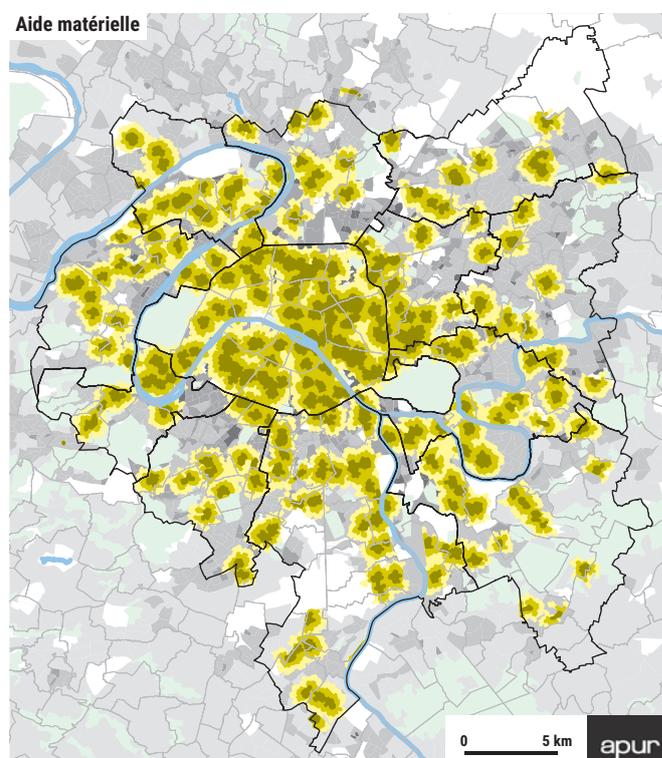
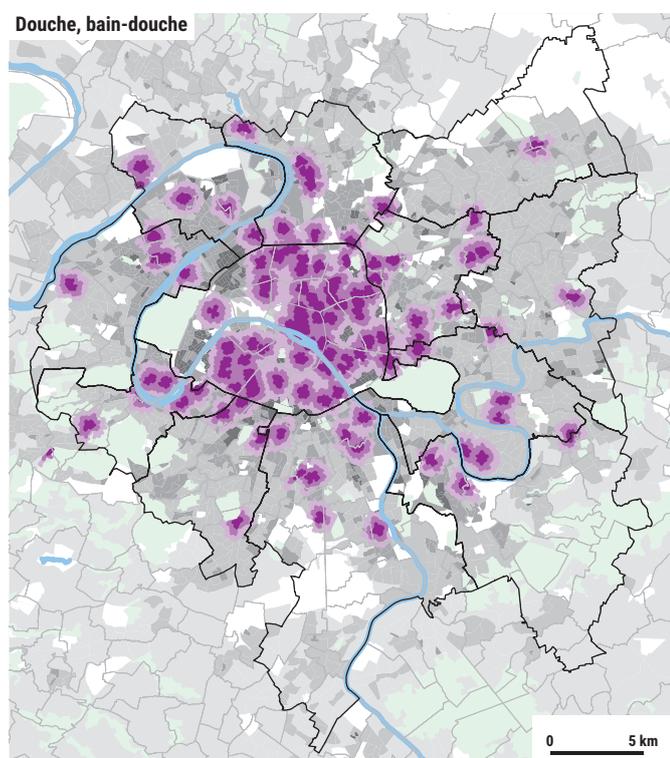
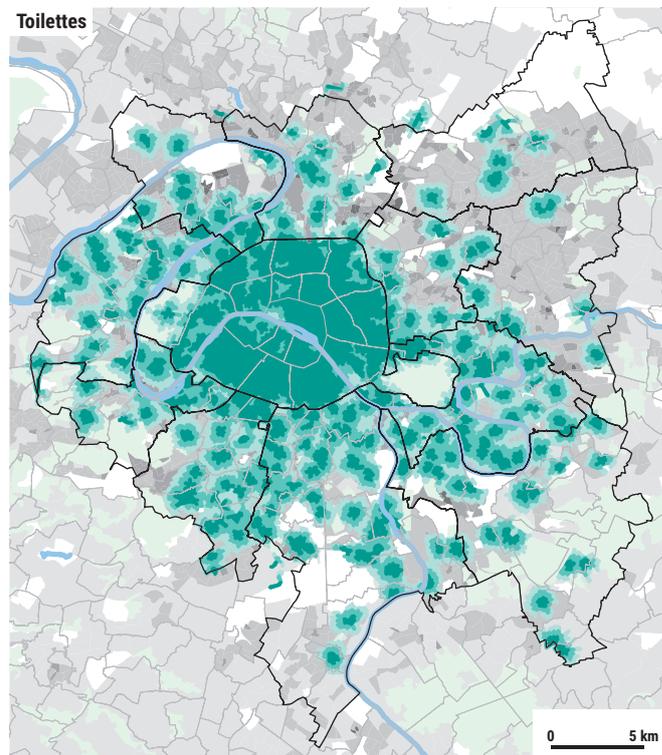
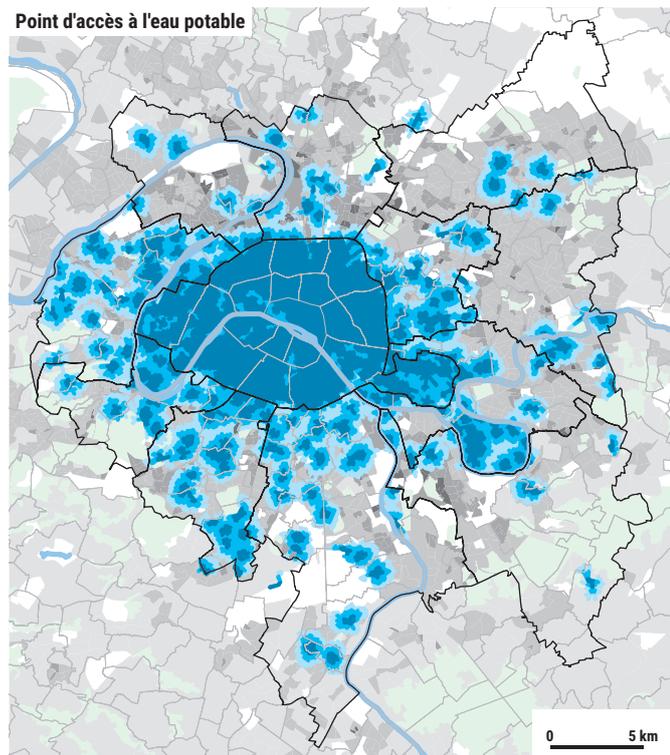


Nombre d'habitants à l'hectare



Source : Soliguides - 2023, Recensement de la Population (Insee) 2019
 Note de lecture : Ces cartes présentent l'accessibilité piétonne des structures cartographiées précédemment. L'accessibilité est mesurée à 5, 10 et 15 minutes à pied.

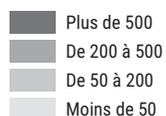
ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE D'UNE SÉRIE DE SERVICES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Accessibilité à une structure (à pied)



Nombre d'habitants à l'hectare



Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

Espace vert, forêt, cimetière

Source : Soliguide - 2023, Ville de Paris / Apur - 2022, Recensement de la Population (Insee) 2019

Accès aux soins

Trois enjeux reviennent souvent dans les propos des acteurs travaillant aux côtés des personnes à la rue : l'accompagnement autour des addictions (alcool, drogues), des problèmes liés à la santé mentale et des besoins importants en lien avec la maternité et la petite enfance. Or, la Métropole fait face à un déficit en professionnels de santé et une offre de soins inégalement répartie. **Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes sans domicile ou sans-abri, plusieurs types d'offre se développent avec par exemple des permanences d'accès aux soins de santé (Pass) ciblant les personnes en grande exclusion, des permanences santé au sein d'accueils de jour et des équipes mobiles pratiquant l'aller vers.**

En janvier 2023, un quart des personnes sans-abri interrogées à Paris (26 %) indiquent ne pas avoir vu de médecin dans l'année. Cette proportion est bien plus élevée dans les 27 communes participant à la Nuit de la Solidarité Métropolitaine, puisque deux tiers (68 %) des personnes rencontrées sont concernés. À Paris comme dans les 27 communes, le niveau de couverture maladie est faible. La moitié (51 %) des répondants à Paris et 56 % hors de Paris ne dis-

posent pas d'une couverture maladie. Près d'un tiers (31 %) des répondants hors de Paris s'estiment en mauvaise ou très mauvaise santé, 29 % à Paris.

Permanences d'Accès aux Soins de Santé (Pass) et Pass ambulatoires

Implantées au sein des hôpitaux, les Permanences d'accès aux soins de santé (Pass) s'adressent aux personnes en situation de précarité sociale. Elles proposent un accueil inconditionnel aux personnes ayant une couverture médicale partielle ou sans couverture maladie. Elles facilitent ainsi l'accès aux soins des personnes qui en sont éloignées et les accompagnent dans la reconnaissance de leurs droits. Les professionnels travaillent en articulation avec les réseaux de médecine de ville et les acteurs sociaux.

La Métropole compte 36 Pass, en majorité généralistes, réparties de façon inégale dans les douze territoires qui composent la Métropole. En complément de ces permanences, de nouvelles structures ambulatoires se développent dans une dynamique d'aller vers. La Métropole en compte une quinzaine.

Des permanences d'accès aux soins de santé ouvertes à toute personne en situation de précarité

94 - Extrait de l'étude Apur, « [Inégalités sociales et territoriales de santé dans le Grand Paris – Volet 3 : Actions en santé publique : sensibilisation, promotion et prévention](#) »

La Boussole - Des « cafés santé » à destination des personnes sans-abri à Rueil-Malmaison (92) ⁹⁴

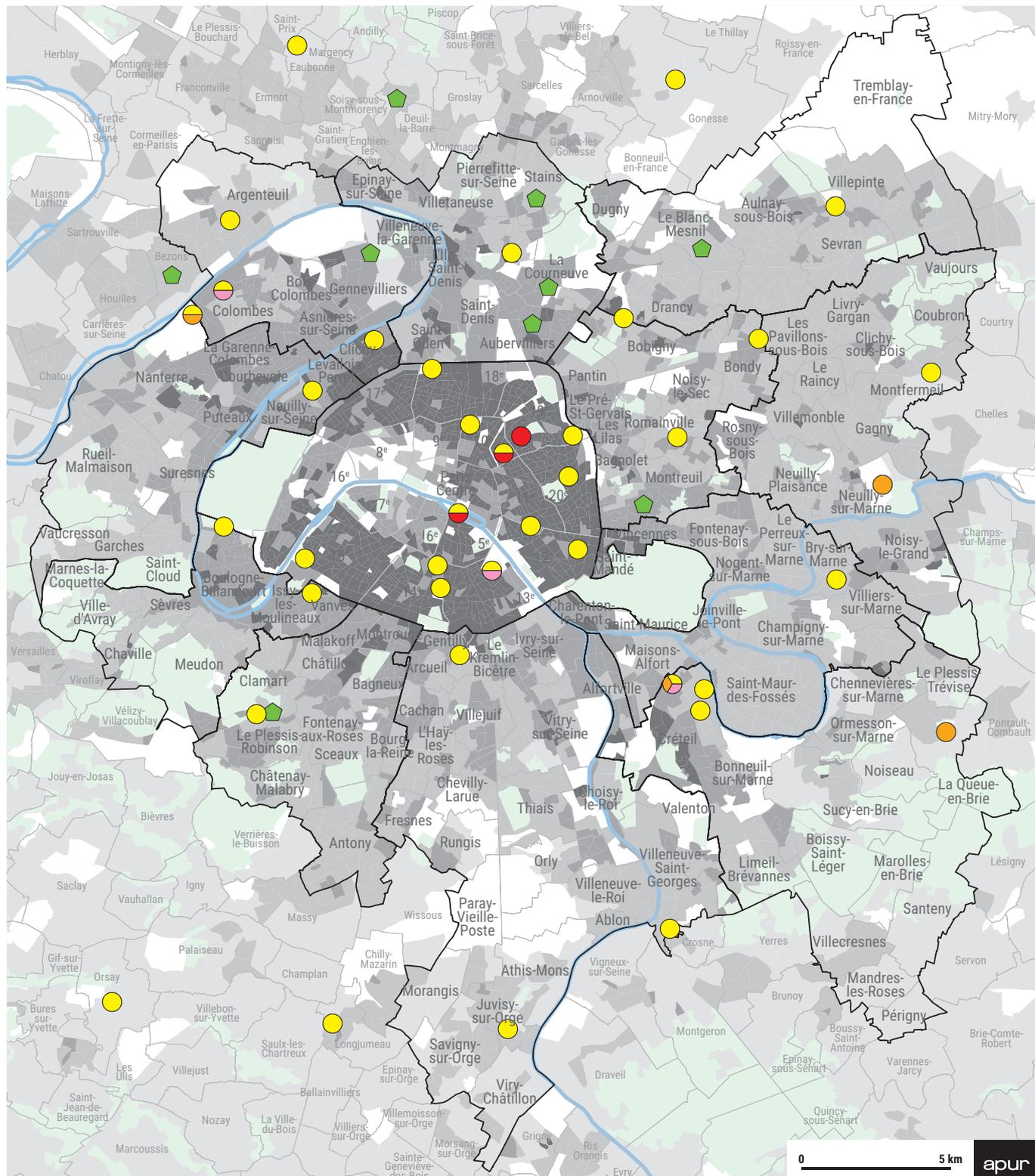
L'accueil de jour « La Boussole », rattaché au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rueil-Malmaison est ouvert aux personnes sans-abri et leur propose un accès à des toilettes, à une douche, à des repas complets et à une domiciliation administrative. L'objectif est à la fois d'être un espace d'accueil et de lien social, mais aussi un lieu de réinsertion.

Constatant les besoins en matière de santé des personnes sans-abri et sans domicile accueillies, l'équipe de la Boussole a souhaité mettre en place dès 2012 une interface pour favoriser l'accès et le retour aux soins de ces publics fragilisés. Des moments d'échange autour d'une boisson chaude permettent d'aborder différents sujets en lien

avec la santé, tout en ciblant en priorité les besoins d'accompagnement remontés notamment en matière de premiers soins et d'hygiène (distribution de trousse de premiers soins, sensibilisation sur la santé, les risques liés à l'immobilité ou ceux liés aux addictions). Les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de six ans sont mises en contact avec des membres de l'équipe de Protection Maternelle et Infantile de la commune.

L'action des « cafés santé » est ainsi portée par le service de prévention-santé et risques sanitaires de la Ville. Les permanences café-santé sont animées par un infirmier de prévention de la ville tenant une permanence informelle autour d'un café au sein de l'accueil de jour La Boussole.

PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS) DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de PASS

- Généraliste
- Dermatologique
- Psychiatrique
- Bucco-dentaire
- PASS ambulatoire

Source : Finess - 2021

Nombre d'habitants à l'hectare

- Plus de 500
- De 200 à 500
- De 50 à 200
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

- Espace vert, forêt, cimetière

Par ailleurs, certains centres municipaux proposent un accompagnement sanitaire gratuit équivalent. Cela est le cas pour trois Centres médico-sociaux (CMS) à Paris : Ridder (14^e arrondissement), Boursault (17^e arrondissement) et Belleville (20^e arrondissement). Des permanences médico-sociales d'accompagnement aux soins y sont proposées pour toute personne en difficulté sans couverture sociale et sans domicile.

Lutte contre les addictions et conduites addictives

La prévention des conduites à risques et notamment des addictions revêt un enjeu particulier pour les personnes à la rue. Pour répondre aux besoins de prévention et d'accompagnement, la Métropole du Grand Paris réunit 15 Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et 43 Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie en 2021, la ma-

iorité implantée à Paris. Elle compte par ailleurs 124 automates de kits d'injection et d'inhalation.

Les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), également financés par l'Assurance maladie, s'adressent aux personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives. Des consultations de proximité sont assurées dans une logique de repérage précoce des usages nocifs et de réduction des risques. Les Csapa peuvent accueillir les usagers en ambulatoire ou bien proposer des services de soin résidentiel (Centres thérapeutiques résidentiels, Communautés Thérapeutiques, Centres d'Accueil d'Urgence et de Transition...).

Une coopération spécifique sur les enjeux de prévention des conduites à risques a été mise en place à Paris

95 - Entretien réalisé le 23/03/2023 avec le directeur adjoint de l'association, pharmacien.

Association Gaïa, réduction des risques liés à l'usage de drogues et soins en addictologie à Paris ⁹⁵

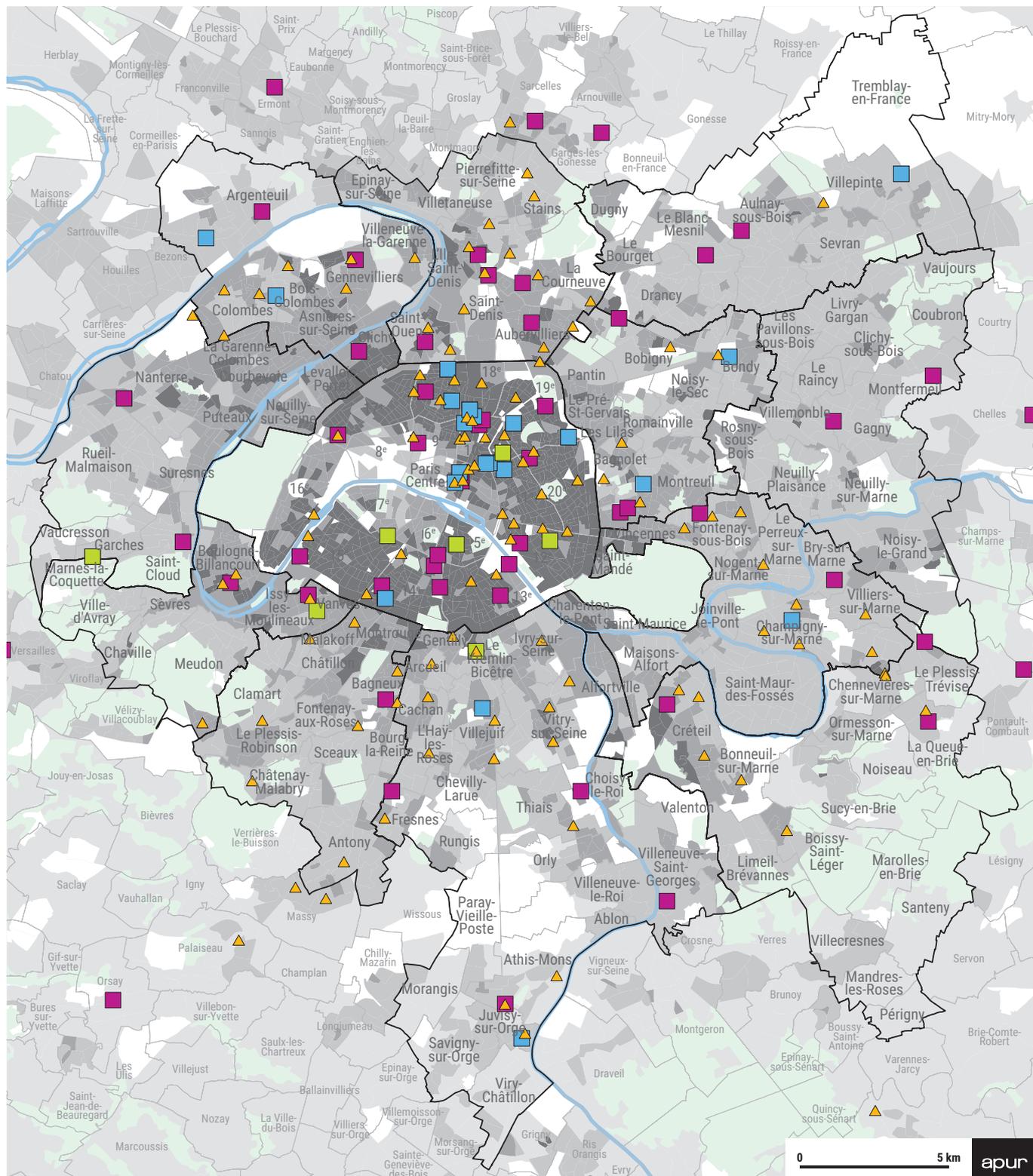
Gaïa Paris est une association médico-sociale de réduction des risques liés à l'usage de drogues et de soins en addictologie créée en 2005. Elle est issue des programmes militants de Médecins du Monde à destination des usagers de drogues présents dans l'espace public. Elle propose une prise en charge globale au travers d'actions d'aller-vers, de distribution de matériel stérile pour diminuer les risques infectieux et de l'accueil de publics dans des espaces dédiés.

L'association réalise avec son antenne mobile, la délivrance quotidienne de méthadone à ses patients dans trois stations fixes à Paris (gare de l'est, porte de la Chapelle, porte de Vincennes), en lien avec un centre de soins médical proposant un accueil inconditionnel. Elle propose un service de dépistage mobile itinérant opérant dans 45 structures partenaires en Île-de-France et gère une salle de consommation à moindre risque, proche de l'hôpital de Lariboisière permettant l'accès à un espace de consommation sécurisé, l'accès à du matériel stérile, des consultations médicales ainsi qu'à des permanences de l'Assurance maladie. Elle organise également des maraudes deux fois par jour aux abords de la salle, ainsi que l'accès à du matériel stérile à l'aide d'un camion intervenant sur les scènes de consommation, cinq fois par semaine.

La structure gère depuis 2006 un centre de soins d'accueil et de prévention en addictologie (Csapa) et un centre d'accueil, d'accompagnement et de réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud). Elle régle également 70 places d'hébergement en hôtel à destination des usagers de crack. De plus, depuis 2019, un espace de repos a été ouvert du lundi au vendredi à la porte de la Chapelle avec l'association Aurore à destination des publics usagers de crack. Sa fréquentation varie de 90 à 250 personnes par jour, avec une forte proportion de femmes selon le responsable de la structure. Différents services y sont mis à disposition : buanderie, douches, lits pour se reposer, petits déjeuners et collations dans la journée, consultations, dépistages, accès aux droits...

Enfin, deux programmes fonctionnent avec le dispositif « premières heures » en lien avec la Ville de Paris : Labofabrik, qui permet d'organiser des ateliers de travaux manuels ; et Labexpair, proposant une formation d'intervenants en réduction des risques à des usagers actifs. L'association Gaïa Paris est aussi un centre de formation agréé Qualiopi depuis 2022.

ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS ET LES CONDUITES ADDICTIVES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure

- Caarrud
- Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Réduction des Risques et Usages de Drogues
- Csapa
- Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention de l'Addictologie

- MAH
- Maisons d'Accueil Hospitalières
- ▲ Automate de distribution de matériel (kit d'injection ou d'inhalation)

Nombre d'habitants à l'hectare

- Plus de 500
- De 200 à 500
- De 50 à 200
- Moins de 50

Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.

- Espace vert, forêt, cimetière

Source : Recensement de la Population (Insee) - 2018- Finess - 2021, association SAFE - 2022

et en Seine-Saint-Denis depuis 2013. Elle s'est formalisée par la création de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) dont le rôle est de former et sensibiliser les acteurs et la population à ces enjeux. La MMPCR réalise plusieurs actions de prévention, dont le dispositif Fêtez Clairs en milieux festifs ou encore des actions de formation et de sensibilisation à de multiples formes de risques (drogues, tabac, écrans, rixes...).

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (Caarud), financés par l'Assurance Maladie et portés par des associations, s'adressent aux personnes usagères de drogues n'ayant pas forcément de démarche de soin ou bien étant exposés à des risques majeurs (infections type hépatites C ou VIH, accidents).

Protection Maternelle et Infantile et équipes mobiles de PMI

Les femmes enceintes et les enfants font partie des publics les plus vulnérables à la rue. Pour les accueillir aux côtés de toutes les familles, 288 centres de Protection Maternelle et Infantile sont décomptés dans la Métropole du Grand Paris : 106 en Seine-Saint-Denis, 72 dans le Val-de-Marne (départementaux ou conventionnés), 59 à Paris, 42 dans les Hauts-de-Seine et 9 dans les sept communes de la Métropole hors de ces départements. L'offre est globalement bien répartie sur le territoire métropolitain, avec des secteurs moins dotés au Sud et l'Ouest de la Métropole, comme le montre en particulier la carte d'accessibilité piétonne des centres PMI. Toutefois, cette accessibilité ne signifie pas que les femmes et familles à la rue y ont recours, ce qui a encouragé la mise en place d'actions d'aller vers et d'équipes mobiles dédiées aux familles sans domicile ⁹⁶.

Près de 300 centres de protection maternelle et infantile dans le Grand Paris

⁹⁶ - Voir la présentation de plusieurs équipes mobiles dans l'étude [Actions en santé publique, Apur 2023](#).

⁹⁷ - Extrait de l'étude Apur, « [Inégalités sociales et territoriales de santé dans le Grand Paris – Volet 3 : Actions en santé publique : sensibilisation, promotion et prévention](#) »

⁹⁸ - Santé Publique France définit la littératie comme « *la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé.* »

L'équipe mobile de PMI « Précarité » en Seine-Saint-Denis ⁹⁷

L'équipe mobile de PMI « Précarité », rattachée au Département de Seine-Saint-Denis, a pour mission d'aller vers les femmes et enfants vivant en bidonvilles et de proposer des actions de prévention et un suivi médical adapté sur les lieux de vie, afin d'améliorer la littératie en santé ⁹⁸ de ces publics et de diminuer les risques de mortalité et morbidité infantile et périnatale. L'équipe associe des sage-femmes, des puéricultrices et des assistantes sociales travaillant en collaboration avec une médiatrice en santé roumanophone au sein des campements de familles de Seine-Saint-Denis.

Les habitants des bidonvilles ont généralement une très faible littératie en santé et un très faible recours aux soins. Leur principal recours est la fréquentation des urgences, alors que le suivi de leur santé n'est pas une préoccupation quotidienne. Les professionnels des PMI et des maternités du département y constatent des suivis de grossesse tardifs et irréguliers, des visites de prévention chez les enfants non effectuées et des calendriers vaccinaux très incomplets. Les besoins apparaissent extrêmement importants en termes de suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants.

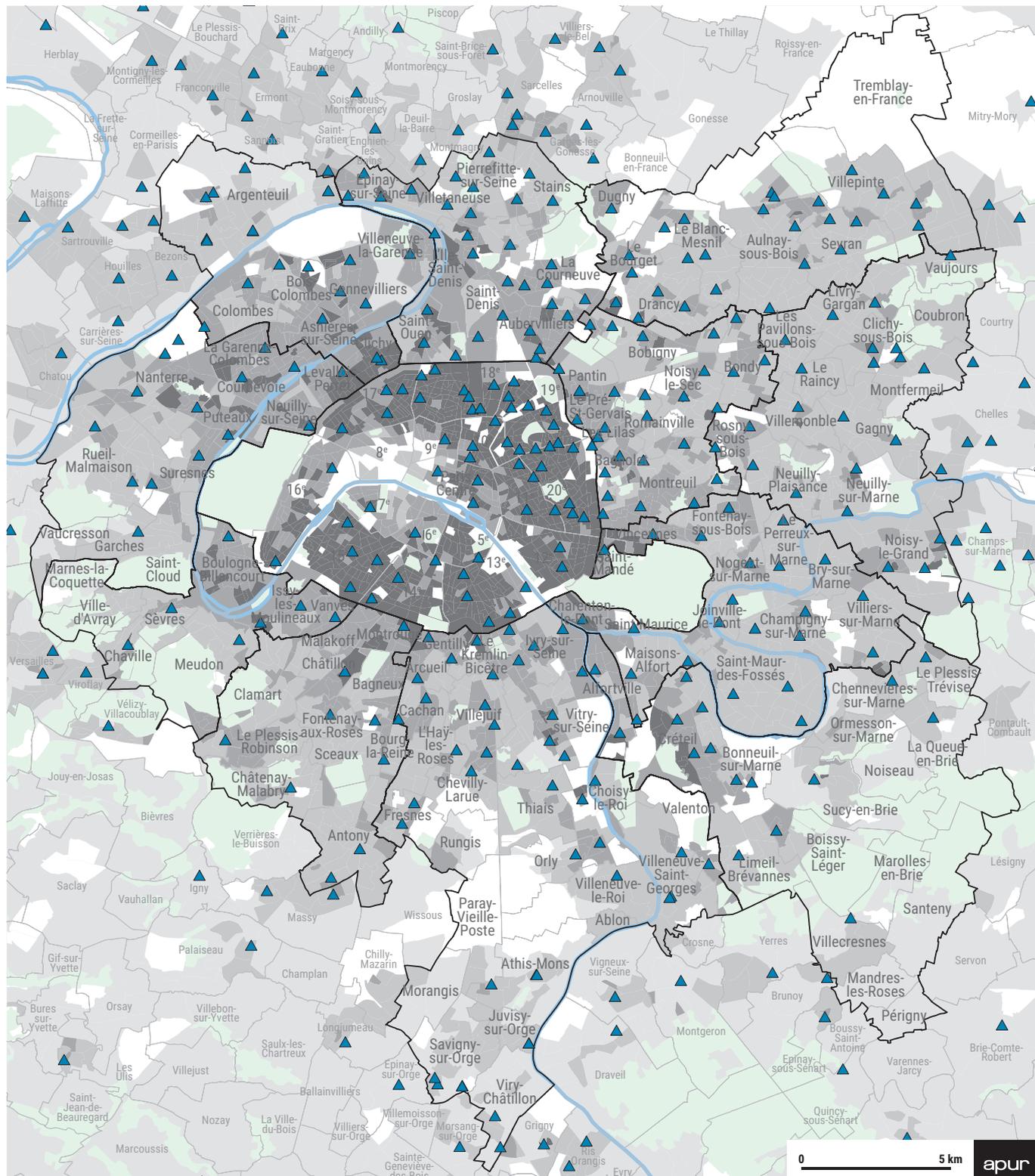
En réponse à ce constat, l'équipe mobile de PMI intervient auprès de familles vivant en campement essentiellement constituées de membres de la communauté Rom, origi-

naires de Roumanie pour la plupart et estimées à 1200 personnes. Ses missions incluent des consultations pré et post-natales par une sage-femme, des bilans préventifs par une puéricultrice et un accompagnement physique par transports en commun vers les établissements hospitaliers complémentaires, les maternités ou les centres de PMI.

En complément d'un suivi médical, un accompagnement social est proposé par l'intermédiaire d'assistantes sociales pouvant intervenir dans l'ouverture de droits (domiciliation, couverture maladie), le soutien à la parentalité et l'orientation vers des structures sociales adaptées aux besoins des familles (associations, services de la protection de l'enfance).

L'équipe mobile valorise le travail partenarial qu'elle juge indispensable. Elle travaille en lien avec les maternités hospitalières du département dans le cadre d'un réseau périnatal de proximité et s'appuie sur le réseau départemental des professionnels de santé afin de constituer un répertoire d'adresses d'échographistes et de laboratoires d'analyses notamment. Elle peut orienter les familles vers les services sociaux et d'urgences (115, SIAO Interlogement 93...) et exerce en lien avec plusieurs associations (Médecins du Monde, mission France de Première Urgence Internationale, associations Askola, Acina, Hors la rue, Rues et Cités).

SERVICE DE P.M.I. ET CONSULTATION DE PROTECTION INFANTILE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Type de structure	Nombre d'habitants à l'hectare	<i>Les emprises des principaux équipements et les IRIS non significatifs apparaissent en blanc.</i>
▲ PMI, consultation de protection infantile	■ Plus de 500	
	■ De 200 à 500	■ Espace vert, forêt, cimetière
	■ De 50 à 200	
	■ Moins de 50	

Source : Recensement de la Population (Insee) 2018, FINSS - 2021, Départements 75/92/93/94, traitement Apur

Équipes Mobiles de santé

En complément de l'offre de services et d'équipements déployée dans la Métropole, des équipes mobiles vont à la rencontre des personnes sans-abri et sans domicile. Ces équipes pratiquent la médiation en santé, méthode d'« aller vers », qui s'est notamment diffusée à la suite de la promulgation de la loi de modernisation du système de santé de 2016. On citera ainsi :

- **Les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP)** vont au-devant des personnes en grande exclusion souffrant de troubles de santé mentale. Elles assurent une interface entre les professionnels de la psychiatrie et les professionnels sociaux et médico-sociaux. Elles peuvent associer un ou plusieurs médecins psychiatres, des infirmiers, des psychologues et des responsables administratifs.
- **Les Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP)** contribuent elles-aussi à l'aller vers. Elles prodiguent des bilans de santé et des suivis médicaux tout en concourant à l'éducation à la santé et à la prévention auprès des publics vulnérables. Elles font le lien avec les équipes sociales et médico-sociales.
- **Les Équipes Spécialisées en Soins Infirmiers Précarité (Essip)** proposent des soins aux personnes en grande exclusion dans une démarche « d'aller vers ».
- **Les Équipes mobiles de protection maternelle et infantile (PMI)**, qui associent plusieurs professionnels de santé et de la petite enfance.
- **Les Équipes Mobiles d'Aide (Ema) et les Équipes Mobiles d'Évaluation et d'Orientation Sanitaire (Emeos)** du Samusocial, associant notamment des infirmiers et infirmières.



© Emilie Chaix - Ville de Paris

CONCLUSION

Cette étude, complémentaire aux travaux d'analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité, documente la diversité de l'offre d'hébergement, de logement adapté et de réponse aux besoins du quotidien des personnes sans domicile dans la Métropole du Grand Paris.

L'offre d'hébergement généraliste est en forte hausse ces dernières années, en particulier depuis la crise sanitaire de 2020. Au total, près de 71 500 places d'hébergement sont décomptées début 2023 dans la Métropole du Grand Paris, tous dispositifs confondus, contre autour de 57 300 places début 2020. Cela marque une augmentation de près de 14 200 places (+25 %) en quatre ans.

Malgré cette forte hausse, les besoins demeurent très importants comme en témoigne le nombre toujours élevé de personnes sans-abri rencontrées lors des opérations de décompte. Une part importante de cette offre d'hébergement est par ailleurs constituée de structures en intercalaire (46 % de l'offre à Paris) ou de places en hôtels (40 % de l'offre dans le Grand Paris), soulignant

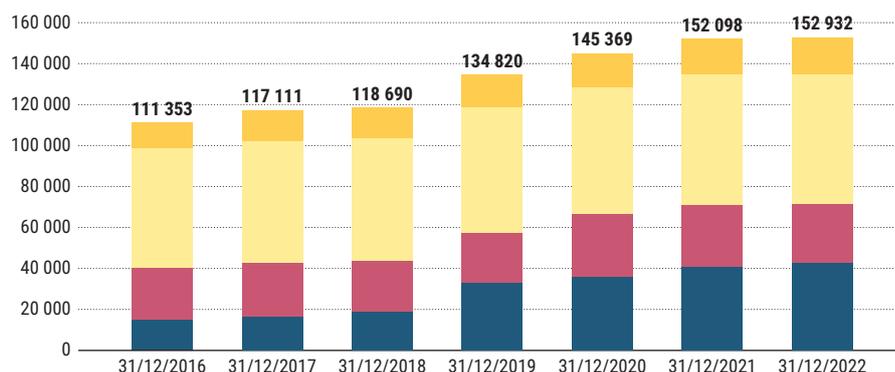
leur caractère temporaire contraignant en matière d'accompagnement.

L'État restructure cette offre en privilégiant les structures pérennes, dont les capacités augmentent avec près de 32 000 places en centres d'hébergement d'urgence ou d'insertion fin 2022 (+56 % entre fin 2019 et fin 2022), plutôt que les nuitées hôtelières. Le nombre de places en hôtels avait fortement augmenté ces dernières années (+19 % entre fin 2019 et fin 2022) et connaît une baisse depuis 2022 (-5 % entre fin 2021 et fin 2022). Le nombre de places d'hébergement déployées au travers du Dispositif National d'Accueil (DNA) est lui-aussi en recul ces dernières années (-14 % entre fin 2019 et fin 2022).

À cette offre d'hébergement s'ajoute une offre de logement accompagné dans le Grand Paris, intégrant près de 50 000 places en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs, dont leur nombre croît ces dernières années (+12 % entre fin 2019 et fin 2022), notamment en raison de la transformation des foyers de travailleurs migrants.

NOMBRE DE NUITÉES HÔTELIÈRES, PLACES D'HÉBERGEMENT, DE LOGEMENT ADAPTÉ ET D'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, HORS OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI

■ Hébergement généraliste et DNA
 ■ Nuitées hôtelières
 ■ Logements adaptés
 ■ Intermédiation locative



Source : SHLA (Socle hébergement et logement adapté) DRIHL-IDF/SOEE 2016 à 2022 - Traitement Apur

Les solutions de logement pérenne, privilégiées par la politique du « Logement d'abord », regroupent quant à elles certains types de logements adaptés (pensions de famille, foyers de travailleurs migrants), les logements en intermédiation locative avec bail glissant dans le parc privé ou encore les logements du parc social. Le nombre de places en pensions de famille augmente ces dernières années, mais demeure encore limité avec 2800 places début 2023 à l'échelle métropolitaine (+7 % entre fin 2019 et fin 2022). L'intermédiation locative dans le parc privé se développe également avec près de 18000 places ouvertes début 2023 (+14 % entre fin 2019 et fin 2022). Les baux ne sont pas toujours glissants. Le nombre de places en foyers de travailleurs migrants est à l'inverse en recul dans un contexte de transformation de ces structures en résidences sociales (10788 places fin 2022, contre 14806 fin 2019). L'accès au parc social demeure très contraint.

Les cartographies de l'offre d'hébergement et de logement adapté montrent par ailleurs de fortes disparités entre les communes de la Métropole. Paris concentre un peu plus d'un tiers de l'ensemble des places (33 %, tous dispositifs confondus). La Seine-Saint-Denis regroupe 27 % de cette offre, le Val-de-Marne 21 %, et les Hauts-de-Seine 15 %. **Environ 10 % des communes du Grand Paris (12 communes) concentrent 55 % de l'offre métropolitaine.** Environ un quart des 131 communes du Grand Paris (34 communes) comptent moins de 10 places pour 1000 habitants, contre 22 places pour 1000 habitants en moyenne dans la Métropole.

Les résultats des différentes éditions de la Nuit de la Solidarité ainsi que les entretiens réalisés au cours de l'étude mettent en évidence d'autres besoins importants pour la vie quotidienne des personnes sans domicile et leurs démarches pour trouver un logement. La seconde partie de l'étude se centre sur les services qui leur sont destinés.

Les cartographies réalisées à partir des informations rassemblées par l'association Soliguide localisent les services et équipements du quotidien existants et permettent d'appréhender leur accessibilité. Elles montrent des inégalités dans la répartition de l'offre avec une forte concentration sur le territoire parisien, et des territoires plus carencés, notamment dans le nord-est et le sud de la Métropole. Des encarts réalisés à partir d'entretiens présentent une sélection de projets, illustrant les engagements et le type de réponses portées par les acteurs publics, associatifs et citoyens en réponse aux besoins des personnes sans domicile.

Parmi les sujets de préoccupation identifiés, ressortent en particulier des enjeux autour de l'accompagnement social et de l'accès aux droits, de la domiciliation, de l'accès à un espace pour stocker ses affaires (permettant dès lors l'accomplissement de démarches et la liberté de mouvement en journée, la sécurité le soir), **de l'aide alimentaire** (sous pression dans un contexte d'inflation et de renouvellement des publics bénéficiaires), **de l'accès à l'hygiène** (douches, sanitaires...) **et de la santé.**

Cette étude appelle de nouveaux travaux pour approfondir la connaissance sur la structure de l'offre d'hébergement et son occupation. Qui est accueilli au-delà du nombre de places dans chacun des dispositifs ? Combien de personnes et avec quels profils de publics (familles, isolés, personnes selon leur statut administratif...) ? Quels sont les parcours des personnes hébergées ? Avec quel accompagnement et pour quelles solutions à la sortie ? D'autres travaux seraient également intéressants à mener pour étudier le recours à l'offre de services et d'accompagnement analysée dans l'étude. Quels publics y ont recours et pour quels usages ? Quels sont les besoins pouvant être mieux couverts, où et comment ?

LISTES DES CARTES

Personnes sans-abri décomptées lors de la 2 ^e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine et lors de la 6 ^e édition à Paris	5
Maraudes à Paris	12
Localisation des places en hébergement généraliste dans la Métropole du Grand Paris, hors opérations de mise à l'abri	17
Hébergement généraliste en structures collectives dans la Métropole du Grand Paris	19
Localisation des places du Dispositif National d'Accueil (DNA) dans la Métropole du Grand Paris	25
Établissements d'hébergement en structures collectives dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA)	26
Nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières la nuit du 26 janvier 2023 (2 ^e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine), opérations de mise à l'abri incluses	31
Localisation des personnes hébergées en nuitées hôtelières pour 1 000 habitants dans la Métropole du Grand Paris - Nuit du 26 janvier 2023 (2 ^e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine), opérations de mise à l'abri incluses	32
31 812 Personnes hébergées en nuitées hôtelières dans la Métropole du Grand Paris - Nuit du 26 janvier 2023 (2 ^e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine), opérations de mise à l'abri incluses	33
Haltes de nuit et lieux de mise à l'abri (LiMA) à Paris	34
Lits d'Accueil Médicalisé, Lits Halte Soins Santé et Appartements de Coordination Thérapeutique dans la Métropole du Grand Paris	38
Nombre de places en logements adaptés dans la Métropole du Grand Paris	45
Logement adapté - Places en pensions de famille, résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants pour 1 000 habitants dans la Métropole du Grand Paris	46
Localisation et capacité des pensions de familles, résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants dans la Métropole du Grand Paris	47
Nombre de places en intermédiation locative dans la Métropole du Grand Paris	48
Offre d'hébergement et de logement adapté (hors pensions de familles et intermédiation locative) pour 1 000 habitants dans la Métropole du Grand Paris	55
Les places d'hébergement, de logement adapté et d'intermédiation locative dans la Métropole du Grand Paris	56
Logements sociaux SRU dans la Métropole du Grand Paris	57
Accompagnement social et accès aux droits dans la Métropole du Grand Paris	64
Accueil de jour dans la Métropole du Grand Paris	68
Domiciliation administrative dans la Métropole du Grand Paris	71
Aide alimentaire dans la Métropole du Grand Paris	75
Restaurants solidaires à Paris	76
Point d'accès à l'eau potable dans la Métropole du Grand Paris	81
Toilettes publiques et sanisettes dans la Métropole du Grand Paris	83
Douches et bains-douches dans la Métropole du Grand Paris	85
Aide matérielle dans la Métropole du Grand Paris	88
Accessibilité piétonne d'une série de services dans la Métropole du Grand Paris	90
Permanences d'accès aux soins de santé (Pass) dans la Métropole du Grand Paris	93
Établissement spécialisé dans la lutte contre les addictions et les conduites addictives dans la Métropole du Grand Paris	95
Service de P.M.I. et consultation de protection infantile dans la Métropole du Grand Paris	97

ENTRETIENS

REMERCIEMENTS À L'ENSEMBLE DES PERSONNES RENCONTRÉES :

Liste des entretiens individuels et collectifs réalisés, par ordre chronologique :

16 mars 2023 : Responsable Île-de-France de l'association Solinum

24 mars 2023 : Directeur adjoint de l'association Gaïa, pharmacien

27 mars 2023 : Responsable et Responsable Adjoint de la Maison de la Colline à Sèvres

29 mars 2023 : Responsable de la Maison de la Solidarité à Saint-Denis

28 mars 2023 : Chef de service de l'Espace Solidarité Insertion (ESI) Agora, Paris 1^{er}

4 avril 2023 : Responsables des antennes de Colombes et de Clichy des Bagageries Solidaires 92

7 avril 2023 : Président de l'association Bagagerie Antigél, Paris 15^e

14 avril 2023 : Responsable de l'Espace Solidarité Insertion (ESI) Bonne Nouvelle, Paris Centre

12 avril 2023 : Président de l'association La Passerelle des Donateurs à Rosny-sous-Bois

17 avril 2023 : Secrétaire Général du Comité local du Secours Populaire Français de Pantin

18 avril 2023 : Entretien collectif avec la cellule de veille de Nanterre

23 mai 2023 : Responsable des statistiques et de l'observation sociale, Samusocial de Paris

10 mai 2023 : Service de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris en charge de l'aide alimentaire

18 juillet 2023 : Directrice d'exploitation de la Salle à Manger à Puteaux, secteur de la Défense

26 juillet 2023 : Cheffe du bureau de l'inclusion sociale et des parcours à la Direction de Solidarités de la ville de Paris

27 juillet 2023 : Chargée de mission « Migrants/Asile » au Samusocial de Paris

2 août 2023 : Responsable de la coordination des maraudes du Samusocial de Paris

22 août 2023 : Coordinatrice de la domiciliation et de la procédure d'asile de l'association Dom'Asile pour l'Île-de-France

4 septembre 2023 : Chargée de mission pensions de familles à la Fondation Abbé Pierre

18 septembre 2023 : Responsable Ingénierie Sociale et Conseil du Samusocial de Paris

19 septembre 2023 : Entretien avec une anthropologue et une photographe conduisant un travail de recherche-action au Chapsa de Nanterre

Hébergement et services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris

Cette étude documente la diversité de l'offre d'hébergement, de logement adapté et de réponse aux besoins du quotidien des personnes sans domicile dans la Métropole du Grand Paris.

La première partie présente l'offre de veille sociale, d'hébergement et de logement adapté au travers de cartographies à différentes échelles et d'une analyse des tendances. La seconde dresse un état des lieux et localise les services et équipements à destination des personnes sans domicile sur une variété de thèmes : accueils de jour, accès aux droits et accompagnement social, domiciliation, aide alimentaire, hygiène, accès à l'eau potable, aide matérielle, santé.

Au total, près de 71 500 places d'hébergement sont décomptées début 2023 dans la Métropole du Grand Paris, tous dispositifs confondus, contre autour de 57 300 places début 2020. Cela marque une augmentation de près de 14 200 places (+25 %) en quatre ans. Malgré cette forte hausse, les besoins demeurent très importants.

L'offre de logement accompagné dans le Grand Paris intègre les places en résidences sociales, en foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, en pensions de famille et en intermédiation locative. Solution privilégiée dans le cadre du Logement d'Abord, le nombre de places en pensions de famille augmente ces dernières années, mais demeure encore limité avec 2 800 places début 2023 à l'échelle métropolitaine. L'intermédiation locative dans le parc privé se développe également avec près de 18 000 places ouvertes début 2023. L'accès au parc social reste très contraint sur le territoire.

Les cartographies réalisées à partir des informations rassemblées par l'association Soliguide localisent les services du quotidien existants dans le Grand Paris et permettent d'appréhender leur accessibilité. Elles montrent des inégalités dans la répartition de l'offre avec une forte concentration sur le territoire parisien et des territoires plus carencés, notamment dans le nord-est et dans le sud de la Métropole.

Parmi les sujets de préoccupation identifiés au cours des entretiens et à travers les résultats de la Nuit de la Solidarité ressortent en particulier des enjeux autour de l'accompagnement social et de l'accès aux droits, de la domiciliation, de l'accès à un espace pour stocker ses affaires (permettant dès lors l'accomplissement de démarches et la liberté de mouvement en journée, la sécurité le soir), de l'aide alimentaire (sous pression dans un contexte d'inflation et de renouvellement des publics bénéficiaires), de l'accès à l'hygiène (douches, sanitaires...) et de la santé.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

